



HAL
open science

Praxis métalinguistiques et ontologie des catégories

Nicolas Ballier

► **To cite this version:**

Nicolas Ballier. Praxis métalinguistiques et ontologie des catégories. Linguistique. Université de Paris X-Nanterre, 2004. tel-01277523

HAL Id: tel-01277523

<https://u-paris.hal.science/tel-01277523>

Submitted on 22 Feb 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Dossier en vue de

L'HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES

Praxis métalinguistiques et ontologie des catégories

VOL I SYNTHÈSE

présentée par
Nicolas BALLIER

Maître de conférences
à l'Université de Rouen

Directeur de recherches

Jean-Jacques Lecercle, Professeur,
UFR d'Etudes anglo-américaines
Université de Paris X

Décembre 2004

REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont d'abord à Jean-Jacques Lecercle, qui, dans le respect absolu de nos divergences théoriques, a accepté de diriger ce travail.

Je remercie le Conseil scientifique de l'Université de Rouen de m'avoir accordé un congé pour recherche d'un an, sans lequel ce document n'aurait pas vu le jour dans les mêmes délais.

Que les collègues et amis qui ont pu relire tout ou partie de ce travail, ainsi que tous ceux qui m'ont fait confiance et ont rendu ceci possible, trouvent ici l'expression de ma reconnaissance.

A Anne-Claire, Anne-Sophie, Christophe, Fabrice, François, Hélène, Laetitia, Laurence, Marie, Marina, Mikaël, Oana et à tous les autres, un grand merci pour la pertinence de leurs questions dont le présent écrit est en partie la trace.

INTRODUCTION

Ce document est conçu comme un rapport d'étape traçant les lignes de théorisation d'une recherche passée, en cours et à venir. Un rappel des problématiques de la thèse précédera une rapide présentation cursive des deux axes retenus pour fédérer les travaux soumis. Trois parties structurent le présent document dont le titre proposé, *praxis métalinguistiques et ontologie des catégories*, sera explicité.

1. PROLONGEMENTS ET INFLEXIONS

Au titre de la cohérence du parcours scientifique, un rapide excursus rappelle d'abord quelques-uns des enjeux de ma thèse. Une partie du présent travail s'appuie sur ses résultats, d'où une mise en contexte qui me paraît souhaitable. Entre autres, un certain nombre de questions posées ou d'objections soulevées lors de la soutenance ont nourri ma réflexion et trouvent un lointain écho ci-après ou dans les travaux présentés. Ma thèse de doctorat nouveau régime portait sur le statut épistémologique de certains concepts énonciatifs (trace, opérations, opérateurs/marqueurs). Elle cherchait à formuler comment une théorie linguistique, par un appareil de concepts et de conventions de notations, induit un mode de représentation de l'objet "langue" et de la pratique métalinguistique. En particulier, elle tentait de décrire comment une théorie de l'invariance génère son appareil de concepts, ce que je nomme son architectonique. Cette esquisse de modélisation de l'activité conceptuelle du linguiste portait dé-

jà sur le champ angliciste. Un seul article en constitue une forme de prolongement direct, dans une perspective dont on verra en quoi elle s'écarte de la présente entreprise.

L'article pour "Whither Theory ?"¹ constitue l'unique travail publié sur ma problématique de thèse proprement dite². J'essaye, ainsi qu'une collègue m'avait incité à le faire, d'y donner un aperçu des conclusions du dernier chapitre de la thèse, mais sans les démonstrations et les analyses de corpus qui s'y rapportent. Le prolongement qui se donne à lire dans cet article est de deux ordres. La formulation de l'invariant barycentrique comme représentation d'un schème de variation est appliqué à d'autres éléments des dispositifs théoriques d'une part et la problématique énonciative, que d'aucuns diraient franco-française, du découpage des unités de surface est étendue en phonologie à l'école de Guierre d'autre part. L'analyse du schème de variation suggéré dans ma thèse y trouve deux prolongements : son extension à d'autres parties du dispositif théorique de la théorie des opérations énonciatives (TOE) que le domaine notionnel, et sa problématisation à partir des réalisations syntaxiques observables, par la suggestion finale selon laquelle l'invariance barycentrique serait potentiellement pondération des différentes réalisations syntaxiques (de type A connecteur + B intégrateur + C relatif). L'idée sous-jacente est qu'une analyse du *fonctionnement* telle que la pratiquent les énonciativistes devrait rendre compte des réalisations fonctionnelles inventoriées. Je brosse en deuxième partie la ligne que pourrait prendre un tel questionnement de ce que certains énonciativistes appellent le "linéaire".

¹ "Les théories énonciatives sont-elles structuralistes ?" (article 11).

² La direction d'un mémoire de maîtrise comparant *Meaning and the English Verb* de Leech et la *Grammaire Explicative de l'anglais* de Larreya et Rivière avait suscité un certain nombre d'échos à mon travail de thèse; ainsi que ce qui avait motivé ce mémoire en premier lieu, l'article de mon collègue de Brighton, Raphaël Salkie (Salkie 2001).

Par rapport à mon travail de thèse, je signale les infléchissements suivants :

1. Les travaux présentés ici ne sont plus exclusivement métathéoriques, puisqu'ils comportent une partie analytique (portant sur des « faits de langue ») et témoignent, même ponctuellement, de mon activité d'enseignement. Je propose des analyses, plus seulement "méta", mais sans déployer beaucoup d'analyses en contexte dont on sait à quel point elles comptent en 11^e section. Je ne crois pas aux "faits de langues" et une partie de l'analyse de corpus m'intéresse moins que l'analyse des théories. "De quel type un fait de langue en contexte est-il l'occurrence ?", voilà ce qui m'intéresse dans ce que je préfère appeler le phénomène langagier.

2. Une relative spécialisation, ou devrais-je dire initiation, en phonologie (rédaction des cours de laboratoire en DEUG, cours de Licence et préparation à l'épreuve de phonologie de l'agrégation) m'a permis de capitaliser un début de recul nécessaire pour appliquer à la phonologie la réflexion épistémologique que je conduis en grammaire énonciative. J'ai en quelque sorte ajouté à mon sujet de thèse ("les écoles françaises de linguistique anglaise") l'école de Guierre, phonologue fondateur d'une école française en phonologie³ et quelques aperçus d'autres écoles, notamment issues du monde anglophone.

3. L'autre infléchissement notable par rapport à mes problématiques de thèse porte sur le fondement de la posture théorique, en un sens sur les conditions d'exercice de la réflexivité. Pour simplifier, je dirais que le mot d'ordre est que la formulation a remplacé la formalisation. Une position "para" ou "sub-théorique" a en quelque sorte remplacé l'impossible position "méta". Je donne

³ Je rattache les travaux de G. Faure à l'école d'Aix-en-Provence, où l'interface avec la prosodie et la phonétique articulatoire est beaucoup plus nette.

les raisons au début de ma troisième partie d'une telle prise de position : il ne s'agit pas ici *de l'empirique au formel*, mais de la praxis à la formulation.

4. Variante du précédent, je tente de prendre en compte le *linguistic turn* qui affecte aussi la linguistique comme science humaine. Je trace les grandes lignes de ce qui me paraît être un *Linguistic Turn* (Rorty 1967) dans la praxis même de la linguistique. Admettons son statut de jeu de langage parmi d'autres, ou en tout cas, admettons que je sois condamné au jeu de langage dans mon entreprise générale d'analyse des théories linguistiques, puisque de toute façon je ne saurais disposer d'un métalangage à l'autorité constituante. Je peux au moins essayer de donner ses lettres de noblesse à mon *bricolage* sous le nom d'un jeu de langage⁴ qui serait la caractérisation la plus idoine de mon entreprise.

2. DEUX AXES DE TRAVAUX

Trois points informent ma perspective institutionnelle : le biais des concours de recrutement, le primat des énonciativistes et une conception majoritairement grapho-phonématique de la phonologie de l'anglais. Le premier biais est en quelque sorte redondant avec les des deux suivants. S'y ajoute pour l'angliciste linguiste la spécificité du programme de concours. Par exemple, à l'écrit de l'agrégation, rien n'est au programme, ce qui signifie que tout est au programme. Les énonciativistes constituent encore majoritairement le gros des travaux français en linguistique anglaise. J'y ai consacré ma thèse, en posant de plus une égalité entre écoles française de linguistique anglaise et énonciati-

⁴ Pour une critériologie de cette notion wittgensteinienne, voir Baker & Hacker 1990, 54-55 et Lecerle 1999 : 223-227, 229-231.

vistes dans la périodisation retenue. La phonologie anglaise à la française est fondée sur la recherche de régularités accentuelles et réalisationnelles à partir de l'examen de séquences graphiques. J'ai souhaité dans ce document de synthèse explorer théoriquement certains points qui me paraissaient moins développés dans une perspective déjà bien balisée. Là où une tradition énonciative excelle dans l'analyse d'un unique marqueur en contexte, je privilégie une place paradigmatique et des structures syntaxiques. Là où la syntaxe fait figure de parent pauvre du trivium, j'en fais le point central de mes développements en "sémantique grammaticale". A la phonologie, à qui la portion congrue est habituellement dévolue, j'essaie de donner une place importante. Là où la phonologie est majoritairement fondée sur l'écrit, je tente d'en faire valoir d'autres dimensions, notamment dans l'interface avec d'autres domaines (morphologie, syntaxe, sociolinguistique).

Cette analyse s'appuie sur des travaux qui sont autant de corpus et d'exemples qui seront peu répétés ici. La première partie des travaux questionne sémantiquement la complémentation à partir de la structure syntaxique de la complétive du nom. Je cherche à établir une réaction sémantique à l'œuvre dans certaines structures syntaxiques, les complétives nominales et des interrogatives indirectes, ce que Huddleston & Pullum 2002 catégorisent comme des *content clauses*⁵. Il s'agit de proposer des analyses sémantiques de la syntaxe de l'anglais qui seraient compatibles avec le cadre énonciatif, fondée d'une part sur l'examen de la contrainte de sélection et d'autre part sur la prise en compte de la phonosyntaxe à partir des logiciels d'analyse de l'intonation. La

⁵ C'est le chapitre 11 de leur grammaire qui décrit ces propositions comme une forme par défaut (*The term **content clause** reflects this default status : it suggests that the clause is simply selected for its semantic content. CGEL : 950*).

philosophie analytique sert à éclairer une étude de la syntaxe qui serait fondée sur la sémantique et aurait Frege en ligne de mire pour l'analyse de ce qui est appelé une "insaturation" sémantique correspondant à un continuum de rection. C'est l'essentiel de ce que je voudrais théoriser dans ce présent document.

Une deuxième série de travaux questionne la variation phonologique en anglais, que ce soit au plan dialectologique ou dans des réalisations en phonosyntaxe. Ce questionnement théorique cherche à élargir la perspective phonologique de la 11^e section, pour ne pas dire de ses concours de recrutement (d'autant que la phonologie qui s'y donne à voir est au fond assez singulière). J'essaie d'illustrer une version plus large de la phonologie, y compris dans sa version exclusivement grapho-phonématique, en privilégiant des corpus fictionnels de parlars et d'accents. Je déploie une réflexion sur le statut de l'écrit et de la lettre en phonologie anglaise, associée à la description de la variation phonologique et dialectologique. Se donne aussi à lire une linguistique externe de l'anglais ancrée en sociolinguistique à partir du concept de glottopolitique et s'appuyant sur les différentes variétés d'anglais. Ceci constitue la base de la part à mon avis la plus spécifique de la langue mondiale et contribue à caractériser au plus près ce qu'est aussi l'anglais comme langue. La réduction de la phonologie à un objet unique (la langue anglaise), alors qu'elle a vocation à rendre compte universellement de toutes les structures sonores des langues du monde a dans mon travail pour contrepartie symbolique l'extension à plusieurs domaines connexes (sociolinguistique, phonosyntaxe). Je voudrais défendre que la variation phonologique a des implications sociolinguistiques, ce qui n'est pas neuf, mais en tirer argument pour défendre une conception plus externe de la linguistique anglaise et plus attentive à la question polylectale.

3. TROIS PARTIES

Un premier développement théoriser les "contenus discursifs", dont je tiens qu'ils sont grammaticalisés dans les complétives du nom, et notamment cet interfaçage complexe entre lexique et syntaxe que les contraintes de sélection des complétives nominales obligent à analyser. La deuxième partie est un ensemble de propositions théoriques visant à articuler ces études sur les *content clauses*, l'approche énonciative et la relative désaffectation du catégoriel. C'est un essai de théorisation de syntaxe énonciative dont le point de départ est une réflexion sur les contraintes d'ordre des agencements syntaxiques en post-détermination nominale restrictive. La dernière partie théorise ma praxis en phonologie, qui est au service d'une réflexion en philosophie de la linguistique anglaise. Le cœur de ce document de synthèse est une tentative pour réinstiller de la syntaxe et de la phonologie, notamment telles qu'elles ont cours dans le monde anglophone, au sein de la tradition énonciative qui est dominante dans le champ des études anglicistes en France.

Les travaux seront détaillés au début des première et troisième parties qui théorisent plus spécifiquement le premier et le deuxième axe. En les lisant, le lecteur aura déjà reconstitué de lui-même les interrelations possibles à partir des articles où bien des paragraphes des conclusions sont autant de résumés des "suivants". L'essentiel de la mise en perspective des travaux ici proposée tient dans l'aptitude à leur donner un prolongement et donc à les inscrire dans ce que Sartre appelle un pro-jet. La dimension synthétique du présent écrit réside dans l'exploration de l'esprit qui a présidé à la conduite des travaux et surtout de celui dans lequel ils seront prolongés, raison pour laquelle ce document se terminera par un développement exposant les prolongements immédiats,

travaux déjà bien entamés ou réalisables à très court terme. La mise en cohérence sera autant prospective que rétrospective. Défendant une élucidation des praxis des linguistes, je m'explique à mon tour sur ce que je voudrais faire à partir de travaux préliminairement conduits.

4. ELUCIDATION DU TITRE

Le titre de ce document est un peu trop optimiste pour être heureux et doit être explicité, avec un luxe de détails qu'on voudra bien pardonner pour une *synthèse* mais qui tranchera avec la rareté délibérée des micro-analyses dans le présent document. Ceci permettra surtout de tracer les linéaments d'une généalogie théorique de la présente entreprise.

praxis

Il sera question d'un certain nombre d'analyses métalinguistiques, de ce qui les rend possibles, de ce qui les hypothèque. J'assume une partie de l'héritage matérialiste, pour ne pas dire marxiste, du type d'analyse auquel le terme de *praxis* se réfère. Je n'ai pas choisi au hasard comme parrain celui qui fut certes mon directeur de thèse mais qui est aussi porteur d'une philosophie marxiste du langage, par quoi on voit que je cherche à défendre une forme de linguistique externe. Faut-il le préciser, je crois beaucoup aux conditions de production du discours (et à la matérialité des outils dans les conditions de possibilité de l'analyse linguistique). Ma thèse portait sur l'analyse des traces des opérations énonciatives. J'étends ces préoccupations à la nécessité de la réflexion sur la matérialité des outils, manipulations linguistiques, conventions notationnelles et logiciels d'analyses linguistiques. Cette réflexion sur l'outil dans ce qu'il a de plus immédiat, associé à l'activité quotidienne, trouve ses

a de plus immédiat, associé à l'activité quotidienne, trouve ses sources dans les analyses que Marcel Mauss a pu donner par exemple des techniques du corps. Qu'est ce qu'une pratique ? Quels sont ses attendus théoriques ? Que nous dit-elle de la superstructure (et réciproquement) ? Un tel faisceau de questions trace assez clairement un intertexte qui est le travail de Bourdieu. Je ne m'étale pas sur cette dette théorique, sur l'idée centrale d'un décalage entre sa pratique et des discours, sur la manière de se battre avec un appareillage technique sophistiqué (les statistiques), sur le trajet décrit dans les *Méditations pascaliennes* de l'expérience naïve à l'abstraction la plus grande pour revenir à l'expérience naïve et sur la réflexivité à l'œuvre dans une pratique. Il n'y aura pas pour autant le type d'analyse qui s'imposerait, celui d'une forme de sociologie des sciences inspirée par Bourdieu et Latour⁶ et appliquée aux sciences du langage. Il n'y aura donc pas de développement sur l'habitus de l'*homo linguisticus*, même si je crois aux déterminations de ce champ.

métalinguistiques

Mon corpus de prédilection n'est pas les linguistes ni la langue anglaise, mais est constitué des analyses des linguistes. L'intérêt est porté plus à ce que les linguistes font (leur praxis) qu'à ce qu'il conviendrait que je dise de la langue anglaise. Cette entreprise porte sur les métadiscours des linguistes et se pense comme une conséquence théorique de l'absence de métalangage d'une part et de la possibilité des métadiscours d'autre part⁷. Il convient de préciser le choix terminologique (au détriment de "métadiscursif"), le cadre des travaux précédents sur le métalinguistique dans lesquels elle s'inscrit, et quelques-unes des

⁶ Latour & Woolgar 1979 et Latour 1996.

⁷ Plutôt que le premier chapitre de ma thèse et ses références (Ballier 1997), on consultera pour une explicitation l'étude de Claude Boisson (Boisson 1999).

implications pour la famille méta- d'une approche linguistique de l'activité des linguistes.

Le choix du terme s'est porté sur "métalinguistique", plutôt que sur "méta-discursif" pour au moins trois raisons. Premièrement, parce que la dimension scripturale, au contact de la grapho-phonématique, s'est peu à peu imposée dans le champ de l'analyse : le linguiste note et doit toujours distinguer entre différents niveaux d'analyse. La convention notationnelle n'est pas seulement ce que l'on doit exiger des étudiants, elle doit trouver un statut théorique en raison même de ce *double bind*: il n'y a pas de métalangage ni de jeu(x) de symboles afférent(s) qui soit suffisant, pour autant les métadiscours existent et ne peuvent être rigoureux qu'au prix de conventions notationnelles. La notion de "sténographie" est proposée en troisième partie pour caractériser et étudier, à partir de Milner, cette praxis graphique des linguistes. Deuxièmement, cette dimension scripturale relève de l'activité et pas seulement du discours, et la question de l'instrumentation d'une partie de la linguistique contemporaine et des codages de corpus (voir 3.5.) impose également de privilégier le terme de *métalinguistique*. Le statut simplement "discursif" serait plus malaisé pour rendre compte de ces aspects ou de ce que le linguiste contemporain voit sur son écran d'ordinateur. A l'horizon, ma question est : que "dit" ce que le linguiste obtient à l'écran avec son logiciel d'analyse ? Enfin, cette étude est linguistique, même si elle compte de quelques objets de type "méta".

Cette approche du métalinguistique est critique et linguistique. Je caractériserai plus finement son rapport au discursif dans la première partie en justifiant le terme de "contenu discursif". Elle commence à emprunter à la logique, avec une inexpérience que rappelle la moindre lecture de travaux d'auteurs plus

assurés en ce domaine⁸ mais qui essaye de reprendre certaines des problématiques de Frege. La perspective de philosophie du langage renvoie à toute une tradition analytique, dont je rendrai brièvement compte en première partie⁹. Cette analyse critique s'appuie sur les études précédentes¹⁰, y compris dans ce qui en serait au fond la conséquence théorique ultime : l'abandon pur et simple de notions trop biaisées par le poids d'une tradition scolaire¹¹. Elle conserve certaines remarques relevant d'une théorisation de type symptomale (où, par exemple, l'ambiguïté d'un métaterme est décrite comme symptôme d'une difficulté théorique¹²). Elle s'enrichit de l'abandon d'un niveau méta par un questionnement de la frontière entre langue et métalangue¹³ et participe à sa manière de "cet étagement polyphonique du linguistique et du métalinguistique" dont parle Anne Trévisse (Trévisse 2003 : 66). Elle se fait de deux manières : d'une part, par un questionnement de ce qui maintient la frontière et participe des conditions de possibilité de l'analyse linguistique (la notion de sténographie) et, d'autre part, en explorant la labilité de la frontière à partir de l'examen des *content clauses*. Ceci peut se dire de deux manières. Dans sa version sage, c'est une importation de concepts philosophiques, où une catégorie donnée de mots de la langue ont des propriétés linguistiques, potentiellement métadiscursives *a priori* insoupçonnées (par exemple le commissif chez Austin). Dans sa version radicale, cette analyse est passible (à son tour) d'une lecture déconstructionniste : aller chercher dans la langue des concepts mobilisables pour le

⁸ Boisson 1999.

⁹ Voir aussi Malherbe 1981, Meyer 1985. Faut-il le préciser, je travaille aussi en arrière plan les travaux en philosophie du langage élaborée par Jean-Jacques Lecercle (*inter alia* Lecercle 1990, Lecercle 2002) et une (maigre) portion de son arsenal théorique (Grice, Derrida).

¹⁰ Voir, en compléments importants de mes références bibliographiques de thèse, Granger 1979 et Boisson 1999.

¹¹ Trévisse *passim* et notamment Trévisse 2003, pour la notion de "subordination".

¹² Voir quelques ambiguïtés processives des termes en {-ation} dans mon quatrième chapitre de thèse.

¹³ Mais voir la mise en garde de Boisson 1999 : 164.

métadiscours et questionner une structure syntaxique à partir d'un concept. Cette position délicate est exposée à partir de la notion de "contenu discursif", pour examiner la complétive du nom. Si mon concept linguistique n'est qu'un mot, réciproquement, qu'est-ce qui m'assure que mon mot du discours n'est pas un concept ? Je restreins ce renversement de la hiérarchie métatermes/mots ou métalangue/langue à la seule structure syntaxique. La thèse sous-jacente est qu'il y a du "conceptuel" dans le syntaxique¹⁴. Voilà pourquoi j'aborde la syntaxe par la sémantique en y cherchant des concepts, notamment inspirés de la philosophie du langage dans le cadre de la grammaticalisation, puisque c'est dans la syntaxe que peut se voir un type de relation conceptuelle¹⁵. Ces deux modes d'exploration de la frontière entre le linguistique et le métalinguistique empruntent aux travaux de Jacqueline Authier-Revuz d'un côté l'approche d'une *matérialité discursive* (Authier-Revuz 1981) et de l'autre un type d'analyse du retour critique du locuteur sur son dire, ce qu'elle nomme "les boucles auto-réflexives" ou "les formes de réflexivité méta-énonciative qui constituent [s]on objet"¹⁶. Le développement sur la sténographie explicitera cette analyse de formes de la métadiscursivité dans ces traces graphiques. Dans l'analyse des *content clauses*, il n'y a pas à proprement parler de retour réflexif sur le dire, la complétive du nom n'est pas méta-commentante, mettant en abyme son sens, mais des traces d'une forme de discursivité, voire de ce qu'il

¹⁴ Dans sa version sage, cette assertion revient à dire que si l'on catégorise syntaxiquement des propositions (syntaxiques) en "content clause", alors une forme de polyphonie entre structure de la langue et métadiscursivité est peut être observable dans les complétives du nom. Mon obsession pour la logique peut également s'interpréter ainsi : il y a des propositions logiques et des propositions syntaxiques qui ne sont pas congruentes, il y a du *dictum* dans une partie de la syntaxe.

¹⁵ Par quoi je suis prêt à admettre qu'une perspective cognitive peut être intéressante (cf Khalifa 2004a).

¹⁶ Authier-Revuz 1995 : 13.

conviendrait plutôt d'appeler une "délocutivité"¹⁷ sont observables. Une partie de mon approche sémantique de la complétive du nom est au fond guidée par l'intuition que cette structure syntaxique manifeste un double *dire*, un double "jugement", l'une portée par la proposition en THAT, l'autre portée par le nom recteur. L'analyse du nom tête met en évidence un *modus* (*fact* n'est pas *hypothesis*) dont les formes mêmes relèvent du *dire*, car ces noms recteurs peuvent être apparentés à des marqueurs de discursivité. Il y aurait donc une forme de métadiscursif dans la complétive du nom où la glose serait : *I regard what is stated in the that-clause as a fact/hypothesis*. Ces questions seront développées dans l'examen du "contenu discursif". Il y a de la métadiscursivité, dans les analyses métalinguistiques des linguistes et sans doute dans les énoncés de la langue-objet, voilà mon interprétation de cette polyphonie, dont je donne un échantillon, au moins dans une version méthodologique, par un va-et-vient entre une analyse des formes discursives (parties 1 et 2) et de la praxis de quelques linguistes (partie 3). Je donne de cette métadiscursivité une analyse linguistique nourrie à une partie de la philosophie dans un exercice difficile où la polyphonie ne doit pas empêcher d'essayer de discerner les plans d'analyse.

Il s'agit en somme d'un travail sur le métalinguistique (plutôt qu'en linguistique) comme un travail de linguiste sur la langue. Ceci appelle une rapide comparaison de cette homologie langue/métalangue, ce qui permet un rapide tour d'horizon de la famille méta-. Il n'y a pas de métalangage ; il y a de la métalangue, et non une métalangue dont les structures seraient différentes de la langue-objet, puisque précisément il n'y a pas de métalangage. On peut au moins affirmer l'existence d'une métalangue lorsque l'on analyse, par exemple,

¹⁷ Dans *Les problèmes de linguistique générale*, l'analyse des délocutifs suit l'article sur le caractère *sui-référentiel* des performatifs.

la langue anglaise en français. Ces métadiscours ont des spécificités, mais ont bien les mêmes propriétés que la langue naturelle. Il y a des métatermes, qui constituent un métalexique dont les propriétés lexicales (affixation, conversion, etc.) ne le distinguent en rien du lexique, dont il fait partie intégrale (au titre de l'ensemble des mots possibles, quelles que soient les innovations terminologiques). La question de la syntaxe est aussi centrale que pour l'étude de la langue. Il n'y a pas de syntaxe spécifique, mais une sténographie, qui met en jeu des mécanismes sémantiques. Enfin, doit-on distinguer entre champs disciplinaires de la linguistique, des modalités différentes dans les différents domaines d'étude : y a-t-il à distinguer par exemple un "métagrammatical" (Anne Trévisse), qui soit distinct de ce que serait un "métaphonologique" ? Pour le moment, le seul élément de réponse plaide en faveur d'une réponse négative, puisque de toute façon il y a une sténographie dans tous les cas, même si les différents champs de la linguistique imposent des praxis fort différentes (telles que faire des enquêtes ou interroger des corpus, par exemple). Je laisse malgré tout la question en suspens¹⁸.

ontologie

A l'heure où "ontologie" fait figure de mot à la mode dans les implémentations informatiques, il convient de préciser ce que l'on entend par ce terme, objet de bien des équivoques par ailleurs. Ce maître mot sert à désigner l'ensemble des catégories sous-jacentes dans le traitement automatique des langues,

¹⁸ Dans le détail, mon sentiment est le suivant. La reproductibilité technique à l'identique du signal pourrait fonder une spécificité technique du métaphonologique (ou métaphonétique, si l'on préfère) par rapport au métagrammatical. Si l'on suit la thèse derridienne de l'itérabilité générale, répéter le même énoncé ne se fait pas à sens identique (Derrida 1976). La possibilité d'appuyer sur une touche pour déclencher le signal ne me paraît pas produire ces mêmes effets sémantiques. Le signal sonore est itérable (techniquement) mais il ne reconstruit pas un contexte pragmatique de réinterprétation, ce que la répétition d'un énoncé peut provoquer. Il peut "juste" (?) être réécouté pour être de nouveau analysé.

par exemple les critères d'identifications syntaxico-sémantiques qui y sont implémentés. Ces connotations jouent en arrière plan de l'acception du terme ici, en plus du sens philosophique. Il ne s'agira pas de réécrire la tradition métaphysique et la science de l'être, mais de s'inscrire dans la perspective d'une entreprise critique au sens kantien. L'acception philosophique défendue relève de ce que Kant appelle la "philosophie transcendantale", et consiste à considérer "l'entendement et la raison même dans un système de tous les concepts et tous les principes qui se rapportent à des objets en général, sans admettre des objets (*Objecte*) qui seraient donnés (*ontologia*)"¹⁹. Il s'agit là d'une architectonique du dispositif théorique de l'ensemble des concepts linguistiques.

Dans le détail, l'analyse du rapport à l'objet implique la langue comme objet, la langue comme un rapport aux objets du monde (aussi), le fait de langue comme objet d'analyse, et la linguistique comme objet. Ceci rend encore plus complexes les rapports avec le langagier, ce en quoi il ne s'agit pas tant de philosophie que de philosophie de la linguistique. L'entreprise est alors menacée, suite au *Linguistic Turn*, par une forme d'anthropologie culturelle au sens large. Que je pratique au fond des stratégies proches de celles de la déconstruction s'explique aussi ainsi. Le maintien sous rature des oppositions n'est pas une *tabula rasa* mais la prise en compte assumée des spectres tutélaires. Je ne me prononcerai pas sur la question du progrès mais défendrai une cumulativité critique. En dépit du terme d'ontologie, je ne défends pas un essentialisme, mais une permanence de questionnements. "Une transcription phonétique représente *quoi* du réel ? Quel est le statut des entités que construit le linguiste ?"²⁰

¹⁹ CRP : 565.

²⁰ Auroux et al. 1996 : 313.

Voici le type d'horizon : "il s'agit uniquement du statut des entités que présupposent les sciences du langage" (*Ibid.*).

catégories

Le terme sera pris dans son sens traditionnel. Il ne s'agit pas des catégories au sens kantien, ni même des catégories morpho-syntaxiques, mais de ce avec quoi on fonctionne théoriquement dans les analyses linguistiques (je sacrifie à ma manière à la description en *fonctionnement*). J'étends à l'ensemble des concepts linguistiques cette notion de "catégories". Comme pour les catégories, les concepts linguistiques dont je parle donnent accès à la trop fameuse "représentation". Cette définition ne vaut en intensité que si l'on est en mesure de décrire les fonctionnements des analyses, d'où un travail sur des praxis métalinguistiques. "Que fait-on quand on fait de la linguistique ?", tel est mon horizon.

Un analytique des outils aurait sa place dans "une ontologie des catégories" telle que je l'entends. Je n'en donne pas ce que j'appellerais une analyse en règle, mais propose de différents outils un début de théorisation : les contraintes de sélection, un continuum de la rection, les structures prototypiques, le continuum, le gradient, la hiérarchie prosodique, le *clinamen*, une version possible de la grammatisation et de la lexicalisation et ce que je propose d'appeler d'après Milner la "sténographie". J'indique un "ce avec quoi je travaille quand j'analyse" ; c'est aussi ce qui guide mon choix d'une étude centrée sur la *praxis* pour une étude critique de quelques catégories d'analyse linguistique. Un tel réseau de questionnements voue en partie cette entreprise au simple énon-

cé d'un projet. On trouvera au moins une explicitation de ce que je m'efforce de faire : contribuer à élaborer ce type de réflexion. *Esquisse, horizon, programmatique* seront les maîtres mots de ce document de synthèse.

1. POUR UNE GRAMMATICALISATION DES CONTENUS DISCURSIFS²¹

Cette partie plus syntaxique s'inscrit dans mon questionnement des praxis et dessine en horizon une ontologie des éléments sous-jacents à l'analyse syntaxique, à partir de la sémantique, mais dans un cadre qui demeure énonciatif. L'objectif est de montrer qu'un certain nombre de distinguos notionnels sont négligés dans la tradition énonciative, et qu'une approche bien comprise de ces phénomènes de grammaticalisation des contenus discursifs met au jour des fonctionnements langagiers potentiellement unificateurs.

1.0. CORPUS, OBJETS ET OBJECTIFS

Les articles regroupés dans cette partie sont une contribution à une forme d'analyse syntaxique énonciative dont je vais préciser les enjeux théoriques inhérents à la praxis développée. Même programmatiquement, j'exécute l'injonction de mon titre. Dans un format nécessairement restreint pour un tel programme, je donne ici une idée de l'ontologie minimale des catégories avec laquelle je souhaite faire fonctionner mes analyses ultérieures. La partie rétrospective inhérente au "document de synthèse" trouve matière à étayer quelques-uns des outils déjà employés, de manière plus ou moins explicite (au jeu de la

²¹ Je remercie Jean-Charles Khalifa, Gérard Méliis et Aliyah Morgenstern pour leur relecture amicale de cette section. Je reste seul responsable de ma persévérance dans ces vaticinations.

réflexivité, je donne une version de ma "praxis"). Pour ne pas lasser le lecteur, je donne quelques exemples liés à l'analyse d'autres "faits de langue" tels que les relatives déterminatives et l'examen des médiopassifs. Je livre ici l'unité sous-jacente aux travaux réunis sous cet axe, d'abord sous l'angle du genre commun, avant de mentionner les différences spécifiques.

La notion de "rection sémantique" que j'essaie de construire à partir de Frege est au fond un point commun à bien des articles. A l'exception de l'article sur les "tours légers", qui cadre les rapports entre lexique et syntaxe, problématise la grammaticalisation en langue d'une construction en parole (et porte également sur les déverbaux), les articles portent sur ce que l'on catégorise comme les "content clauses", accordant une place de choix à la complétive du nom. Je détaille brièvement l'anatomie du fait de langue à l'œuvre pour dégager la trame des phénomènes étudiés derrière une apparente disparité des objets langagiers. L'analyse des tours légers situe le continuum lexique/syntaxe où s'inscrit mon travail sur les interfaces. Le statut fétiche de la complétive du nom tient précisément à ce que cette structure syntaxique fait apparaître : une structure argumentale, une réflexion sur le statut sémantique du lien de subordination, c'est-à-dire la relation [-enchâssée], [+dépendante], les homologues putatives syntagme/proposition et nom/verbe. Adamczewski parle de "fenêtres sur la langue" pour décrire des phénomènes tels que son BE + ING, où se donneraient à voir les phénomènes déterminants. On peut dire qu'avec cette structure syntaxique, j'ai effectivement trouvé un exutoire à mes obsessions, ou, si l'on préfère, une adéquation entre une bonne partie de mes questionnements et un phénomène syntaxique. L'ambiguïté entre relative directe et interrogative indirecte noue la question du statut argumental et du contenu discursif. Un examen contrastif de la complétive du nom et de la relative déterminative permet d'op-

poser une rection d'ordre modale et une rection d'ordre complémentaire. Trois articles envisagent la modalité à l'œuvre dans le nom recteur d'une complétive nominale, qu'il soit déverbal, déadjectival ou mot simple tel *fact*. Enfin, le *de dicto/de re* constitue un exemple de dispositif sémantique mobilisable pour l'examen de phénomènes syntaxiques que je souhaite développer et sert à poser "ma" corrélation des contenus discursifs.

Je vais donner un contenu à cette dernière et à un certain nombre de problématiques inhérentes à ce questionnement. Ce n'est pas la seule mise en cohérence possible. Je donne rapidement un aperçu des autres fils rouges de ces articles en "syntaxe énonciative". Une des problématiques sous-jacentes réside dans l'analyse du sujet comme point d'ancrage de cette réflexion épistémologique sur les catégories linguistiques, en particulier l'articulation entre sujet logique, sujet syntaxique et sujet énonciateur. La deuxième problématique sous-jacente porte sur le rôle joué par la structure argumentale. La réflexion sur le statut de verbe léger DO a mis en évidence, entre autres, l'importance du sujet syntaxique dans les constructions absolues (*that will do*) alors que l'examen des interrogatives indirectes et des complétives du nom révèle des similitudes dans le filtrage syntaxique des valeurs sémantiques. Un ré-examen de structures grammaticales permet de révéler des fonctionnements transversaux et constitue autant d'exemples d'une linguistique des interfaces que je souhaite contribuer à illustrer. En particulier pour ce premier axe, c'est une exploration d'une forme de continuum entre lexique et syntaxe que j'estime pouvoir traiter dans le cadre d'une réflexion sur la grammaticalisation des contenus discursifs.

L'analyse des *content clauses* invite à une énième interrogation du micro-système TH-/ WH-, mais cette fois-ci au niveau nominal ; l'existence de noms têtes tels que *idea* invite à poursuivre un examen au niveau du noyau nominal

de l'équivalent du nœud COMP et de la complémentation en WHAT, de même que des noms tels que *doubt* WHETHER, THAT, IF, etc. qui acceptent les deux constructions. Ce questionnement des homologues de structure (transversalité des problématiques dans les rapports syntagmes/propositions et syntagme nominal/syntagme verbal) participe de cette même linguistique des interfaces que j'appelle de mes vœux. Celle-ci se manifeste également dans l'examen de l'aspect lexical. Prolongement de ma thèse pour ce qui est de l'examen des déverbaux, l'aspect lexical est aussi une manifestation inextricable de la sémantique dans la syntaxe (au point d'y figurer parfois comme "contraintes" combinatoire). Je me fais l'avocat d'une forme de retour au syntagmatique, *via* une certaine forme d'instillation de la sémantique. L'interface syntaxe/sémantique est ici également à l'œuvre, de même que dans la question de la complémentation, car l'optionnalité des compléments participe de ce que j'appelle la conjecture de la sémantique par défaut (elle intervient dans l'analyse de la résolution de quelques ambiguïtés et est abordée en troisième partie).

Ce corpus des phénomènes explorés une fois présenté, je passe en revue mon corpus de catégories explicitées ci-après. Je travaille sur la grammaticalisation des contenus discursifs, sur l'articulation entre structures syntaxiques, concepts linguistiques et concepts issus de la philosophie du langage. Le type d'analyse que j'ai pu conduire en syntaxe, finalement bien limité en productions écrites en regard des heures que j'ai pu enseigner sur le domaine, est dicté par des convictions, des thèses que je souhaite expliciter ici et que mes travaux futurs viseront à mieux établir. La cohérence retenue pour l'ontologie des catégories dans mes analyses syntaxiques passera donc par une série d'explicitations de mes pratiques théoriques qui porteront sur les points suivants : le substrat de sémantique générative (autre nom possible d'une interface logi-

que/philosophie du langage/syntaxe (1.1.), la "grammaticalisation" des "contenus discursifs" où se joue l'interface lexicale/syntaxe (1.2.), les représentations prototypiques (1.3.) et la notion de "bascule sémantique" où se joue une partie de l'interface entre syntaxe et sémantique (1.4.).

1.1. INTERFAÇAGES AVEC LA PHILOSOPHIE DU LANGAGE (ET LA SEMANTIQUE GENERATIVE)

Thèse 1 : la linguistique énonciative a tout à gagner à faire de la syntaxe en lisant en philosophie du langage et en sémantique générative.

La formulation est volontairement vague car il ne convient pas d'être prescriptif en la matière, ce serait de toute manière contradictoire avec la thèse de la compossibilité des discours défendue *supra*. Je décris au fond mon programme de recherche, certains diraient mon jeu de langage : travailler avec ce qui me paraît être un certain nombre d'acquis de la linguistique énonciative en se portant sur la syntaxe, qui me paraît moins étudiée que la détermination nominale et la détermination verbale. En guise de preuve de ce déséquilibre, j'incite à comparer ce qui a pu longtemps faire figure de *trivium* dans la préparation linguistique aux concours de recrutements des enseignants anglicistes (détermination nominale, détermination verbale et "énoncé complexe") avec la place respective que ces questions occupent dans les grammaires de référence de la langue anglaise²². Plutôt que d'invoquer constamment des opérations dont je ne suis toujours pas en mesure de donner une typologie exhaustive, je préfère

²² Que ce soit Quirk 1985 ou Huddleston & Pullum 2002.

manifestent des propriétés linguistiques, et notamment des contraintes, à partir de manipulations et de concepts empruntés à d'autres traditions d'analyse de la langue anglaise, et au premier chef la philosophie analytique et la sémantique générative²³.

Je parle volontairement d'interfaçage et non d'interface. Je ne souhaite pas me faire l'avocat d'une linguistique qui serait exclusivement pilotée par la philosophie, fût-elle du langage. Il s'agit de plaider en faveur d'une réflexion sur les problèmes syntaxiques inspirée par la philosophie du langage et ainsi suggérer des ponts avec la linguistique énonciative, proposant une sorte de réflexion préliminaire à un examen des conditions de possibilité de cet exercice. C'est un des choix de ce document de synthèse de privilégier une approche "philosophique", avec guillemets de rigueur, dont j'essaie de donner le dessein en conclusion. Au risque du paradoxe, je tiens que c'est une source d'inspiration potentielle pour une linguistique énonciative que je trouve relativement sous-déterminée en syntaxe. En creux, cela se traduit par un certain agacement à l'endroit du "jugement" de l'énonciateur, sorte de sésame de l'analyse et symptôme d'un certain surinvestissement du paradigmatique au détriment du syntagmatique (dans une version cynique et facile, je dirais que l'analyse standard énonciativiste, et en tout cas son utilisation chez les étudiants sombre parfois dans le "c'est mon choix" de l'énonciateur). Moins de *jugement* et plus de *critique* du jugement, serais-je tenté de dire. Qu'en est-il des traductions syntagmatiques des choix du vouloir-dire de l'énonciateur ? La tradition de la philosophie analytique m'apparaît comme un fonds de concepts et d'analyses dans

²³ J'admets qu'il conviendra pour ces outils de se doter également au moins d'une typologie. Elle me paraît plus plausible, et l'on pourrait soutenir que Yaguello 1991 constitue au moins une tentative, ne serait-ce qu'à destination des étudiants.

lequel des analyses de type énonciatif pourraient puiser pour s'appuyer sur la sémantique afin d'aborder des questions syntaxiques. Cette prise en compte du syntagmatique alliée à la philosophie du langage croise des préoccupations de ce qu'il convient sans doute d'appeler feu la sémantique générative²⁴. Je reviendrai au fil de mon parcours sur cette communauté de préoccupations.

Je n'indiquerai pas une typologie des relations possibles, ni ne discuterai de la légitimité des imports-exports²⁵, des notions, des auteurs ou des nœuds de problèmes. On ne trouvera pas ici un corps de doctrines mais, arbitrairement, cinq raisons pour lesquelles je défends un certain recours à la philosophie du langage : une méthodologie, un mode d'argumentation, un intérêt pour la logique, un primat de la sémantique et un corps de textes et d'analyses. En creux, est suggéré que la sémantique générative constitue l'un des courants théoriques en syntaxe plus proches de la philosophie analytique. Est proposé ainsi un mini portrait croisé philosophie analytique/sémantique générative en soulignant à quel point les objets qui s'y trouvent sont proches pour ce que je souhaite en importer²⁶.

²⁴ On peut avoir ce sentiment en lisant la manière dont Lakoff parle de son travail dans ce "cadre" et dans cette période 'I'm glad the Generative Semantics days are over. Cognitive Linguistics is far more interesting than generative linguistics and logic ever were' (in Huck & Goldsmith 1995 : 119). On peut aussi penser qu'alors il est urgent de rédiger le Tombeau que la sémantique générative mérite. On peut aussi cyniquement penser que la sociologie des sciences nous expliquerait pourquoi il est urgent de soutenir la linguistique cognitive.

²⁵ S'il faut une preuve de l'intérêt pour une analyse qui se voudrait énonciative des énoncés à partir de la philosophie du langage, l'œuvre de Ducrot parle d'elle-même. Voir Carel (ed.) 2003 : 10.

²⁶ *Horresco referens*, j'aime ce qu'a produit la sémantique générative, même si je sais que ce courant est rangé parmi les vaincus de l'histoire. Vicissitude historique, il ne reste souvent dans l'esprit des participants de cette époque que le souvenir d'une analyse posée comme erronée de la dérivation de KILL en CAUSE TO DIE (ce sont les articles récusant ou défendant cette analyse qui sont cités dans les bibliographies aujourd'hui). Que cette analyse soit même erronée n'invalide pas la vitalité d'un questionnement qui pose le primat sémantique. C'est de mon âge de vouloir m'intéresser à des vaincus désignés. Reste qu'une bonne partie de la grammaire cognitive d'aujourd'hui s'enracine dans ces travaux ou implique les débutants de cette époque (Jackendoff, Lakoff voire Ross). La défaite historique de la sémantique générative décrite dans Harris 1993 se résume à la dissémination des parcours personnels et incite à ne considérer que la question de la réussite "sociologique": a-t-on ou non "fait école". Voilà qui à défaut justifie *a posteriori* le libellé de mon sujet de thèse. Les références aux textes primaires m'ont été majoritairement suggérées par Huck & Goldsmith 1995, Harris 1993, Dubois-Charlier 1972 et Galmiche 1970.

1.1.1. Méthodologie et objectifs

L'analyse de la catégorie du performatif dans *How to do Things with Words* reste pour moi un modèle d'analyse. Entre autres acquis, le performatif est une catégorie qui a maintenant droit de cité dans les analyses littéraires (faut-il invoquer ici l'analyse de la promesse de Dom Juan chez Shoshana Felman ?) mais aussi en linguistique énonciative angliciste à la française. Des énoncés à analyser au CAPES tels que "You are hereby being warned that" attestent des acquis de l'école d'Oxford, qu'on retrouve aussi dans les travaux de la grammaire "métaopérationnelle", quoi qu'on pense d'une telle formulation²⁷. On peut trouver dans certaines analyses de BE + ING une des conditions de possibilité du performatif tels que Benveniste les a décrites et qui portent sur la réflexivité à l'œuvre dans les performatifs²⁸. L'ouvrage d'Austin reste un exemple d'une approche empirique et d'un recueil de propriétés sémantiques. J'apprécie l'absence de dogmatisme dans cette approche (et la promptitude à saborder les édifices théoriques patiemment construits). L'analyse se solde malgré tout par la prise en considération de propriétés sémantiques. De manière moins consensuelle, je soutiens également la fécondité d'une approche fondée sur l'étude de faits dits "insignifiants" avec laquelle j'ai beaucoup de sympathie. J'ai le même enthousiasme à l'égard du travail de la sémantique générative sur des "petits" faits de langue tels que *respectively*, *remind*, et le funeste KILL = CAUSE TO DIE.

²⁷ Voir Boisson 1999.

²⁸ PLG 274.

1.1.2. Un mode d'argumentation

Je dois à Jean-Jacques Lecercle de m'avoir fait découvrir ce type de textes en DEA d'anglais. Cette ouverture intellectuelle a été déterminante pour moi et risque de disparaître le jour où les "*Masters de langues*", en français dans le texte, seront condamnés à dissoudre les séminaires spécifiques au profit de mariages de la carpe et du lapin. En attendant, j'ai depuis eu la chance de faire travailler des étudiants sur 'Meaning' (Grice 1957) et de montrer à mon tour comment un article peut "fonctionner à coups d'arguments". Un commentaire cursif de l'argumentation du début de ce texte peut donner à voir ce qu'une linguistique énonciative peut tirer de la philosophie analytique, pour ne pas dire de ce type d'analyse.

Those spots mean (meant) measles.

Those spots didn't mean anything to me, but to the doctor, they meant measles.

The recent budget means that we shall have a hard year.

L'article commence par donner ces trois énoncés, qui peuvent être lus par le linguiste comme étant contextualisés. Le premier énoncé est aussi déjà une manipulation, puisque la forme entre parenthèse montre que le sens de l'énoncé n'est pas sensible à l'alternance présent / prétérit. Le second est une sorte de mise en contexte du premier énoncé, puisqu'il le reprend et en donne une réinterprétation. Le troisième énoncé relève clairement d'un contexte différent, ce qui suffit à le re-contextualiser comme distinct des deux premiers. Ces trois énoncés sont entre guillemets et on peut aisément caractériser la situation d'énonciation (présent, première personne). L'article liste ensuite des propriétés linguistiques de ces énoncés, détaillant le plus souvent les déductions possibles de ces énoncés. La première propriété est celle de l'implication logique. Elle est démontrée par l'absurde, en expliquant que les énoncés ne peuvent être conti-

nués par une proposition niant cette implication. Cette exploitation sémantique de ce qui peut suivre un énoncé a depuis souvent été déployée par Ducrot dans ses analyses sur les échelles argumentatives, où le connecteur *et*, plus généralement, la présupposition, sont étudiés à partir des séquences possibles de continuation d'énoncés. Chez Grice, cette manipulation tient en deux phrases, l'une pose l'impossibilité de cette continuation d'énoncé niant l'implication, la deuxième l'explique en termes logiques. La deuxième propriété porte sur l'impossibilité de déduire un contenu prédicatif de ces énoncés. C'est la pseudo-clivée qui permet cette mise en évidence. La troisième propriété est celle qui sera au fond la plus exploitée dans l'article et consiste à relever l'absence d'agent intentionnel. La quatrième propriété tient en l'impossibilité d'un fonctionnement en mention de ces énoncés. La cinquième me tient particulièrement à cœur, car il ne me semble pas que l'on en ait davantage donné une explication ou en tout cas une exploitation satisfaisante : ces énoncés sont glosables en *the fact that* avec un sens équivalent. Une fois ces cinq propriétés de ces trois premiers énoncés établies, Grice donne alors une deuxième série, cette fois-ci de deux exemples, à valeur contrastive :

Those three rings on the bell (of the bus) mean that the bus is full.

That remark, 'Smith couldn't get on without his trouble and strife,' meant that Smith found his wife indispensable.

Symétriquement, les cinq propriétés sont alors reprises (et de nouveau numérotées). Elles servent de contre-épreuve et peuvent se décrire comme des contraposées, sauf pour la propriété 5. La reformulation en *the fact that* est possible, mais n'a pas le même sens que l'énoncé de départ. Je reviendrai sur ceci, qui me paraît être une intuition particulièrement forte. Ces cinq propriétés sont alors posées comme des critères d'identification de deux sens du verbe

mean qu'il appelle "*natural*" et "*non-natural*" (avec distinction des acceptions par codage en indice *mean_N* et *mean_{NN}*). A cette catégorisation sémantique est associée une reformulation du verbe en deux constructions distinctes (*patterns*), respectivement *A means (meant) to do so-and-so (by x)* et *A means (meant) something by x or A means (meant) by x that*. Il est précisé que A²⁹ est un agent humain. La concession entre parenthèses "(*This is overrigid ; but it will serve as an indication*)" est alors révélatrice de ce que j'apprécie dans cette pratique analytique : être capable de fixer les idées, mais de ne pas se laisser aveugler par son désir de formalisme et pouvoir y renoncer sans autre forme de procès³⁰.

Si la fin de l'article peut être lue comme plus philosophique que linguistique, déployant une réflexion sur le sens comme intention, proche d'autres textes sur la philosophie de l'action, notamment sur ce qui fonde la reconnaissance de l'intention d'un individu, le début de cet article offre un exemple de raisonnement linguistique admirable. J'ai deux regrets pour la suite de son analyse. Le premier est que sa reformulation syntaxique de *mean_N* n'est pas exempte de difficultés, et surtout qu'elle s'adosse à la propriété 3, qui me paraît la moins intéressante pour le linguiste. Mon autre grand regret est que c'est la troisième propriété que Grice exploite, alors que l'intuition qui me touche le plus porte sur la propriété 5. La thèse de l'intentionnalité de l'agent est celle qui me gêne le plus, pas seulement parce que cette perspective très extralinguistique peut donner lieu à des glissements psychologiques lorsqu'il s'agirait de la prouver. Dans son analyse de la propriété 3, Grice ailleurs si précis, ne traite pas tous

29 Ainsi que j'ai essayé de le légitimer dans ma thèse, je signale que, pour des raisons touchant à l'impossibilité d'un métalangage qui unifierait les différents degrés de citations en guillemets ou en italiques, j'allège au maximum la notation en italiques ou guillemets dans les formes citationnelles. Je persévère ici dans ce que je sais être une solution par défaut.

³⁰ Voir aussi plus loin *A first shot would be [...] This will not do*.

les énoncés et semble reconnaître implicitement au moins deux concessions, en indiquant que cette propriété ne vaut que *mutatis mutandis* pour son troisième énoncé dans le cas $mean_N$ et qu'elle devrait valoir ("*or at any rate should have meant*") pour le cas $mean_{NN}$ qu'il envisage (son premier exemple). On peut même radicalement contester cette intentionnalité d'un agent si, comme je suis tenté de le faire, on voit en $mean_{NN}$ un fonctionnement de type métalinguistique. Les deux exemples de Grice en $mean_{NN}$ sont des explicitations d'une part d'un code conventionnel (ce que l'on pourrait appeler le règlement du bus, les règles du bon usage du bus) et d'autre part d'une expression de *rhyming slang* (l'équivalence sémantique en *rhyming slang* entre *trouble and strife* et *wife*). La propriété 4 va très nettement dans ce sens : $mean_N$ ne peut fonctionner en mention, mais le métalinguistique, lui, est lié à la mention. Pour postuler ici un agent dans cette reformulation métalinguistique, on est obligé de dire que la langue est un dispositif intentionnel, que le système linguistique a une intentionnalité propre³¹. Une partie du problème est occultée par une problématique de l'action et de l'intention (extralinguistique), que je serais tenté d'assigner précisément à la reformulation en *A means (meant) to do so-and-so (by x)*. Dans l'analyse, le découplage du syntaxique et du sémantique n'est pas chose aisée, et la formulation du linguiste doit en tenir compte dans sa sténographie. Peut-être est-ce l'indice que cette sténographie est insuffisante, A est posé comme agent, on ne sait pas ce qu'est x, s'il est différent de p, comment se formule ou se formalise une proposition en *that* et encore moins ce qui suit *that*. Reste qu'il y a là une base d'analyse récupérable par une tradition énonciative qui ferait valoir une forme de valeur référentielle plus que d'extralinguistique, une instance support de point de vue plus qu'un agent et qui questionnerait l'identité

³¹ Mais on peut invoquer la figure du reste dans Lecercle 1990 pour une défense d'une telle position.

support de point de vue plus qu'un agent et qui questionnerait l'identité posée dans la reformulation de mean_{NN} entre *something* et ce qui suit *that* dans *A means (meant) something by x or A means (meant) by x that*.

Je demeure fasciné par ce texte, d'où les connecteurs sont quasi-absents puisque le raisonnement est là. Je suis resté profondément attaché à ce type d'écrits où les arguments peuvent se numéroter. La numérotation analytique (et l'adjectif prend tout son sens) participe à mes yeux d'une forme de capitalisation et de cumulativité possibles des analyses et là réside une justification de l'importation de concepts pour l'analyse de la langue anglaise. Plus certainement encore, ces écrits témoignent, et d'une manière alors fois prégnante et prime-sautière, d'un mode d'attention à ce que la tradition énonciative appelle des "énoncés" et leur variation en contexte (que l'on songe par exemple aux conditions de *felicity* et à l'intervention de Bakounine comme exemple). Ce même type de mode d'argumentation analytique est aussi une des caractéristiques des jeunes turcs de la sémantique générative, qui est également lié à leur recours à la logique.

1.1.3. Un fonds d'analyses reposant sur la logique

Le séminaire de Jean-Jacques Lecercle avait pour sous-titre "les enfants de Frege", montrant aussi que des analyses du "sens" pouvaient avoir une racine logique. C'est encore plus net dans les écrits de David Lewis³² où la logique tient une part importante, ayant dans certains articles un rôle majeur dans la démonstration. Toute une partie de la pragmatique de langue anglaise a couramment recours à la formalisation logique de certains énoncés pour établir

³² *Counterfactuals*. Que ce philosophe du langage ne soit au fond (re)connu dans l'édition française que par le recueil de poèmes de Jacques Roubaud dit beaucoup de la clairvoyance linguistique des poètes et du statut du *Linguistic Turn* en France.

certain arguments³³. Dans le même ordre d'idées, c'est par la formulation logique de certaines ambiguïtés que McCawley 1970, Postal 1974 et autres, que les quatre cavaliers de l'apocalypse ont poussé Chomsky à renoncer à son modèle transformationnel de 1957 et de 1964 pour adopter une composante où la forme logique (*Logical Form*) avait droit de cité. McCawley a même rédigé un manuel dont toutes les implications n'ont sans doute pas été tirées (McCawley 1981). Je ne souhaite pas prétendre que la logique va régler les problèmes que la linguistique se pose. Je plaide en faveur d'une pratique hygiénique minimale, en un mot la capacité à formuler en termes logiques (traduire ?) des énoncés, ce qui ne signifie pas formaliser (puisque précisément, il n'y a pas de métalangage). Sur le mode de l'aide-mémoire pour la rhétorique de Barthes, je souhaiterais disposer d'un ouvrage expliquant dans le détail tout ce qu'une analyse fondée sur la logique "manque" d'un point de vue énonciativiste et pourquoi. A tout le moins, la logique permet de reformuler les homotaxies ou ambiguïtés syntaxiques de surface dont le rôle tactique dans la mise en cause du premier modèle chomskyen n'est pas négligeable, d'autant que l'homotaxie oblige à affronter la question de l'interprétation des énoncés.

1.1.4. Le primat de la sémantique

La catégorie du performatif et toute une interrogation sur l'acte de langage direct ou indirect de la philosophie analytique repose sur la sémantique, et notamment une descendance en linguistique sur l'interface entre syntaxe et sémantique. Dans l'analyse que Benveniste propose du performatif, une composante sémantique est dégagée du critère de *felicity* (le caractère *sui-référentiel*

³³ Faut-il le préciser, toute une tradition analytique a également écrit sur la réflexivité et sur l'un de ses objets, les paradoxes (voir par exemple la bibliographie de Godart-Wendling 1990).

du performatif, cf. PLG 274). Le primat de la sémantique est inscrit dans le nom même du programme de la "sémantique générative", notamment dans l'article tenu pour avoir lancé le nom du mouvement. La sémantique est au cœur de la machine de guerre³⁴ de la sémantique générative. Il me semble qu'une partie de cet arsenal peut encore servir. J'en donne juste un exemple.

Georges Lakoff, dans un article programmatique, "Toward Generative Semantics"³⁵, pose un trait sémantique binaire [+ / -DS], qui correspond à un trait [Doing Something]. Il l'applique aux verbes (et tantôt aux prédicats) et est ainsi défini :

Similarly, some semantic properties of English predicates are closely allied with certain grammatical properties of English verbs. The verbs that express "doing something", that is, those that have the proform *do something* and that take the progressive *be + ing*, seem to share an important semantic property. Moreover, all of the non-doing-something verbs (those that do not take both the proform *do something* and the progressive form) are exactly the attributive verbs. Non doing-something verbs like *be*, *have*, *own*, *cost*, *like*, *love*, *know*, *see*, *hear*, and *want* are all attributives of some kind or other. We can therefore set up a distinctive semantic feature DS (do something) and test whether a given verb is +DS or -DS by placing it in the frame, "What I'm doing is...". For example,

30 a What I'm doing is listening to the lecture.
b. *What I'm doing is hearing the lecture

31 a. What I'm doing is looking at the painting.
b. *What I'm doing is seeing the painting

32 a. What I'm doing is learning the lesson.
b. *What I'm doing is knowing the lesson.

³⁴ Voir le titre de Harris 1993 (*The Linguistics Wars*).

³⁵ Lakoff [1963].

By this simple test we can assign the semantic property +DS or -DS to each verb. [Lakoff 1963, 50-51]

Le trait formel n'est peut-être pas définitif, mais peut servir d'une indication pour une typologie des prédicats (plus que des verbes). La glose est ambiguë en terme de borne de droite du procès (pour le dire dans d'autres catégories entre *accomplishment* ou *activity*), mais la propriété de la pseudo-clivée est un critère intéressant. Que BE + ING soit associé comme critère peut selon moi s'interpréter comme la possibilité de recatégoriser par ce marqueur un prédicat de propriété en prédicat d'événement, phénomène bien noté dans la littérature sur les énoncés du type "Are you being ironical ?", qui ne s'interroge pas effectivement sur les propriétés du co-énonciateur, mais qui l'accuse implicitement d'avoir eu un acte de parole ironique, c'est donc un prédicat d'événement qui est en jeu. Ce phénomène, que je voudrais appeler cette "recatégorisabilité" ou ce "recatégorisable", est noté dans l'article, mais posé sous une forme asymétrique. L'appel de notes explique en substance que les prédicats d'événements peuvent avoir valeur d'attribution de propriétés, comme dans *I used to play baseball* mais pose que les prédicats de propriétés ne peuvent devenir prédicat d'événements ("the non-doing something verbs, however, are always attributive"³⁶). Je viens de suggérer le contraire, car j'aimerais bien faire jouer, pour une classe d'énoncés à déterminer plus précisément, une composante aspectuelle au sens fort de BE + ING, comme un point de vue sur le type de prédicat mis en jeu.

Le primat de la sémantique m'a conduit à m'intéresser à certaines analyses de Dixon³⁷ et à constater qu'une approche sémantique semblait conduire à

³⁶ Lakoff [1963] 1976 : 61 n. 5

³⁷ Dixon 1991, voir " Les collocations en DO et le statut de verbe léger ".

partager des objets communs ("tours légers", médiopassifs). Je tiens depuis ma thèse qu'on a les faits de langues de ses préoccupations théoriques (et sans doute réciproquement), il semblerait qu'en tout cas des types de préoccupations communes conduisent à s'intéresser aux mêmes types d'objets langagiers. L'horizon reste une cartographie des propositions théoriques développées à partir des faits de langues présentés comme étant constitutifs de la langue anglaise. De ce point de vue, je constate qu'une prise en compte plus radicale de la sémantique dans les analyses semble conduire à privilégier les mêmes "objets" langagiers (le chapitre 3 et le chapitre 10 de Dixon 1991). Que Dixon soit aussi un spécialiste reconnu d'une langue dite "exotique" (le dyirbal, voir Dixon 1972), milite de plus en faveur d'un va-et-vient entre les langues dites "rares" et l'anglais³⁸.

1.1.5. Un ensemble d'analyses (quelques exploitations possibles)

L'importation des concepts de la philosophie du langage repose notamment sur l'intérêt de certains de leurs objets dans lesquels je vois une aide à la caractérisation de phénomènes, un fonds philosophique pour les distinguer sémantiques. Il est hasardeux de donner un inventaire de tout ce qu'on peut importer. Je retiens personnellement le déploiement d'un vouloir dire intentionnel (Grice 1958, "Meaning"), la construction d'un système de métarègles que j'ai proposé à partir des maximes de Grice³⁹. S'y ajoute un questionnement de la distinction kantienne entre analytique et synthétique. J'ajouterais une cer-

³⁸ Je l'ai douloureusement éprouvé, s'agissant de ma surdit  phonologique, dans une premi re approche auditive de l'intonation des langues   tons (voir par exemple les corpus donn s dans Ladefoged 2001). Faut-il le rappeler, on apprend beaucoup de se confronter au lointain. Un exercice tr s formateur intellectuellement pour l'angliciste consiste   formuler les ph nom nes qui, pour l'anglais, se rapprochent le plus de ce que l'on vient de vous pr senter   propos d'une langue dont vous ne connaissez rien.

³⁹ L'article explique aussi ce que l'analyse doit   Lecercle 1990.

taine incongruité et un certain décentrement des questions que l'on se pose. Pascal Engel dans *La dispute* donne une bonne idée du type de problématiques que développe la philosophie du langage sous forme de florilège des questions incongrues pour un Continental⁴⁰. En horizon, la philosophie analytique (tout comme la sémantique générative) offre un corpus de notions et d'analyses mobilisables. Parmi les quelques objets théoriques où les carences de la linguistique sont patentées, (les intuitions sans concept sont aveugles) : la sémantique de l'événement, le massif, le générique (et l'opposition synthétique/analytique) et les notions de propriété et d'ontologie. En guise de prolepse, je précise ce qu'il en est de l'événement. Disposons-nous d'une représentation de type philosophique de l'événement satisfaisant⁴¹ ? Au-delà des typologies des procès plus ou moins opérantes en vigueur chez les anglicistes (Vendler, Paillard, Franckel & de Vogüé 1988 et sa traduction angliciste Deschamps et al. 1993, et Danon-Boileau 1987), je voudrais défendre une ontologie des procès fondée sur la philosophie de l'événement chez les philosophes. Dans une version un peu iconoclaste, l'argument central est que la relative insatisfaction des typologies existantes des prédicats provient peut-être d'une mauvaise appréhension de la notion même d'événement. Peu conceptualisé philosophiquement, il serait ainsi mal cadré linguistiquement. Une ébauche de cette interrogation servait de conclusion à ma thèse, où je cherchais à poser une ontologie des prédicats construite sur une opposition prédicat de propriété / prédicat d'événement. On reconnaîtra une opposition attributs/événements déjà présente chez les Stoïciens et abondamment commentée chez Deleuze à partir du

⁴⁰ Engel 1997, 150-170.

⁴¹ La question se pose d'autant plus crucialement que d'un côté certains manuels de linguistique ont recours à un concept d'événement et de l'autre certains philosophes posent des distinctions linguistiques comme critère ontologique de l'événement (voir Stout 1997).

maître opuscule d'Emile Bréhier⁴². L'enjeu linguistique d'un tel recours à la philosophie du langage passe par la recherche de critères formels d'identification sémantique de ces attributions de propriétés ou ces constats d'événements et la mise en évidence de faits de langue attestant de cette ontologie. Il est toujours dangereux de raisonner à partir d'une opposition binaire, néanmoins je pense pouvoir faire valoir cette opposition dans un certain nombre de cas de syllepses et de corrélations de faits, à commencer par les jeux de recatégorisations.

1.2. LA GRAMMATICALISATION ET L'INTERFAÇAGE LEXIQUE/SYNTAXE

A titre de jalons, j'ai donné cinq arguments dans l'article sur l'analyse de l'ambiguïté de certaines propositions en WHAT pour le type d'objets qui peuvent rentrer sous la catégorie de "contenus discursifs". Si l'analyse linguistique est aussi une machine à exclure, disons que je reconnais bon nombre de mes objets langagiers dans l'ensemble exclu par Monique de Mattia de sa thèse⁴³. Le style indirect n'est pas la transformée du style direct. On ne saurait dire plus clairement que la relation entre la syntaxe et la parole ne va pas de soi. Je m'intéresse à cet interfaçage difficile, qui croise aussi selon moi un continuum entre lexique et syntaxe. Je précise ici dans quel esprit je souhaiterais les aborder, c'est-à-dire en détaillant les présupposés attachés à "ma" conception de la grammaticalisation (qui aboutit à faire d'une partie de la syntaxe, au minimum les *content clauses*, le lieu de l'observation d'une partie de la grammaticalisa-

⁴² Deleuze 1969 : 20- 31, Deleuze 1988 : 71-72, pour Bréhier 1928.

⁴³ de Mattia 2000, 8.

tion de la parole) et à ce que j'entends par "contenus discursifs". Cette conception peut se résumer dans l'énoncé d'une thèse :

Thèse 2 : Les rapports entre lexique et syntaxe peuvent aussi se dire sous forme d'une délocutivité généralisée où les contenus discursifs se grammaticalisent en syntaxe, où la parole passe dans la langue comme par concrétion.

Cette thèse a au moins deux conséquences, l'une pour l'étude de la syntaxe, l'autre pour l'étude du lexique

Thèse 3 : La grammaire anglaise encode des distinctions sémantiques et des contenus discursifs en syntaxe.

Thèse 4 : L'analyse du lexique est insuffisamment syntaxique (et son corollaire, l'analyse de la syntaxe gagnerait à regarder davantage le lexique).

Je souhaite contribuer à une analyse de la syntaxe par la sémantique. Cette stratégie fait fonds sur la grammaticalisation de phénomènes discursifs. Ceci pourrait permettre de traiter certaines apories dans le domaine de l'interface lexique/syntaxe, ou du moins d'envisager autrement toute une classe de phénomènes connus du linguiste⁴⁴. Dans ce va-et-vient entre syntaxe et lexique, langue et parole, j'entrevois une analyse de la syntaxe à partir de la sé-

⁴⁴ A commencer par cet objet impossible qu'est le dictionnaire, qui répertorie des emplois de discours dans une fiction qui se voudrait le répertoire de la langue. La conséquence est connue, les nomenclatures des verbes, voire des noms ne résistent pas à l'analyse. La nomenclature des noms de *Oxford Advanced Learner's Dictionary of English* croise allègrement dans ses onze "catégories" des critères morphologiques, sémantiques, syntaxiques, sans parler des questions d'accord et de syllepse, ce qui proscrit toute unité de traitement dans cette analyse entre définition en langue et fonctionnement en discours.

mantique, au nom de ce continuum parole/langue, et, corrélativement, un traitement du lexique à partir de la syntaxe (ce sera mon point 1.3.). Autre avantage, cela réinjecte dans une syntaxe énonciative des notions qui me paraissent moins prises en compte actuellement : la contrainte d'ordre et les contraintes de sélection. Rapprocher ces deux ordres de contrainte participe bien d'une mobilisation de la sémantique (la contrainte de sélection), certes *via* le lexique, mais pour analyser la syntaxe. Il s'agit de questionner l'interprétabilité de quelques agencements syntaxiques et de quelques contraintes pesant sur leurs ordonnancements.

1.2.1. Contenus discursifs et langue/parole

Je mobilise cette notion de "contenu discursif" aux contours volontairement flous pour deux ordres de raisons. La première est théorique et tient aux difficultés rencontrées avec la notion de contenu, dont l'analyse serrée du texte de Grice a pu donner une idée. La deuxième est pratique et tient à l'objet langagier privilégié de mes recherches en cours : la complétive du nom. Cette opacité est au centre de mon article sur les constructions en *the fact that* où je montre, m'appuyant notamment sur la propriété 5 de cette analyse de Grice, que cette proposition en THAT constitue un *dictum*, mais modalisé par *fact*. Je ne fais au bout du compte que reprendre la question de la solution de continuité entre langue et parole. Je travaille cette frontière à l'aide des concepts de la grammaticalisation.

1.2.2. Le recours à la grammaticalisation

Les attendus théoriques de la grammaticalisation doivent être rapidement exposés, avant d'indiquer comment on peut s'en servir pour l'analyse de l'anglais. Je m'inscris dans les représentations et les outils de la grammaticalisation

telle qu'elle est illustrée dans Hopper & Traugott 1993 et dans les études de Frajngier 1991. L'ontologie minimale des théories de la grammaticalisation fait intervenir majoritairement les concepts suivants : l'analogie, la réanalyse, le *clinamen* (*cline*) et ce que j'ai envie d'appeler des "échelles mobiles" (prototypiques, gradients, continuums, hiérarchies, tout ce que je perçois comme un appareillage conceptuel au service de schèmes de variation et de régularité, et notamment des évolutions diachroniques). Cette analyse en gradients suppose une caractérisation des pôles, dont des réalisations concrètes correspondent à des formes attestables en langue (par exemple les auxiliaires comme forme de réalisation de verbes légers⁴⁵). Il y a une forme de substrat typologique dans cette analyse, une langue a une certaine manière de manifester un certain type de régularité, que l'on met au jour à partir de comparaisons typologiques en synchronie ou par des grands stades d'évolution, correspondant à des échelles en diachronie. Ainsi traitent-ils l'exemple de la grammaticalisation du marqueur PAS pour la négation du français en mobilisant ces différents concepts. La conception de la grammaticalisation que je fais jouer à la syntaxe pour point d'aboutissement, thèse qui n'est pas sans évoquer celle de la centralité de la syntaxe. L'accès à la syntaxe (par exemple attesté dans la recatégorisation) est pour moi le critère déterminant de l'intégration à la langue (et il fonctionne assez bien dans le cas des délocutifs⁴⁶). Ceci a vocation à intégrer la syntaxe, dans

⁴⁵ L'exemple n'est pas innocent. A quelle condition, dans un système linguistique, un élément change-t-il de statut morpho-syntaxique ? Comment un fonctionnement transcatégoriel est-il possible ?

⁴⁶ En première approximation, parce que "la lexicalisation" est l'intégration dans le lexique de la langue d'un élément dont témoigne, pour cet élément dit "lexicalisé", le partage des propriétés de sa classe lexicale, telles que pouvoir se mettre au pluriel pour un nom, pouvoir servir de base pour des dérivations, etc. Or, l'accès aux morphèmes grammaticaux, le changement de statut morpho-syntaxiques, peuvent aussi se lire comme des propriétés liées à la syntaxe. Ce qu'on décrit comme une lexicalisation est aussi une entrée dans les paradigmes de la syntaxe. Dans l'hypothèse, un peu radicale, du clinamen syntaxique que je vais formuler, ce que je considère comme des délocutifs ont des contraintes de sélection spécifiques, et appartiennent de plein droit à la syntaxe.

une conception téléonomique affirmée, où la syntaxe est le "lieu naturel" de la grammaticalisation, et pour ce qui m'occupe, de la grammaticalisation de la parole. Comment la parole vient-elle à la langue ? Il me semble que la notion de lexicalisation peine à y répondre seule. Je la repose à partir du continuum lexicale/syntaxe, en jouant sur une forme de délocutivité généralisée. Pour l'anglais, il s'agit de rechercher dans la syntaxe des traits absents en morphologie (et sans doute grammaticalisés autrement dans d'autres langues). L'hypothèse sous-jacente de ce recours à la théorie de la grammaticalisation est donc celle de la dissémination dans les langues naturelles de catégories dont l'inventaire n'est pas terminé. C'est en ce sens que je manifeste mon intérêt pour les travaux sur l'évidentiel (la testimonialité) comme recherche dans d'autres langues de phénomènes que l'anglais "filtre" autrement, et notamment en syntaxe. Je ne suis pas le seul à travailler ainsi (voir par exemple Jean-Charles Khalifa décrivant certains passifs en TO de verbes de perception comme des évidentiels⁴⁷). Etant donné le statut morphologique de l'anglais, l'hypothèse d'un encodage plutôt syntaxique que morphologique de l'évidentialité est à la limite du trivial. Cette considération typologique (l'anglais est une langue à morphologie flexionnelle restreinte et à forte contrainte d'ordre) semble faire de la syntaxe le lieu naturel, la téléonomie de ce que l'anglais "grammaticalise". Ceci pose plus généralement la question de ce qu'une langue grammaticalise, et, pour ce qui nous occupe, de ce que l'anglais donne à voir comme fonctionnement linguistique dans ses grammaticalisations.

⁴⁷ Khalifa 2004a : 193 et communication personnelle.

1.2.3. Le statut de la "métalangue naturelle"

Je voudrais rappeler que cette préoccupation pour la grammaticalisation est une constante chez les énonciativistes, même si elle n'est pas nécessairement appelée ainsi. Elle trouve un écho particulier dans la notion de "métalangue naturelle" chez Adamczewski et dans tout un réseau de métaphores, où les faits linguistiques se laissent lire "à fleur de langue", où les faits de langue sont des "fenêtres" sur le fonctionnement ou, pour reprendre le titre de l'un de ses ouvrages, des "clés" pour le fonctionnement de toutes les langues et du langage. Il me semble qu'une partie de ces références à la métalangue naturelle participe d'une vision téléonomique où l'anglais serait plus à même de dire le fonctionnement du langage. Pour autant, la manière dont une langue rend visible ses fonctionnements participe de ce type de préoccupation pour la grammaticalisation. L'angliciste se doit au moins de se poser la question : est-ce que l'anglais grammaticalise "mieux" qu'une autre langue (et quoi) ? Je placerais plutôt cette question sous le signe de la contingence, pas de la nécessité. Je crois plus en la perspicacité du linguiste qu'au bavardage des langues, pour reprendre cette métaphore selon laquelle certaines langues seraient plus "bavardes" que d'autres. Je ne suis pas sûr que l'anglais constitue une langue qui soit, "naturellement", un métadiscours du fonctionnement linguistique. Je crois plutôt d'une part que cette langue est extrêmement décrite, ce qui autorise des confrontations transthéoriques et de nombreux commentaires de linguistes, y compris non-spécialistes de l'anglais, et d'autre part que certains "opérateurs" ont été privilégiés dans l'analyse de l'anglais, au point peut-être de trahir des

présupposés théoriques plus que des fonctionnements linguistiques⁴⁸. Ceci n'empêche pas ces opérateurs d'être plus révélateurs que d'autres, si ce n'est des cadres théoriques qui s'y intéressent en priorité, du moins des évolutions de la langue. De ce point de vue, l'analyse en "opérateurs" des énonciativistes a souvent porté sur des formes dont la grammaticalisation est particulièrement significative pour l'anglais. C'est notamment le cas des études d'Adamczewski sur DO (dont on sait qu'il se grammaticalise assez tardivement comme auxiliaire) ou des emplois anaphoriques de BE + ING (dont les études récentes montrent qu'ils tendent à se multiplier, voir Boisson 2001). Il y a incontestablement des "faits de langue" privilégiés dans les analyses énonciativistes, mais pas nécessairement au service d'une telle téléonomie.

Pour Culioli, l'insistance sur la diversité des langues et la manière dont les opérations sont un jeu complexe de marqueurs relève d'une problématique de la grammaticalisation, où des "opérations abstraites" sont en nombre limité et susceptibles de manifestations différenciées selon les langues. André Joly se plaît à répéter cette phrase de Gustave Guillaume, "une langue a la syntaxe de sa morphologie". Cela revient à dire que la grammaticalisation est un jeu à somme nulle où l'expression de catégories conceptuelles trouve des formes variées selon les langues, dont une vue panoramique (à la fois diachronique et typologique) permet de dresser quelques régularités, par exemple dans le choix de privilégier telle forme pour telle expressivité ou de grammaticaliser, par exemple, des déictiques historiques en relateurs. Si l'on adopte aussi une perspective typologique, les propriétés morphologiques de l'anglais invitent à considérer, au plus près des contraintes d'ordre, cette langue analytique. Cela paraît

⁴⁸ Cotte 2000 rappelle que près d'une thèse par an est soutenue en 11^e section sur les modaux et souligne dans le même document que la linguistique énonciative est prégnante.

conforme à des propriétés typologiques de base assez bien établies de la langue anglaise (langue SVO à dispositif morphologique réduit).

1.2.4. Quelques exemples d'application

Cette caractéristique syntaxique a guidé mes analyses sur la complétives du nom, à partir du constat initial de la fixité contrastive des positions entre une relative déterminative en THAT et son antécédent d'une part et de la mobilité de la proposition en THAT pour les complétives nominales d'autre part. Ceci m'a conduit à questionner la relation sémantique à distance que semble établir le nom recteur vis-à-vis de la proposition en THAT. J'ai ainsi re-problématisé la contrainte de sélection exercée par le nom recteur, dont il apparaît à l'examen qu'il correspond à un contenu discursif que j'ai essayé de caractériser. Les contenus discursifs grammaticalisés en anglais que j'ai étudiés peuvent se regrouper en trois types : des catégories sémantiques, le sémantisme des noms recteurs et quelques marquages syntaxiques de la co-énonciation.

1.2.4.1. Des catégories sémantiques

A partir de l'examen de formes syntaxiques de l'anglais (complétives nominales, relatives directes, interrogatives indirectes), j'ai démontré qu'une analyse sémantique mettant en jeu le "contenu discursif" dans la syntaxe était possible, à partir des notions sémantiques de mention, de *de dicto*, de testimonialité, de factivité et de *modus*⁴⁹. Je reviens sur quelques-unes de ces catégories liées à la discursivité dont j'ai montré qu'elles étaient attestables en syntaxe.

J'ai consacré un article au couple notionnel usage/mention pour montrer l'incidence en syntaxe de cette mise en exergue possible d'un contenu discursif.

⁴⁹ Je reviens plus longuement sur la possibilité d'un *modus* en syntaxe dans la deuxième partie.

Il faudra approfondir cette dissociation dire « X » / dire que X⁵⁰. Au plan métalinguistique, il conviendra de lier ces phénomènes à ce que Philippe de Rouilhan appelle "la montée sémantique"⁵¹, ce que les linguistes peuvent décrire comme l'exploitation de la mention comme récupérabilité sémantique des séquences agrammaticales. Je soutiens que toutes les conséquences théoriques n'ont pas été tirées de ce phénomène, déjà noté par Chomsky : la mention permet de recatégoriser des énoncés agrammaticaux, je puis ainsi dire "*colourless green ideas sleep furiously*" *has become a cliché* et ne pas enfreindre de contraintes de sélection. Autrement dit, la mention a bien à voir avec la syntaxe⁵².

J'ai essayé d'articuler les différentes traditions où l'opposition *de dicto/de re* avait cours entre logique, philosophie du langage et linguistique ; ce qui a pour corollaire le rapprochement de la notion de sujet syntaxique et de sujet énonciateur. Le discours sur le sujet syntaxique ou sur le prédicat n'ont pas nécessairement la même instance de garantie du point de vue. La notion de testimonialité permet d'articuler ces différents jugements de propriétés :

⁵⁰ Apparaît clairement ici le fait que toute une partie de mes objets est en distribution complémentaire des travaux de Monique de Mattia. Je n'ai abordé le discours rapporté qu'à partir du point de vue de la complétive du nom, où le statut de transformée du discours rapporté se pose de manière cruciale. Je rappelle ici les points nodaux où cette problématique du discours rapporté affleure et qui seront autant de questions à trancher :

- la caractérisation fonctionnelle de la complétive du nom : *content clause* (Huddleston & Pullum 2002) ou *appositive clause* (Quirk 1985), sans compter que cette étiquette est très ambiguë : elle renvoie à une position (Quirk 1985) ou à un fonctionnement sémantique (Aarts & Aarts 1982),

- cette propriété commune aux propositions en THAT d'être extrapposables dans le discours rapporté et dans les complétives du nom en cas de postdétermination complexe,

- le constat que tout un spectre de signes de ponctuation utilisables pour "introduire" la proposition en THAT (et tout un spectre de jeux citationnels) est également à l'œuvre dans la complétive du nom et dans le discours rapporté,

- l'invocation du passage du discours direct au discours indirect comme genèse fictive de la complétive du nom (Jespersen 1933). Reste que si la fiction d'une transformée discours direct/discours indirect ne résiste pas à l'examen des faits pour le discours indirect (Banfield 1982), qu'en est-il pour la complétive du nom ? Ceci invite à poursuivre l'analyse les corrélats phonologiques de ces propositions en THAT et à les comparer avec des fonctionnements en mention.

⁵¹ De Rouilhan 1988: 129-130.

⁵² Je formule en deuxième partie une conjecture tentant de rendre compte de ces phénomènes.

Logique	<i>De re</i> Propriétés du sujet	<i>De dicto</i> Propriétés du prédicat
Linguistique énonciative	Testimonial à partir du sujet grammatical Posé comme attestable et potentiellement avéré pour autrui	Testimonial de l'énonciateur : Posé comme vrai pour l'énonciateur

Cette analyse est à rapprocher des travaux de Benveniste sur le système des temps et de la personne. Le même type d'opposition y est selon moi à l'œuvre, la testimonialité se fait dans l'interlocution et à la première personne (fonctionnement du parfait dans l'énonciation du discours) ou dans la non-personne (fonctionnement de l'aoriste dans l'énonciation historique).

	Testimonial à partir du sujet grammatical :	Testimonial de l'énonciateur :
	Posé comme attestable et potentiellement avéré pour autrui	Posé comme vrai pour l'énonciateur dans l'interlocution
Les plans d'énonciation	"Le temps fondamental est l'aoriste, qui est le temps de l'événement hors de la personne d'un narrateur." (PLG 241)	"Le parfait établit un lien vivant entre l'événement passé et le présent où son évocation trouve place. C'est le temps de celui qui relate les faits en témoin, en participant ; c'est donc aussi le temps que choisira quiconque veut faire retentir jusqu'à nous l'événement rapporté et le rattacher à notre présent." (PLG 244)

On pourrait ainsi relire comme des degrés de testimonialité l'opposition entre les deux systèmes de temps corrélés à deux utilisations du système de la personne. Le parfait de l'énonciateur "témoin" est une testimonialité [+énonciateur], l'aoriste dans l'énonciation historique relève d'une sorte de testimonialité [-énonciateur]. C'est le passage souvent commenté :

"A vrai dire, il n'y a même plus alors de narrateur, les événements sont posés comme ils se sont produits à mesure qu'ils apparaissent à l'horizon de l'histoire. Personne ne parle ici, les événements semblent se raconter eux-mêmes. Le temps fondamental est l'aoriste, qui est le temps de l'événement hors de la personne d'un narrateur." (PLG 241)

Cette disparition illocutoire est peut-être à interpréter comme un changement d'attestabilité : elle ne dépend plus tant de l'énonciateur, que de ce qui est posé comme étant des propriétés du référent du sujet grammatical, historiquement constatables ou ayant pu être constatées dans l'extralinguistique. Pour autant, ce discours s'attachant apparemment à décrire des propriétés du sujet grammatical ne construit pas une sémantique des conditions de vérité⁵³. J'insiste néanmoins sur la porosité des deux catégories. Benveniste évoque la question du discours indirect (PLG 242), on peut faire valoir le cas simple où le sujet grammatical est aussi l'énonciateur⁵⁴, comme dans le cas des performatifs. L'enjeu de cette testimonialité en interlocution ou hors-interlocution me paraît lié à la factivité, entendue aussi comme une sorte de représentation aspectuelle, voire une "structure formelle" proche de ce que Benveniste définit comme la

⁵³ C'est du moins ainsi qu'on peut interpréter cette note de Benveniste "Bien entendu, l'énonciation historique des événements est indépendante de leur vérité "objective". Seul compte le dessein "historique" de l'écrivain" (PLG 240 n.1). Par quoi je comprends la fiction de ne prédiquer que des propriétés du sujet grammatical.

⁵⁴ On peut également prolonger le *de dicto/de re* par le *de se*, ce que le sujet grammatical croit, mais qui ne vaut pas en dehors de son univers de croyance et notamment pour autrui (voir Chierchia 1989, d'après Lewis 1979).

fonction du parfait, qui "consiste à présenter la notion comme "accomplie" par rapport au moment considéré, et la situation "actuelle" résultant de cet accomplissement temporalisé" (PLG 246).

La représentation aspectuelle associée à *fact* et à l'expression du fait (le factif, la factualité, par opposition au factitif) devra être abordée d'un point de vue "transversal" : quel type de relation peut-on établir entre une structure syntaxique, une valeur sémantique, potentiellement aspectuelle, une catégorie métalinguistique et un critère linguistique ? Cette interrogation sur le sens de ce qu'est un "fait" est un peu le pendant nominal de l'interrogation philosophique de l'événement pour le verbe. J'ai cherché à donner une première catégorisation sémantique de *fact* à partir des complétives nominales. Cette interrogation prend un tour à mes yeux nécessairement métalinguistique en ce que toute glose lexicographique d'une nominalisation a prototypiquement la forme "le fait de + expression du procès". En termes de catégorie, le verbe questionne "l'événement" et la nominalisation le "fait". Je fais l'hypothèse que la structure de la complétive du nom grammaticalise en partie cette représentation, de type aspectuel, de cette catégorie du "fait". Je souhaite ultérieurement confronter les propriétés de cette structure syntaxique aux utilisations métalinguistiques de *fact* chez les linguistes de langue anglaise et de cette manipulation dans certaines analyses linguistiques. Plus généralement, y a-t-il une "ontologie" de la factivité et quelle valeur sémantique lui accorde-t-on ? Un certain nombre de linguistes de langue anglaise ont recours à la catégorie métalinguistique du "*fact*". Par exemple dans Leech 1971, l'opposition entre *fact et idea* est une opposition sémantiquement structurante dont la traduction en termes de marqueurs peut passer dans l'analyse de la modalité, de l'irréel et surtout d'une opposition aspectuellement consacrée entre TO et ING. Chez Halliday, la factivité a un statut

dans le système de "projections" qui décrit les nominalisations. Cette question revêt un caractère d'autant plus crucial à mes yeux que la manipulation consistant à gloser une forme en "*the fact that*" est assez souvent utilisée sans recevoir le moindre statut théorique (par exemple dans Grice 1957 ou dans Kiparsky 1970). S'il s'agit d'une propriété linguistique particulière, il s'agit de dire laquelle. En termes métalinguistiques, cette structure syntaxique et la propriété sémantique dont elle passe pour être détentrice, la factualité, doit recevoir un contenu. Pour présenter un contenu discursif, ou ce qu'exprime une relation prédicative comme un "fait", y a-t-il des contraintes aspectuelles ? En d'autres termes peut-on parler de la factualité d'une comme représentation aspectuelle ou comme une forme de présupposition ? J'ai abordé cette question à partir du sémantisme des noms recteurs des complétives nominales.

1.2.4.2. Le sémantisme des noms recteurs

L'analyse de ce type de complétives m'a conduit à les poser comme un contenu discursif, expression d'une modalisation de type testimoniale et épistémique, glosable par "X considère que le contenu de la relation prédicative de la complétive est de l'ordre du fait". La structure prototypique de la complétive nominale semble bien être *the fact that*. Y a-t-il un corrélat sémantique, et notamment aspectuel, à une telle structure et plus généralement à l'ensemble des nominalisations ? Il faudra pour le savoir étudier le cas des complétives extraposées et, ce qui sera plus complexe, le cas des complétives que Quirk 1985 catégorise comme "*non-restrictive*". Pour le moment, je me suis restreint à la relation sémantique entre le nom recteur et la complétive en THAT lorsqu'elle

lui est adjacente⁵⁵ et qu'elle est interprétable comme restrictive. Cela a permis l'analyse de ce que j'ai appelé la rection sémantique puis la rection du *modus* dans mes articles. La justification initiale était que le sémantisme dans une prédication avec BE risque fort d'être différent, comme l'est une modalisation appréciative adjectivale, selon qu'elle procède d'une structure en épithète ou en attribut. J'ai donc travaillé à partir d'une place paradigmatique unique, en postulant que si le nom recteur est à la même position syntaxique d'une structure syntaxique donnée, il doit avoir le même fonctionnement sémantique que les autres noms recteurs avec lesquels il entre dans un paradigme résultant de la combinatoire syntaxique des complétives du nom, ce que la sémantique générative appelait les contraintes de sélection, et ce, quel que soit le statut lexicogénique du nom recteur. Je propose donc un traitement unitaire des noms recteurs, après avoir travaillé plus spécifiquement (et dans des articles différents) sur les déverbaux, les déadjectivaux et sur *fact* comme paradigme de nom simple. Cette perspective "transversale" oblige à revenir sur l'analyse dominante des nominalisations depuis Chomsky 1970. J'illustre au passage ce qui me paraît être un effet de corpus théorique dans une généalogie, voire un exemple d'insu dans une analyse linguistique.

Dans cet article, qui est au bout du compte au service d'une homologie nom/verbe et syntagme/proposition, Chomsky cherche au fond à établir pour le domaine nominal des propriétés du domaine verbal. A la rare exception de McCawley 1988, qui prend quelque distance, la plupart des articles et ouvrages que j'ai pu compulser sur la complétive du nom dans les domaines théoriques de langue anglaise suivent l'analyse de Chomsky 1970. Or, l'analyse néglige (compétence reine du locuteur natif oblige ?) trois ordres de phénomènes :

⁵⁵ C'est-à-dire non reliée par une copule.

- la coréférence est possible entre le référent du déterminant du nom recteur et du sujet de la complétive. Chomsky propose *John's certainty that Bill will win the prize* (23) mais des locuteurs natifs interrogés ont accepté *John's certainty that he will win the prize*, où, par défaut, il y a semble-t-il une interprétation par coréférence.

- la possibilité d'instancier des génitifs est variable. On a certes *John's certainty that Bill will win the prize* mais sans doute pas avec des noms têtes tels *fact* ou *possibility*.

- Il y a une contradiction à poser d'une part qu'il existe une histoire transformationnelle entre le nom recteur et la proposition en THAT avec ou sans BE et d'autre part que le nom recteur aurait une place d'argument objet, ce qui revient à dire que l'objet peut être un attribut.

Au total, la complétive du nom n'a droit qu'à deux occurrences (23 et 33) et ne rentre pas dans la typologie finale (60), même au titre du cas mixte :

<i>John's refusing the offer</i>	<i>gerundive nominal</i>
<i>John's refusal of the offer</i>	<i>the derived nominal</i>
<i>John's refusing of the offer</i>	<i>mixed forms</i>

Je voudrais suggérer ici qu'une partie du débat sur la relation nom/verbe a été mal posée, ou en tout cas a négligé la complétive du nom en privilégiant une analyse en places d'arguments du nom recteur, ce qui occulte premièrement une hypothèse théorique forte qui ne va pas de soi (les places d'arguments se conserveraient dans la dérivation, pour les déverbaux comme pour les déadjectivaux) et deuxièmement la difficulté qu'il y a à lier le nom recteur et sa proposition en THAT en termes de places d'argument.

Ayant privilégié la position paradigmatique du nom recteur, je ne me suis pas seulement intéressé aux déverbaux, ce qui permet de contribuer à affiner la

sémantique des autres noms recteurs des complétives du nom. J'ai établi le caractère insuffisant d'une qualification comme "nom abstrait", là où c'est plutôt une sous-spécification qui est à l'œuvre et j'insiste ici au passage sur le paradoxe entre cette relative sous-détermination sémantique et son fort degré de détermination (*the fact that* mais **a fact that* pour une complétive assertive). Le nom tête est un support de "jugement" de l'énonciateur, il joue comme un modalisateur d'assertion, un *modus* plus qu'un *dictum*. Avec ce type de mise en évidence d'un jugement modal, on atteste d'un contenu discursif, voire de sa prise en charge. J'ai comparé le sémantisme des noms recteurs des complétives nominales à l'échelle de logophoricité repérée par Culy 1994, qui analyse sémantiquement le type de prédicat recteur des pronoms logophoriques sur une échelle des degrés de perception qui est définie ainsi : *speech* >> *thought* >> *knowledge* >> *direct perception* (Culy 1994 : 1062). Ce continuum sémantique m'incite à analyser les verbes métalinguistiques pour comparer les propriétés sémantiques de ces prédicats recteurs et des complétives nominales. Cela permettra de décrire avec plus de précision le fonctionnement des propositions en THAT plus détachées, proches des *verba dicendi*. Ceci est de plus cohérent avec la catégorisation de Huddleston et Pullum de "*content clause*" qui est syntaxique (elle sert à étiqueter des classes de phrases) mais relève aussi de la sémantique: ce sont des propositions qui expriment un contenu, tout comme les interrogatives indirectes, également régies par des verbes métalinguistiques. Sémantiquement, ces différentes prises de position correspondent aux différentes positions du curseur épistémique-évidentiel que j'avais d'abord proposé (Ballier 2003). Ces phénomènes de logophoricité sont parfois présentés comme une sous-catégorie du testimonial et cette échelle pourrait en tout cas servir comme une échelle de testimonialité pour les noms recteurs. Cette dimension

modale des nominales a pour corollaire les marques de subjectivité dans les déterminations.

1.2.4.3. Marquages syntaxiques de la co-énonciation

La syntaxe peut être le lieu d'un certain nombre de mécanismes énonciatifs (impliquant des "choix" qui opèrent parmi les restrictions imposées par les paradigmes) voire d'une instance qui manifeste un rapport de co-énonciation. On retrouve ici ce que je perçois comme deux grandes tendances de la linguistique énonciative : il y a du locuteur qui se fait énonciateur lorsque son point de vue est en jeu (pour faire simple, c'est la position de Culioli) ou il y a de l'énonciateur tout le temps, et, quand son propre point de vue est en jeu, il y a une négociation dans la co-énonciation (c'est la position de Danon-Boileau). Sans trancher entre ces deux représentations, il me semble que la notion de testimonialité est un biais pour repérer des formes en syntaxe qui grammaticalisent le point de vue, sans nécessairement invoquer des opérations. J'ai essayé de montrer⁵⁶ qu'elle était à l'œuvre dans la détermination des noms recteurs ou la même dialectique est sensible de part et d'autre de la "corrélacion de subjectivité" chère à Benveniste.

L'objectif général est d'étudier un mode de construction de la référence spécifique à certains agencements syntaxiques, d'où la volonté de travailler sur des paradigmes syntaxiques, sur des propriétés sémantiques inhérentes à des agencements syntaxiques et notamment aux contraintes d'ordre qui leur semblent associées. Au transcatégoriel des énonciativistes, je voudrais ajouter la transversalité de certains phénomènes sémantiques qui traversent les occur-

⁵⁶ J'ai particulièrement soutenu cette position dans "la complétive du nom, un *modus* pris en charge par *personne* ?" (article 4).

rences différentes d'une même construction syntaxique, et contribuer à réhabiliter la catégorisation (morpho-)syntaxique. Ainsi pour les complétives nominales, cette analyse sémantique, peut-être plus fine que la recherche de place d'arguments, manifeste, en un sens paradoxalement, l'intérêt d'une analyse centrée sur la syntaxe, par le biais ici de la recherche de propriétés communes à une place paradigmatique donnée. Je voudrais maintenant montrer qu'une approche de la syntaxe peut aussi éclairer le lexique.

1.3. DE LA PAROLE A LA SYNTAXE

Je fais sommairement retour sur l'interface lexique /syntaxe après avoir rappelé la sous-estimation du lexique dans les analyses syntaxiques en dénonçant son autre versant : la minoration de la syntaxe dans l'approche du lexique. Je propose en horizon une forme d'interfaçage à partir de l'analyse de quelques symptômes de cette négligence actuelle : le statut de la conversion, le figement, la notion de lexicalisation, la synapsie et l'encyclopédie.

Thèse 4 : L'analyse du lexique est insuffisamment syntaxique (et son corollaire, l'analyse de la syntaxe gagnerait à regarder davantage le lexique).

Cette thèse revient à se faire l'avocat d'une linguistique des interfaces. Disons que je vais manifester quelques-unes de mes insatisfactions sur la question avant de déployer des zones de travaux possibles.

1.3.1. Pour une forme de délocutivité généralisée

De la parole à la langue, des étapes de cette grammaticalisation me paraissent manquer entre lexique et syntaxe. Que des opérateurs se grammaticalisent dit assez qu'un mot du lexique peut devenir partie de la syntaxe. Que le lexique soit traité en terminotique et en lexicographie à coup de concordanciers invite à reconsidérer le lexique à partir de la syntaxe. Il me semble que parler de grammaticalisation des contenus discursifs peut permettre ce travail d'interfaçage, où, corrélativement, l'incorporation dans le lexique serait partiellement le résultat de phénomènes d'ordre syntaxique. Une fiction philosophique simple voudrait que je parle, et qu'à partir de cette parole se reconstruise une partie de la langue. La parole se grammaticaliserait en syntaxe ; un faisceau de phénomènes plaide, selon moi, en faveur de ce fonctionnement général. Je défends la thèse générale d'une forme de "concrétion" du discours, attestable dans divers procédés lexicogéniques tels le figement, voire l'encyclopédie. Comment se constitue l'encyclopédie d'un locuteur ? Comment l'encyclopédie intègre-t-elle la langue ? Qu'est-ce que l'encyclopédie d'un locuteur ? Je propose le concept de délocutivité généralisée comme matrice syntaxique du lexique. J'emprunte le terme à Benveniste et caricature sous forme d'un clinamen de grammaticalisation le processus de "délocutivité" : la grammaticalisation en syntaxe du lexique à partir de la parole, sur le mode "*salut !*" => le "*salut*" => le *salut* => *saluer* => *re-saluer*, etc.

Au plus profond, cette interrogation correspond à une insatisfaction de la notion de "lexicalisation". Elle tombe sous le coup des ambiguïtés processives que j'ai dénoncées dans ma thèse (tantôt elle fonctionne comme processus, tantôt comme résultat) et sous une forme que je trouve particulièrement perverse. Elle prend acte de l'existence ou non dans les dictionnaires pour trancher

du statut ultime d'une unité. Si l'on prend l'acception comme résultat, le linguiste, en prétendant "expliquer", se borne à entériner une décision de linguiste (ou de lexicographe). Alors la notion en tant que telle n'explique rien : elle dit juste ce que dit le dictionnaire. Le choix de travailler sur cette interface entre lexique et syntaxe permet d'envisager au plus près les exclusions réciproques entre les deux domaines. Il conviendra ainsi de reposer la question de ce qu'est la lexicalisation, continuum ici pensé par moi comme la grammaticalisation mais pas toujours posée avec suffisamment de rigueur. La lexicalisation fait figure de *waste paper basket* de l'analyse grammaticale d'un côté et de l'autre le lexique tient lieu de répertoire de traits ou de raisons ultimes. En lexicologie, il convient enfin de donner un statut aux formes selon moi héritées du discours et de la syntaxe, et aux types de lexies qui n'ont peut-être pas reçu toute l'attention possible du point de vue des restrictions des combinaisons : les formes figées. Je propose de traiter la lexicalisation comme une forme particulière de la grammaticalisation. Je fais ainsi de la syntaxe une treizième matrice lexicogénique (la mise en séquence). La question des interfaces entre lexique et syntaxe a déjà été bien débattue. L'introduction du volume consacrée pas la série *Syntax & semantics* dit assez à quel point la question est déjà minée⁵⁷. La labilité de la frontière que j'examine d'une part et le type de continuum lexicalisation / grammaticalisation me conduisent à penser qu je défends au fond une délocutivité généralisée, la lente concrétion de la parole en langue. Ceci est un plaidoyer pour articuler à la syntaxe toute une série de types de lexies, dont celles produites par conversion et en profiter pour suggérer d'autres voies d'accès à la néologie : les délocutifs, les conglomérés et les synapsies, les *stock phrases* ou *format phrases*, etc.

⁵⁷ Stowell & Wehrli 1992.

1.3.2. Pour une treizième matrice lexicogénique (la syntaxe)

J'emprunte le terme à Benveniste. "Nous appellerons délocutifs des verbes dont nous proposons d'établir qu'ils sont dérivés de locution" (277). "Dérivé" n'est pas à prendre ici dans son sens technique, puisque ce terme que Benveniste présente comme un néologisme cherche à caractériser une "similitude de créations morphologiques qui se réalisent dans un cadre culturel à peu près pareil" (277), ce qui cherche bien à caractériser autre chose que la simple affixation dérivationnelle et s'inscrit dans une perspective culturelle du lexique qui est aussi celle de l'encyclopédie du locuteur. Il existe des délocutifs en anglais. Benveniste donne l'exemple de *hail, encore* (PLG 281) *okey, yes* (PLG 282) *welcome* (PLG 283). On peut invoquer, avec un emprunt, *safari*, qui vient du swahili *safar* (*travel*, soit l'équivalent de *have a good trip!*). On voit par là que la notion peut ne pas seulement être réservée aux verbes, *a fortiori* pour une langue comme l'anglais où la conversion est fréquente. Le fondement de cette matrice lexicogénique est d'ailleurs donné comme sémantique : "Un délocutif a toujours comme radical un signifiant, qui peut être interjeté dans le discours" (285).

Il y a plus généralement une productivité de la syntaxe dans l'accroissement du stock lexical, une compétence du locuteur dans l'identification et dans la création de ces unités lexicales à substrat syntaxique dont les douze matrices lexicogéniques reconnues dans Tournier 1985 peinent selon moi à rendre compte. On peut mobiliser un certain nombre de phénomènes.

i. La reduplication : Le bégaiement est syllabique, et rythmique, la compétence du locuteur se trouve transférée de la parole dans la langue. Les études actuelles font aussi de la reduplication des patrons syntaxiques minimaux, à l'œuvre notamment en acquisition et en pathologie du langage. Ceci revient à

dire que la reduplication est en passe de devenir une catégorisation de la ré-élaboration syntaxique.

ii. Le statut de la conversion est bien spécifique quant à sa fréquence pour la langue anglaise et ne doit pas être analysée comme une dérivation zéro ou "impropre". C'est à mon avis un phénomène d'ordre syntaxique passible d'une généralisation à la Greenberg (si la morphologie flexionnelle est réduite, alors la conversion est fréquente).

iii. Se préoccuper de la syntaxe est l'un des objectifs de Benveniste quand il distingue parmi les composés récents du français les synapsies (et la liaison syntaxique entre les membres du composé en *à* ou en *de* en français, *valet de chambre* n'a pas le même sens que *coin de chambre*). La syntaxe intervient également pour ce que Benveniste appelle les conglomérés "des syntagmes prédicatifs convertis en substantifs" comme *un monte-en-l'air* (PLG 2, 171), ou en anglais *a whodunnit*. Le changement de catégorisation syntaxique sans affixation intervient, comme dans la conversion. Les phénomènes de second type semblent plus fréquents en anglais, mais la question des positions syntaxiques dans les composés ne peuvent être ignorés, *a fortiori* lorsque ce sont des locutions ou des syntagmes qui servent ainsi de "déterminant" sémantique pour reprendre l'analyse de Benveniste.

iv. Ont un statut intermédiaire, pas nécessairement lexicalisé, toute une série de caractérisations en discours repris par anaphore, par exemple pour caractériser les personnages dans les romans policiers. Ces formes de lexies relèvent à la fois de la parole et de la syntaxe. D'autres sont dites "lexicalisées" du type "*a take-it-or-leave-it attitude*". Ne pourrait-on pas plutôt voir une incorporation en syntaxe de la parole ?

v. L'encyclopédie, le proverbe, sont autant d'objets d'études du linguiste un peu délaissés, qui sont entre parole et syntaxe, interprétable comme allusion à la moindre variation près dans le paradigme. Symptôme de ce désintérêt, le *Brewer's Dictionary of Phrase and Fable*⁵⁸ est peu étudié, peu cité, et sans doute trop peu connu en 11^e section (et moins connu qu'un dictionnaire récent prétendant donner accès à la culture de langue anglaise mais disposant d'autres moyens publicitaires, par où s'atteste l'un des effets marketing de la langue mondiale). Les allusions et les jeux citationnels sont pourtant interprétables par le locuteur natif tout comme les phrases inédites. Ne peut-on y voir la compétence syntaxique du locuteur ? Il y a comme un continuum de figement où la productivité s'éprouve en syntaxe. La syntaxe permet la reconnaissance de ce que Rees 1990 appelle le "format phrase", des patrons syntaxiques formés à partir de locutions devenues proverbiales voire à partir de titres de films ainsi "*The year of living dangerously* / le N de tous les dangers, le fabuleux destin de.." ou *The winter of our discontent* qu'on peut trouver comme *another winter of discontent* voire comme *a summer of discontent*... De la parole à la langue, tout un continuum passe par la syntaxe, dans des degrés de figement variables. (citation/proverbe/format phrase)

interlocutif / délocutif / conglomérés / synapsie / collocation

<----->

1.3.3. Un continuum du figement et de la contrainte ?

J'ai croisé la problématique des contraintes de sélection du lexique d'une part et des clusters ou collocations à combinaisons restreintes de l'autre. Je propose de repenser la possibilité de combiner les éléments en fonction d'un

⁵⁸ Voir Room 2001 pour une réédition mise à jour récente.

paramétrage de contraintes, et, préliminairement, par la situation sur le continuum du figement⁵⁹.

[Rection complémentaire] (librement consentie par la sémantique)	[rection modale] jeu des contraintes de sélection (posé par le lexique)
<----->	
grammaire	lexique
+ combinaisons multiples	- restriction de sélection
+ existence d'autres verbes similaires	- spécialisation du "verbe support"
+ qualification possible	- non (figement)
+ degré de figement moindre	- formes figées
+ contraintes aspectuelles	- contraintes moindres

Cette interface lexique/syntaxe attaque le continuum langue/parole à partir d'un concept de délocutivité généralisée qui met en jeu une gradience. Il convient d'explicitier quelque peu le recours à ce type de concepts graduels.

1.4. LA REPRESENTATION PROTOTYPIQUE DES STRUCTURES LINGUISTIQUES

J'ai essayé dans plusieurs articles de légitimer le recours aux distinguos binaires, par exemple usage/mention ou *de dicto/de re*. Cette analyse sémantique était au service de la distinction de deux grands pôles de la structuration syntaxique que j'explicitie en deuxième partie. Je voudrais également défendre

⁵⁹ Je m'en suis servi pour distinguer un tour léger type *do a dance* d'une construction lexicale en DO et pour situer les clusters tels *on the grounds that*. Je reprends ici le schéma correspondant à "pour une sémantique de la rection" (article 7).

le recours à des concepts graduels, et notamment à la notion de prototype. Je me suis de fait servi de cette notion tant pour essayer de rendre compte de la combinatoire possible au sein des verbes acceptant des tours légers en termes de prototypicité de *HAVE* pour les verbes recteurs (*do a dance, have a look etc.*) que pour le statut de *fact* dans les noms recteurs des complétives du nom ou pour le statut des restrictives définies objet pour les relatives. En d'autres termes, je défends l'idée que la praxis métalinguistique a un arsenal de concepts binaires d'une part et graduels d'autre part⁶⁰. J'en donne deux illustrations, appliquées à une mobilisation sémantique d'une partie de la syntaxe : je propose en deuxième partie un excursus sur ce que j'ai appelé la "bascule sémantique" pour les concepts binaires et le présent développement porte sur les concepts scalaires. L'ontologie que je défends se laisse donc formuler ainsi :

Thèse 5 : Un certain nombre de catégories linguistiques peuvent aussi se décrire à la manière de la sémantique des prototypes

Je crois aux prototypes et aux contraintes. Sans nécessairement construire des grammaires floues ou des édifices complexes tels que les *squishes* de Ross 1972⁶¹, je crois qu'il est possible de fonctionner dans les analyses avec des continuums. J'ai recours à des gradients, des prototypes, des échelles et des hiérarchies. La postulation vaut pour la structuration du domaine dans son ensemble. On le reverra pour la phonologie, il y a une hiérarchie accen-

⁶⁰ Je ne fais qu'explicitier les raisons de mon éclectisme théorique, que j'illustre ici, avant de le défendre dans ma troisième partie sous le nom de la compossibilité des discours.

⁶¹ Il s'agit d'une analyse en huit points d'un gradient catégoriel (qu'il appelle *squish*) posé entre catégories morpho-syntaxiques. Au sein de ce gradient, des sous-gradients sont reconnus en fonction de la vérification des 8 propriétés postulées et permet de proposer la hiérarchie suivante : *verb*>*participle*>*adjective*>*preposition*>*noun*. Je remercie Jean Albrespit de m'avoir communiqué ce texte.

tuelle, une hiérarchie prosodique et un fonctionnement prototypique des structures qui instaurent des jeux de régulations. On le verra en deuxième partie pour la syntaxe, je propose une hiérarchie fonctionnelle, que je légitime en partie par le constat (après d'autres) de l'asymétrie du prédicat. J'en ai donné quelques effets dans l'analyse de WHAT, et des indéfinis comme ONE ; je montrerai dans la section suivante que les fonctions syntaxiques peuvent avoir une lecture graduelle, ainsi que l'analyse des degrés de généralité et d'indéfini. Sans revenir sur les fondements de cette théorie des prototypes⁶², il convient de préciser la manière dont les rapports entre le prototype et les propriétés linguistiques dont il passe pour être le détenteur sont envisagées et de contribuer ainsi très partiellement à une méthodologie et à un statut théorique de la prototypicité en linguistique. Il s'agit, au moins programmatiquement, d'éviter la circularité suivante : d'une part, la linguistique ne propose du vraiment régulier que pour les structures et les emplois prototypiques ; d'autre part, les prototypes sont définis comme les zones de régularité.

1.4.1. Le prototypique et la régularité (fragments de méthodologie)

Je ne vais pas donner une énième version de la présentation de la structure du prototype ou du domaine notionnel⁶³. J'abonde dans le sens de l'analyse de Givón⁶⁴ qui en fait un prolongement du concept de Wittgenstein d'airs de famille. Hors le prototype, on passe insensiblement d'un élément à un autre de la catégorie par comparaison de propriétés pas absolument identiques mais entretenant un air de famille. J'insiste ici sur ce qui me paraît son caractère essentiel au plan structurel : son fonctionnement asymétrique, dont je pense qu'il

⁶² Voir Kleiber 1990 et Taylor 2003.

⁶³ Si besoin, voir Ballier 1997: 261-267.

⁶⁴ Givón 1990 : 13-14.

peut s'attester ailleurs dans l'analyse de la langue⁶⁵. A supposer qu'il faille fonder en linguistique plus qu'en psychologie le prototype, je ferais valoir que si la catégorie linguistique (mettons juste une catégorisation syntaxique, comme les relatives) a la structure d'un domaine notionnel, alors on retrouve une loi de Ziff : le plus fréquent est le plus représentatif, les cas les moins fréquents sont les plus différenciés⁶⁶. En d'autres termes, si les catégories linguistiques peuvent être analysées comme des domaines notionnels, si la catégorie linguistique se laisse dire comme un ensemble de propriétés, on peut tirer un certain nombre de propriétés structurales de l'organisation d'une catégorie. J'illustre ces propositions à partir d'une analyse des relatives, inspirée de Keenan & Comrie 1977. Je souhaite montrer que l'argument quantitatif doit être manipulé avec précaution. L'élément le plus fréquent d'une catégorie, s'il constitue le prototype, n'est pas celui qui est le plus représentatif des propriétés de la classe.

Keenan et Comrie 1977 défendent l'idée selon laquelle la fonction la plus accessible pour la construction d'une relative est la fonction sujet. Cette analyse est typologiquement bien documentée, quantitativement fondée mais peut être attaquable sur le plan qualitatif. Que la fonction sujet soit la plus fréquente dans toutes les langues qu'ils considèrent n'en fait pas un prototype. Le statut de forme prototypique pour une relative pourrait tout aussi bien s'appréhender en interne, au sein d'une langue, au vu d'autres phénomènes plutôt qu'à partir du nombre de langues où la fonction de la relative est possible. Dans leur analyse, la fonction sujet est déclarée comme étant la plus accessible pour une stratégie de relativisation et ainsi placée au sommet de la hiérarchie, au vu du nombre de

⁶⁵ J'en donnerai un exemple en deuxième partie avec la généralité et la structure du prédicat. S'il faut fonder en raison cette asymétrie, j'invoquerai la linéarité du signifiant. Dans ce sens, le "déjà" a un statut. Le défini est plus gradable que l'indéfini, le générique, que le spécifique.

⁶⁶ Dans sa version la plus extrême, la tradition linguistique connaît ce phénomène sous le nom d'hapax.

langues le plus grand où cette structure est attestée. La hiérarchie s'établit ainsi :

SU > DO > IO > OBL > GEN > OCOMP (Keenan & Comrie 1977 : 66)⁶⁷

Je me fais, en partie à titre de gageure, l'avocat du diable et tente d'abord de faire valoir quelques arguments pour montrer que le COD est peut-être un meilleur candidat pour la fonction prototypique des relatives en anglais, c'est-à-dire celle que je voudrais mettre au sommet de la hiérarchie des relatives en anglais. Je conserve l'idée d'une hiérarchie des fonctions dont le tirerai des conséquences sémantiques dans la deuxième partie.

i. Symptôme délicieux, leur premier exemple, alors qu'ils concluent, je le rappelle, au primat du sujet dans les stratégies des relativisations, est *the girl (that) John likes*. (64). De fait, leur analyse est sémantique, d'où un primat des restrictives définies que je partage. On part de la description d'un référent ("our perception of how we understand the meaning of the RC [Relative Clause] — that is, of how we understand what properties an object must have to be correctly referred to by the RC" 64-65).

ii. C'est une contingence, mais l'objet dont on parle correspond au cas objet. Les sujets syntaxiques sont souvent des désignateurs rigides (*a fortiori* dans les exemples de la grammaire générative) et qui sont interprétables sans une restriction sémantique. Ce n'est pas le cas pour les objets, ce que l'on peut retrouver dans leur redéfinition de la relative "any syntactic structure that designates an object (or set of objects) in a certain way, namely by first specifying a larger domain of objects and then restricting it to a subset, perhaps a one-

⁶⁷ Soit SUBject, Direct Object, Indirect Object, major OBLique case NP (type *the chest* dans *John put the money in the chest* plutôt que les adverbiaux type *Chicago* dans *John lives in Chicago* ou *that day* dans *John left on that day*.), GENitive (or Possessor) comme *the man* dans *John took the man's hat* et Object of COMParison, comme *the man* dans *John is taller than the man*.

member subset, of which a certain sentence, the *restricting* sentence, is true" (80)⁶⁸

iii. Je trouve un peu rapide l'analyse qui fait de l'anglais une langue où la stratégie de relativisation ne code pas le cas (- *case RC strategy*) car elle est fondée sur un seul exemple, *the girl who John likes* (65), qui aurait pu être *the girl whom John likes*, auquel cas l'argument de l'homonymie avec le cas sujet tombe. L'analyse est d'autant plus problématique que le cas est considéré comme marqué pour des relatives comme *the chest in which John put the money* (66).

iv. J'observe que les langues qui, dans leur corpus, n'acceptent que les relatives sujet (groupe malayo-polynésien) sont en VO(X)S. Ceci revient à dire que, ces langues ayant des stratégies postnominales, l'ordre dans la relative est inverse de l'ordre canonique, de la même manière que la relative objet en anglais fonctionne en (O) SV pour un ordre canonique en SVO. La question de l'accessibilité de la fonction est à mettre en rapport avec l'interprétation des séquences en fonction des contraintes de la langue et ce qui semble s'apparenter à une rupture dans l'ordre canonique.

v. Les données sur lesquelles ils se fondent en acquisition sont contradictoires et peu détaillées. Pour autant, ils font valoir que les relatives objet sont plus facilement produites par des enfants de 10 à 12 ans à partir de consignes. En acquisition, Keenan & Hawkins 1974 montrent que des enfants anglophones de 10 à 12 ans relativisent moins bien en fonction sujet qu'en fonction objet.

vi. Seules les relatives objet ont le relatif "zéro", ce qui pose une petite question théorique. C'est le cas par excellence d'une adjacence stricte du relatif

⁶⁸ Une valeur de vérité, la saturation d'une fonction par un argument, il me semble que cette analyse est très proche du Frege de "fonction et concept."

(ce que je voudrais faire valoir comme critère du complémental dans la section suivante).

Si je fais, à l'inverse de Keenan & Comrie 1977, de la fonction objet des restrictives le prototype des relatives, je peux faire observer les propriétés suivantes, dissymétriques en termes de propriétés de la classe :

- un extérieur du domaine : de manière caricaturale, je pose la complétive nominale comme un élément extérieur à cette catégorie des relatives. THAT n'a pas de fonction à l'intérieur de cette proposition.

- une zone frontière : des cas assez nombreux où des formes ont un certain nombre de propriétés qui ne sont pas toutes celles du prototype mais qui peuvent avoir des points communs. Par définition, cette zone "tampon" sera la plus intéressante et la plus difficile à traiter. Pour les relatives, plusieurs candidats sont possibles, parmi lesquelles les infinitives ou les relatives réduites (pas de proposition finies) ou les relatives directes (pas d'antécédent), voire ce qui est parfois catégorisé comme des relatives *the time when* et *the place where*. Deux propriétés diffèrent : la fonction sous-jacente est circonstancielle et surtout le rapport sémantique entre l'antécédent et le "pronom relatif" impose non seulement un trait casuel ou [animé] / [inanimé], mais une restriction sémantique. Autre candidat possible, les relatives appositives ne sont pas autant définies que les restrictives.

- une dissymétrie des propriétés : il y a plus d'individus différenciés dans la zone frontière que dans le prototype, reproduisant ainsi la loi de Ziff.

- un centre organisationnel attracteur / un prototype : Quelle relation établir entre le prototype et les propriétés dégagées ? Seul le prototype vérifie maximale-ment des propriétés que les membres de la classe vérifient. C'est le cas pour la définitude dans les relatives (nécessaire à l'identification, ainsi que Kee-

nan & Comrie 1977 le posent). La spécificité de la représentation prototypique tient en ce que le prototype concentre les propriétés qui sont disséminées inégalement dans la classe : il n'y a pas une répartition homogène des propriétés dans les différents membres de la classe.

1.4.2. Essentialisme probabiliste

La forme prototypique n'est pas nécessairement celle qui est statistiquement la plus fréquente. Elle entretient avec la forme à plus fort effectif un rapport complexe qui me paraît très proche de ce que Bourdieu appelle "un essentialisme probabiliste". Elle a "de fortes chances d'être telle ou telle chose", mais ceci ne réduit pas le prototype à une identité avec le plus fort effectif. Cela confère un rôle particulier aux grands corpus (que certains pourraient dire "heuristique"). La conséquence est que cette dissymétrie des propriétés invite à une stratégie déconstructionniste qui invite à travailler sur le minoritaire autant que sur le prototypique. Une classe analysée ne doit pas être confondue avec son prototype, d'autant que le prototype peut devenir "paradigme"⁶⁹ d'une classe en servant de forme désignationnelle de la classe.

Il y a des relations complexes de désignation et d'occultation de la classe par le prototype et par sa forme désignationnelle. C'est le cas de *fact* pour les noms recteurs des complétives du nom. Soit deux éléments lexicaux, dans quelle mesure peut-on être assuré de caractériser convenablement les formes citationnelles ? L'un des problèmes de l'analyse linguistique est qu'elle l'entérine dans sa praxis, sans jamais toujours assez la théoriser. Les linguistes qui me semblent les plus attentifs à ces questions sont les lexicologues et les morphologues. Les questions sont connues, mais pas toujours envisagées. Pourquoi

⁶⁹ Au sens où *rosa* et *dominus* sont des paradigmes.

dit-on que *children* est la forme de mot du lexème CHILD, et non pas l'inverse ? Le principe sous-jacent est le principe de simplicité : c'est la forme la moins marquée qui est prise pour la forme désignationnelle. Ce choix, plus ou moins explicite, participe d'une conception de la sémantique par défaut. C'est la forme par défaut qui est prototypique.

1.4.3. Prototypicité et sémantique par défaut

Le rôle tactique dans le dispositif théorique est de contribuer à fonder une linguistique tendancielle, qui décrit des régularités. J'en indique deux modalités, en synchronie et en diachronie. En synchronie, le prototype décrit ce qui est connu comme le fonctionnement non-marqué. Je postule au fond une linguistique de la description des régularités plus que des règles, fondées sur des représentations prototypiques. J'appelle cela la conjecture de la sémantique par défaut et développe ce point après l'analyse phonologique, qui offre un certain nombre d'arguments pour cette hypothèse. Celle-ci dit en substance que, sauf indications contraires, ce sont les valeurs prototypiques qui sont prises en compte par les locuteurs, et qui constituent donc les valeurs par défaut lors de l'interprétation des séquences. On voit le rôle de l'analyse en prototype dans ce dispositif théorique. Je propose ainsi à titre d'illustration une analyse des médiopassifs fondée sur ce que j'appelle la conjecture par défaut, qui repose pleinement sur l'hypothèse que ce sont les valeurs prototypiques qui s'appliquent. Sans doute est-il possible de catégoriser les emplois (par exemple des verbes) à partir de répertoires de valeurs prototypiques. Il me semble que c'est ce que la tradition décrit lorsqu'elle parle de verbes transitifs. On peut ainsi traiter la question de la prototypicité du régime dans les médiopassifs ou "passifs notionnels" type *This shirt irons easily*. Dans les mécanismes que je décris, la

contrainte de sélection s'applique : il me semble que si un verbe habituellement décrit comme "transitif" est employé sans COD, alors on pourrait dire que le circonstant fonctionne comme un argument. Le tout peut se laisser caractériser d'essentialisme probabiliste. Ceci vaut aussi pour la diachronie.

En diachronie, les théories de la grammaticalisation permettent de décrire des clinamens, qui constituent des présomptions programmées de ce qu'un marqueur est susceptible de devenir au fil de l'évolution de la langue dans un groupe typologique donné. Prototypiquement (dans la version classique, toutes choses égales par ailleurs), par familles de langue, dans une langue offrant les mêmes caractéristiques, un marqueur a maximale des chances de devenir telle ou telle chose.

Ce qu'une analyse rapide comme celle-ci suggère est que le prototypique du linguiste n'est pas nécessairement celui du locuteur. Au plus profond, la distinction entre le métalinguistique et l'épilinguistique se marque peut être là : ils n'ont pas les mêmes prototypes⁷⁰. Le locuteur se fonde sur son intuition, qui est parfois juste⁷¹ et parfois pas⁷². Ainsi que je l'ai suggéré dans mon analyse des représentations métalinguistiques des phonèmes de l'anglais, l'élément prototypique n'est sans doute pas constant dans l'acquisition⁷³ ou dans l'apprentissage⁷⁴. Le linguiste doit essayer de fonder son intuition et d'argumenter sur ce qui constitue selon lui le prototype d'une catégorie. Le prototypique est lié à la forme citationnelle du paradigme (celui-ci n'est pas innocent). Pour autant, tout

⁷⁰ Par où je laisse entendre qu'un primat du cognitif ne me satisfait pas complètement. Si tout est dans la tête du locuteur, alors le métalinguistique du linguiste compte moins que l'épilinguistique du locuteur. Mais ceci fait alors de la "linguistique cognitive" un oxymore.

⁷¹ Je renvoie à l'analyse de Lecercle qui fait de L. Carroll un romancier aux "intuitions linguistiques" (Lecercle 1990).

⁷² Danièle Corbin a ainsi montré que des universitaires devant se prononcer sur l'attestabilité de dérivés verbaux français en *de-* avaient des taux de réussite de 30 à 65 % par rapport aux attestations lexicographiques.

⁷³ J'en veux pour preuve les archiopérateurs, séquences que les enfants utilisent.

exemple de manuel de grammaire n'est pas (nécessairement) un prototype. Le prototype n'est pas un en-soi. Cela revient à dire, mais il suffit d'analyser le moindre exemple pour le savoir, qu'il ne constitue pas, *per se*, l'exposé des propriétés de sa catégorie. Le nom recteur d'une complétive nominale est l'enjeu d'un *modus*, ce que *fact* ne fait pas immédiatement apparaître, pas plus que sa caractéristique épistémique ou testimoniale, ce que sa comparaison avec d'autres noms recteurs (*hypothesis, possibility, suggestion*) rend plus sensible. Ayant souligné l'intérêt, mais aussi quelques difficultés, de l'analyse d'une catégorie syntaxique comme un domaine notionnel ou un prototype, je vais exposer comment je souhaiterais mobiliser ce type de représentation dans le cadre d'une analyse sémantique de la syntaxe.

⁷⁴ On doit pouvoir décrire les hypothèses sur les interlangues comme des valeurs de prototypes fixées différemment au cours de l'apprentissage. Les lectures d'apprenants peuvent se lire comme des paramétrisations successives des éléments prototypiques

2. PISTES POUR UNE SYNTAXE ENONCIATIVE FONDEE SUR LA SEMANTIQUE

Ceci est une contribution programmatique à la constitution d'une syntaxe énonciative qui s'émanciperait à la fois des héritages scolaires et des catégories héritées dont l'inadéquation (pour ne pas dire l'insuffisance ontologique) apparaît à l'analyse, que ce soit dans leur version scolaire (voir Trévisse 2003 pour la "subordination") ou plus techniques (voir par exemple le traitement de *Exceptional Case Marking*, malmené dans Méliis 2003). Mon cadre directeur le plus proche en termes de hiérarchisation des constituants me paraît être l'analyse que propose de conduire Alain Berrendonner dans "pour une macrosyntaxe" (Berrendonner 1990). La toile de fond sémantique de la construction de la référence est celle posée par Frege dans "fonction et concept", qui donne une représentation de la prédication sous forme de fonction saturable par un argument⁷⁵. L'ontologie sous-jacente des références des prédications est celle

⁷⁵ Il s'agit là d'un argument au sens "sémantique" de ce qui sature la fonction. Mon hypothèse n'est au fond que la suivante : prototypiquement, il y a une relation de congruence entre l'argument de la fonction frégréenne et le fonctionnement syntaxique transitif ou intransitif en contexte de prédication d'événement (transitif) ou de propriété (intransitif). Dans une prédication de propriété, il y a correspondance entre l'argument de la fonction chez Frege et ce qu'on appelle en linguistique la "prédication". Pour une prédication de propriété, la prédication est binaire (sujet/prédicat au sens linguistique), l'argument de la fonction frégréenne est la propriété que l'on attribue au sujet. Pour une prédication d'événement, la prédication est ternaire, *prototypiquement*, avec deux arguments de la fonction.

Prototypiquement, les notions de jugement, de prédication et de prédicat se superposent pour l'expression de l'événement et de la propriété. A leur tour, une prédication d'événement ou une prédication de propriété se laissent gloser en tant que prédication comme des fonctions de type frégréenne à deux ou à un argument. Dans le jugement de propriété, on assigne une valeur non pas de vérité (encore que la catégorie du testimonial serve précisément à ancrer dans le référentiel les assertions) mais de propriété (prototypiquement *être machin*, mettons *être rouge*). On n'est pas loin avec la valeur équative de BE de l'égalité comme exemple du mécanisme donné dans "fonction et concept." Dans le jugement d'événement, on assigne deux valeurs, calculables à partir des référents de l'objet et du sujet. J'ai dit que je cherchais à affiner la représentation de ce qu'est un événement. Dans la représentation la plus simple, on pose l'événement comme un passage entre deux états (mettons le vase avant le passage de Clovis, puis les morceaux du vase dans *Clovis broke the vase*). On a alors le même type d'analyse que pour le jugement de propriété, mais avec deux arguments pour les deux états qui sont deux attributions de propriétés. C'est robuste et simpliste à la fois, et commode pour rendre compte des recatégorisations que je postule. Les implications de ce geste théorique se laissent dire ainsi: les relations entre logique et linguistique seraient de congruence partielle. Dans les deux réalisations prototypiques, prédication d'événement, prédication de propriété, on recoupe la distinction jugement synthétique / jugement analytique.

que Danon-Boileau 1987 avait proposé, que ma thèse prolongeait par une comparaison avec les schèmes de représentation des principaux énonciativistes et à laquelle je propose maintenant de donner des corrélats syntaxiques et prosodiques. A supposer que je puisse raisonnablement généraliser une praxis d'analyse de la syntaxe qui a porté sur bien peu d'objets, je présente les grandes caractéristiques théoriques de mes analyses. Je suis tout à fait prêt à considérer le caractère *ad hoc* de certains points défendus ici. Dans sa version faible, ce que je propose ici donne les grandes lignes d'une syntaxe des *content clauses* (interrogatives indirectes et complétives du nom), de la postdétermination restrictive et des proformes (ONE, WHAT). Dans sa version forte, c'est au minimum une grille d'analyse sémantique de toutes les propositions à valeur nominale. Je récapitule d'abord la méthode suivie, d'où surgiront les points à préciser.

2.1. RESUME DE LA METHODE

Si "délinéarisons nous" pouvait être le slogan d'Adamczewski, je suggère de poursuivre, après d'autres, des analyses sémantiques de ce type qui ne soient pas limitées à l'examen de la simple successivité des constituants, mais dans un cadre qui soit d'abord syntaxique. J'ai travaillé à la recherche de caractéristiques sémantiques et syntaxiques, notamment distributionnelles, au sein d'une même classe de propositions syntaxiques. La perspective étant sémantique, j'ai analysé un type d'agencement syntaxique (les complétives du nom) à l'aune de son fonctionnement sémantique en contexte défini (postdétermination restrictive) et en contrastivité avec une structure comparable voire homotaxique (relative déterminative). J'ai repris comme exemple ce cas assez classique : *The proposal that he was advancing was ridiculous* (Huddleston 1984, 404), et

j'ai détaillé les différences d'interprétations entre ces deux structures, qui confèrent à cet agencement ambigu un statut particulier, que j'ai appelé une "métalepse syntaxique". L'argumentation était syntaxique en ce sens qu'elle partait des différences distributionnelles et des contraintes d'ordre. Ceci fonde en quelque sorte un retour aux places paradigmatiques (*slots*) de l'axe syntagmatique, où l'on reconnaîtra sans peine l'effet du pivot des concordanciers dans l'examen de la séquence nom tête (et ses déterminations) + THAT + proposition finie. Des propriétés distributionnelles, notamment les contraintes d'ordre en postdétermination nominale, et des propriétés phonologiques ont corrélé un continuum entre rection du *dictum*, d'ordre complémental et rection du *modus*, d'ordre prédicatif. La composante sémantique intervient alors dans le placement de la structure sur ce continuum, où l'analyse fait apparaître que rection du *dictum* et rection plutôt du *modus*⁷⁶ sont en relation converse:



L'analyse sémantique passe alors par l'analyse des contraintes de sélection à distance (cas de la rection du *modus*) ou du rôle joué par l'élément "enchâssé"⁷⁷ (cas de la rection syntaxique) dans l'interprétation sémantique des références construites par les propositions syntaxiques. J'ai corrélé ce continuum à trois ordres de phénomènes ; premièrement une interprétation sémantique des deux pôles (une prédication de propriété pour le pôle du *modus*, prédication

⁷⁶ Par la suite également, rection adjacente et rection à distance. La proposition en THAT de la relative déterminative est adjacente à son antécédent, la complétive du nom peut être "extrapolée".

⁷⁷ Plus précisément, assumant une fonction syntaxique dans la rection.

d'événement pour le pôle complémentaire), deuxièmement une prise en compte des contraintes positionnelles et des contraintes d'ordre et enfin la phonosyntaxe. A ces corrélations se greffe une corrélation dans la répartition de l'expression du défini entre un *modus* (davantage contraint au défini pour la détermination du nom tête) et un *dictum* (moins contraint dans sa détermination). Dans le cas de l'analyse de deux structures syntaxiques de la postdétermination, la réaction du *modus* observable dans la complétive du nom a été corrélée à un jugement de prédication de propriété, marqué par un fonctionnement binaire. La réaction du *dictum*, illustrée à partir de la relative restrictive (en raison de sa définitude et du caractère prototypique qui en découle), a été corrélée à un jugement d'événement, marqué par un fonctionnement ternaire (SVO). Ce type de syntaxe "sémantique" prend en considération la réalisation fonctionnelle (ceci est une relative), la position (il s'agit d'une postdétermination), l'identification de la référence (ceci est une relative restrictive⁷⁸) et la participation des réalisations fonctionnelles à la construction de la référence (exemple dans *the man I saw*, l'identification de l'antécédent est permise par un événement où le pronom qui renvoie à l'antécédent intervient comme objet). L'examen des propriétés distributionnelles et positionnelles des agencements syntaxiques (adjacence obligatoire ou déplaçabilité) a été corrélé à l'interprétation des structures dans le cas d'homotaxies. J'ai mis en évidence une coïncidence troublante, pour ne pas dire une corrélation élargie, entre des phénomènes phonologiques, syntaxiques et sémantiques ainsi qu'entre deux types de configurations syntaxiques et deux interprétations prédicatives. Il y a une bascule syntaxique (la métalepse syntaxique) dont les valeurs sémantiques et syntaxiques s'inversent en même

⁷⁸ Cette problématique de la restriction définie me paraît proche de celle de la saturation au sens de Frege.

temps. Cette bascule syntaxique dans sa variation des valeurs est solidaire d'un air de famille de concepts (une corrélation élargie). Après un rapide retour critique sur l'inadéquation de la terminologie, je vais revenir sur ces diverses composantes de cette approche sémantique et fonctionnelle de la syntaxe corrélée à une ontologie binaire de la prédication (événement vs objet).

La réflexion s'accompagne d'un recul critique terminologique dont je vais donner quelques illustrations. J'ai le sentiment que nous ne sommes pas allés jusqu'au bout du constat de certaines insuffisances de la tradition, y compris métalinguistiques. La désignation des propositions est également sémantique (relative, interrogative, circonstancielle), elle permet ce que j'appelle une analyse du *modus* de la syntaxe. Au plan qui m'occupe, une désignation telle que *content clause* ou *noun clause* oscille entre un centrage sur l'élément régi (*content clause*) ou sur l'élément recteur (*noun clause*). Là comme ailleurs, la désignation métalinguistique a son importance. Il me semble que l'intérêt somme toute modéré des linguistes pour la "complétive du nom" explique la permanence d'une étiquette dont j'ai montré qu'elle était peu adéquate (puisque le nom recteur n'est pas tant "complété" qu'il ne "complète" l'assertion en THAT en posant comment elle est modalisée : c'est le *modus* de la proposition en THAT, fonctionnement glosable dans un raccourci par *whatever the that-clause states is assumed to be a fact/lie/legend*). Là encore, la linguistique énonciative devra sans doute procéder à son *aggiornamento* terminologique, comme elle été tentée de le faire pour les aspects ou les modaux. La stratégie de la désignation morphologique (BE + ING plutôt que "forme progressive", où la brachylogie de cette désignation traditionnelle assigne à la morphologie la valeur supposée du procès) pourra être envisagée, mais elle aura ses inconvénients. Quelle forme désignationnelle du paradigme, et avec quelles représentations

prototypiques, choisir ? Représenter les complétives nominales par *the fact that*, à commencer par les exemples dans les grammaires, a des incidences sur les représentations qui lui sont associées. J'ai par exemple montré que cela pouvait occulter la dimension modale du nom recteur. Au-delà du terme, ce type d'analyse questionne aussi le statut des entités analysées, le type de prédication associée tout comme le type de prédiction qu'une syntaxe énonciative peut faire sur les relations de co-occurrences.

Aux étapes que je viens de rappeler sont associées des (hypo)thèses sous-jacentes.

1. Une syntaxe énonciative devrait chercher à établir le *modus* de la syntaxe, et plus généralement, la signification des configurations syntaxiques.
2. On peut privilégier l'approche fonctionnelle par catégories syntaxiques. La réalisation fonctionnelle devrait être davantage exploitée qu'elle ne l'est actuellement.
3. Dans des cas prototypiques, on peut mobiliser les propriétés sémantiques et fonctionnelles du linéaire dans une langue à ordre aussi contraint que l'anglais.
4. L'élucidation de la référence en postdétermination restrictive est corrélable à la fonction du nom postdéterminé et au sémantisme de la rection. Ceci est la thèse faible d'une hypothèse plus générale. Il existerait un continuum de la rection : la co-occurrence des marqueurs serait régie par la sémantique (contraintes de sélection correspondant à des prédications de *modus*) ou par adjacence complémentaire. La cohésion est alors distribuée dans ce continuum de rection dans une gradience de phénomènes ou bien strictement adjacents (antécédent/proforme de relative restrictive, mais aussi verbe/objet) ou bien à distance (contraintes de sélection des noms recteurs, jeux de coréférence des proformes, relatives détachées).

5. Il existe une corrélation de faits liées à deux grands types de prédication, notée par Danon-Boileau 1987, à laquelle j'avais corrélé les grands schèmes d'analyse des énonciativistes dans ma thèse, et à laquelle je rattache aujourd'hui des phénomènes congruents d'ordre syntaxique et phonologique. Les agencements syntaxiques sont analysables selon une corrélation sémantique entre *modus /dictum*, rection par adjacence / rection à distance, prédication d'événement / prédication de propriété. Ceci détaille la "bascule" que j'ai analysée. Au fond, j'organise un jeu de correspondance entre un faisceau de valeurs sémantiques et des configurations syntaxiques à partir de prototypes supposés. Mon schème n'est pas "opératif" mais prédicatif, je fais correspondre un type de prédication (une ontologie événement/propriété, une représentation en *dictum/modus*) à des configurations syntaxiques types en argumentant cette corrélation par la caractérisation prototypique de la configuration syntaxique. Le "falsifiable" de cette association consiste en un faisceau de valeurs (sémantiques, syntaxiques, phonologiques) qui s'inversent lorsque la configuration syntaxique change, ce qui s'observe dans les cas d'ambiguïté et de désambiguïssation des homotaxies (la métalepse syntaxique). J'ai établi une bascule des valeurs et une bascule des formes, et je tire argument de la solidarité de ces phénomènes ainsi que de la concomitance de leur variation pour "valider" les associations prototypiques.

6. Les homotaxies sont un bon corpus d'observation des phénomènes, notamment lorsque l'analyse contrastive de deux configurations syntaxiques met en jeu des corrélations de phénomènes (sémantiques, syntaxiques et prosodiques), ce que j'ai essayé de décrire comme des métalepses syntaxiques. L'analyse des marqueurs ou des paramètres de désambiguïssation permet d'articuler des valeurs sémantiques et des configurations syntaxiques. Si l'on rend compte

de manière adéquate et systématique des changements de sens en même temps que des changements de configurations syntaxiques, on dispose d'une correspondance acceptable entre des significations et des configurations. Les homotaxies permettent d'articuler ces deux ordres de phénomènes : la bascule sémantique (*modus/dictum*, ou événement/propriété) et la bascule syntaxique (la métalepse syntaxique comme passage d'une signification à une autre au sein d'une même configuration syntaxique). Ceci explique l'interprétation sémantique de ces configurations. Je retrouve ici une opposition que j'ai fait valoir en phonosyntaxe entre *sentence* (configuration syntaxique ambiguë potentiellement minoritaire mais possible) et *utterance* (interprétation sémantique)⁷⁹.

7. L'examen de ce type de configurations syntaxiques corrélées à des propriétés sémantiques et phonologiques conduit, à son tour, à un redécoupage du linéaire et dépasse le cadre traditionnel de la proposition syntaxique, et sans doute à terme, de son noyau plus ou moins supposé, la relation prédicative. Pour prendre l'exemple de l'élucidation de la référence d'une postdétermination restrictive, l'unité pertinente semble être le nom "tête"⁸⁰ (et ses déterminations, en raison des propriétés structurales qui sont associées à ces distributions).

8. L'exploitation de ces propriétés sémantiques associées au syntagmatique construisent une linguistique des régularités, où, pour des cas prototypiques, on met en évidence des corrélations de phénomènes au sein du système linguistique, qui se traduisent non par des prédictions sur les relations de co-

⁷⁹ "Some prosodic features and syntactic ambiguities: an enunciative approach", communication au premier colloque international de phonologie anglaise, Toulouse, juin 2002 (voir le CD-ROM).

⁸⁰ Minimale, c'est une étiquette, en surface, de "place" pour parler comme Milner : c'est le nom après lequel la postdétermination commence. Je ne traite pas ici la question de son statut en termes de position (la tête était-elle dans le déterminant ou ailleurs dans le SN ?). Je reviendrai un jour sur l'analyse polycéphale de la CGEL et sur ce qui me paraît un équivalent dans le modèle générativiste : le choix de faire du déterminant la tête dans la dernière version du modèle au niveau du *Determiner Phrase*. Voir pour une intégration de la définitude dans cette perspective Lyons 1990, 290-322.

occurrences entre marqueurs au sein de configurations syntaxiques données (ce que seraient des règles), mais sur des bonnes corrélations de faits, c'est-à-dire sur une forme d'essentialisme statistique prototypique : au sein d'une telle configuration, un tel agencement de marqueurs a de bonnes chances d'avoir tel type de signification (prédication d'événement ou de propriété) et donc tel marqueur, dont l'invariant sémantique est connu, est prototypiquement plutôt exclu ou plutôt compatible. Je reviendrai sur ce point en phonologie, mais la valeur prototypique est posée comme étant la valeur par défaut, ce qu'attestent les réalisations hors contextes des homotaxies. Je présente successivement ces thèses.

2.2. LA SIGNIFICATION DES CONFIGURATIONS SYNTAXIQUES

En caricaturant un peu, l'approche énonciative se concentre actuellement sur l'opérateur de mise en relation (mettons THAT, WHAT ou -ING) qui fait l'objet d'une analyse "opérative", bien plus que sur le sens même des réalisations fonctionnelles. Je souhaiterais développer une analyse, après d'autres⁸¹, de "scénarios cognitifs". Je l'adosse aux réalisations fonctionnelles et à une ontologie binaire prédication d'événement/prédication de propriété, qui recoupe une opposition *dictum/modus*. L'approche est *bottom up*, je pars des propriétés syntagmatiques auxquelles je fais correspondre des valeurs sémantiques fondées sur des constats d'asymétries dans les ordres de contraintes.

⁸¹ Voir par exemple Cotte 2004.

2.2.0. L'avantage tactique du linéaire

Je procède à un examen du syntagmatique (soit à une approche empirique de la surface, d'où on objectera avec raison que la contrainte d'adjacence ne peut que sortir grandie). J'en indique quelques avantages tactiques :

- ceci permet un interfaçage avec la phonologie (un peu conditionné par la phonosyntaxe), où des arguments fondés sur la prosodie viennent désambiguïser des homotaxies,

- cela permet la mise en évidence et l'exploitation de contraintes d'ordre, dans un jeu subtil entre contraintes de syntaxe et contraintes de sémantique, que je tente de régulariser par des ordres de grandeur (les données statistiques),

- ces propriétés des marqueurs et des constituants sont attestables, ce qui constitue un point d'accord et de discussion avec d'autres traditions linguistiques : on peut toujours avoir des divergences en termes d'interprétation, on ne perd jamais son temps à établir des contraintes (leur degré de contrainte et surtout leur paramétrage) dont il faudra bien rendre compte si l'on fait de la *syntaxe*,

- on peut ainsi exploiter des propriétés sémantiques qui me paraissent associées à la fois à la réalisation fonctionnelle et à l'ordre dans le linéaire. Si l'on admet une conception prototypique de la construction, on constate que l'ordre des constituants correspond à une réalisation fonctionnelle typique. Pour l'anglais, l'ordre admis est SVO, ce dont je tire deux propriétés sémantiques liées à la fonction et à la position dans le cas prototypique. Dans un énoncé prototypique SVO, les valeurs sémantiques sont inégalement réparties entre le sujet et l'objet. Cette approche de la réalisation fonctionnelle s'apparente à une syntaxe

de position à laquelle sont corrélées (prototypiquement associées) des valeurs sémantiques. Je les explicite bientôt.

2.2.1. Un léger retour au syntagmatique et au distributionnel

Je plaide en faveur d'un retour (modéré) au syntagmatique. Ceci peut se lire comme un mouvement de balancier dont les sciences sociales sont coutumières. Après une déconstruction du linéaire (où la linguistique énonciative ainsi illustrée semble déconstruire le signe saussurien en privilégiant le signifié opératif sur le signifiant du linéaire, morcelé problématiquement en opérateurs et marqueurs⁸²), un retour au linéaire, qui s'enrichit des données contemporaines des concordanciers, des grands corpus et des études de corpus (sans compter une internationalisation des connaissances qui nous confrontent à des masses de données colossales), semble possible. Ceci réhabilite l'analyse distributionnelle (au moins dans sa version élémentaire : contextes à gauche et à droite). Cette conviction est dictée par le sentiment que nous disposons maintenant des outils pour le faire extrêmement vite et que l'on se doit de penser ce type de données⁸³. Si l'on revivifie l'analyse en axe syntagmatique/axe paradigmatic, une réflexion sur le cotexte à droite et à gauche (ce que les concordances permettent de visualiser) permet de repenser les contraintes de la syntaxe.

⁸² C'est la thèse que je défends dans l'article "Les théories énonciatives sont-elles structuralistes ?".

⁸³ En l'occurrence, l'analyse de "grands" corpus pour la postdétermination nominale a malgré tout déjà une histoire. Il y a un terrain pour l'étude diachronique des différentes études : Bourquin 1964 (que je n'ai pu consulter), Aarts 1971, Huddleston 1971, Quirk 1985, de Haan 1989, Oostdijk & Aarts 1997, Biber 1999, Huddleston & Pullum 2002 et Keizer 2002.

L'agencement des éléments⁸⁴ dans le linéaire correspond à un certain nombre de régularités (c'est la définition même de syntaxe). Je propose un traitement en prototype : à l'extérieur les séquences impossibles ; au centre du prototype, les structures parfois dites "canoniques" avec les associations sémantiques les plus typiques. La justification que je propose tient aux ordres de phénomènes qui sont en jeu. Dans les séquences observables en corpus, la distribution des éléments n'obéit pas aux régularités de même type. Certaines séquences sont impossibles, d'autres sont surprenantes mais interprétables, un bon nombre est plus ou moins fréquent et un petit nombre de combinaisons est très fréquent.

On aura reconnu une réécriture de la loi de Ziff au plan de la syntaxe, avec la question des *clusters* et de la phraséologie en ligne de mire. Je serais tenté de dire que c'est la seule innovation théorique des concordanciers (mais elle n'est pas mince, car elle participe de l'argumentation qui fait de la syntaxe une matrice lexicogénique). Pour le reste, cette typologie des degrés de grammaticalité me paraît extrêmement proche de la typologie chomskyenne exprimée par exemple dans Chomsky 1961. Je mets des étiquettes différentes mais je distingue pareillement **a the ago*, qui enfreint des contraintes d'adjacence, *a grief ago* qui enfreint des "règles" de sélection mais qui est interprétable et *a year ago* qui est une réalisation prototypique. Diverge l'architecture contrainte/règle/métarègle, le statut des règles et le postulat de la définitude nécessaire à l'interprétabilité de *a grief ago*. Je rappelle l'architecture que j'ai

⁸⁴ Je parle d'éléments lorsque je souhaite désigner ce qui correspond à une place au sens de Milner, et que je ne souhaite pas me prononcer sur son statut éventuel de constituant au sens strict (voir, *inter alia*, Aarts 1987 pour les tests de constituants). Il s'agit d'une case (*slot*) dans l'axe syntagmatique auquel correspond potentiellement un paradigme. Dans la difficulté terminologique que rencontre une syntaxe énonciative, la stratégie minimale, celle qui essaie de ne pas trop présumer des valeurs sémantiques, n'est pas morphologique (comme pour BE + ING), mais en quelque sorte positionnelle.

proposée à partir de la phonologie dans un article sur le statut de l'exception (article 12) : la contrainte est inviolable, la règle peut être enfreinte, l'ensemble du système linguistique est géré par un système de métarègles comparable dans son fonctionnement au principe de coopération gricien.

Thèse 6 : les propriétés distributionnelles attestables en surface sont de trois ordres (explicables par des phénomènes de trois ordres) : des contraintes d'adjacence, des contraintes de sélection⁸⁵ et des contraintes d'ordre.

Cette typologie implique que la relation de co-occurrence entre les éléments est inégalement contrainte, que ce soit dans une relation d'exclusion (telle combinaison est impossible) ou de compatibilité (telle combinaison est fréquente, voire prototypiquement attendue). Cette dissymétrie est à mettre en relation avec deux ordres de phénomènes, l'un énonciatif et l'autre structural. Le premier facteur est le "choix" de l'énonciateur, qui doit être précisé à la lumière de possibilités paradigmatiques et de contraintes syntagmatiques. *Non-sense* et fous du langage exceptés (encore que), on ne peut pas dire n'importe quoi, ni dans n'importe quel ordre. Le dire de l'énonciateur est contraint par les structures de la langue (par exemples les contraintes d'adjacence) mais l'énonciateur contraint (ou pas) l'interprétation de ses énoncés. Il travaille au *modus* et au *dictum* dans un jeu de définitude complexe avec son co-énonciateur. Le

⁸⁵ Dans le détail de l'analyse, je distingue deux sous-types : des contraintes proprement dites pour les structures du *modus* et ce qui ressemble davantage à des restrictions d'interprétabilité pour les structures complémentaires. Je lie cette différence à la manière dont fonctionne la définitude dans ces structures. Je suis tenté de dire que, dans une structure de *modus*, le *modus* crée sa propre définitude. Avec un nom recteur, *the fact* est défini par le *modus* qu'il exerce. Si cette séquence est l'antécédent d'une relative, c'est la proposition en THAT qui permettra l'identification. L'interprétation de la séquence, liée à la définitude, diffère, puisque le nom recteur n'assume aucune fonction dans la complétive alors que l'antécédent en a une dans la relative (*via* son image, la proforme).

deuxième facteur tient à la disjonction possible entre la place et la position. Il convient de distinguer place et position ainsi que Milner le fait, notamment dans *Ordre et raisons de la langue*, pour distinguer des relations séquentielles entre la surface et la "structure". En surface, la relation est de place, quand il s'agit de la réflexion au plan structural, on parle de position⁸⁶, et ce statut peut se traduire par des morphèmes discontinus dans le linéaire : c'est le cas des *discontinuous NPs* dans Quirk 1985. Ceci revient à dire que la forme peut être déformée, et par exemple le constituant discontinu, comme peuvent l'être les morphèmes de type BE + ING. On n'est pas obligé de postuler une structure et une surface pour faire ce constat : une fonction syntaxique peut ne pas correspondre à une case/place unique (c'est par exemple le cas des syntagmes nominaux complexes. Le linéaire, comme lieu de l'analyse des relations entre les éléments, est le résultat d'agencements complexes où interagissent les contraintes syntaxiques et sémantiques ainsi que le *dire* de l'énonciateur. Prototypiquement, il y a correspondance entre la place et la position. L'exemple de ces syntagmes discontinus (*discontinuous NPs*) est mobilisable à deux titres. Des séquences où le prédicat s'intercale entre l'antécédent et la relative (comme dans *A man arrived, who had blue eyes*) ne sont pas les plus fréquentes et ne concernent pas ce que je pose comme la réalisation prototypique d'une relative, les restrictives objet, car lorsque la fonction objet est observable, le segment discontinu n'est pas n'est pas maximalelement déterminé sans le deuxième élément, la relative, qui seule permet l'identification définitoire. Ainsi *That loaf was stale that you sold me* (Quirk 1985, 1398) ou *The student finally*

⁸⁶ Les places désignent les sites possibles des éléments à sens équivalent. "Convenons d'appeler place des termes lexicaux ce qui change et distingue les phrases du Maître de philosophie" (Milner 1989, 296).

arrived who we had been waiting all morning for (Keenan & Comrie 1977 : 80).⁸⁷

1. les contraintes d'adjacence

Une place paradigmatique (*slot*) a une distribution donnée. Il y a des contraintes à droite et à gauche sur ce qui est possible et impossible. L'impossible tient au statut morpho-syntaxique (à la réalisation fonctionnelle) et la syntaxe d'une langue interdit un certain nombre de combinaisons. Pour chaque place, il existe des contraintes inviolables⁸⁸. Pour l'essentiel, ces contraintes d'adjacence sont des contraintes de paradigmes (pas deux articles de suite, mais deux adjectifs de suite sont possibles etc.). Il y a des règles prototypiques possibles sur les séquences autorisées (en anglais adjectif / nom) et surtout leur ordonnancement (en anglais article / nom et pas l'inverse).

2. les contraintes d'ordre

Au sein de tout ce que les contraintes d'adjacence autorisent, certaines séquences sont plus fréquentes d'autres, certains éléments sont déplaçables ; d'autres non. Certains éléments (par exemple les adverbes) ne peuvent pas s'insérer entre toutes les places (par exemple entre le verbe et l'objet). Certaines contraintes s'exercent sur le déplacement ou l'assignation d'un ordre entre

⁸⁷ Dans le même ordre d'idées, les dislocations non-canoniques qui s'écartent de l'ordre SVO ne sont possibles que si l'objet "antéposé" est maximalelement déterminé. L'interprétation n'est possible qu'en définitive, qui doit sans doute être posé comme une contrainte en cas d'ordre non-canonique. C'est ainsi que l'on peut aussi rendre compte de la place du syntagme prépositionnel dans cet exemple d'ordre non-canonique *She rapidly spotted the book right on my desk that I had been desperately searching for all morning.* (Quirk 1985 1398).

⁸⁸ Sauf fonctionnement en mention, ce qui n'est pas une violation de la contrainte, mais qui procède d'une sorte de recatégorisation morpho-syntaxique régularisante (dans *the the he uttered sounded very disparaging*, la deuxième occurrence de l'article fonctionne comme un nom) et qui relève dans l'architecture que je défends de la métarègle. On peut rendre grammaticale une phrase agrammaticale en la citant. Pour jouer sur les mots et manifester les étagement polyphoniques métadiscursifs, je dirais que la grammaticalisation des contenus discursifs se fait ici grammaticalité par discursivité.

éléments ou entre constituants. Au sein des structures acceptables à droite d'une place, il existerait un ordre, au moins prototypique, entre les différents constituants possibles (c'est-à-dire n'enfreignant pas les contraintes d'adjacence de paradigme). Le trop fameux "choix de l'énonciateur" doit au moins être posé au sein du possible. Ainsi ai-je analysé le cas de postdétermination complexe de noms tête suivi de deux propositions en THAT. Dans le cas où il s'agit d'un nom recteur, la proposition relative restrictive semble obligatoirement avant la complétive du nom et adjacente à ce qui est son antécédent. La proposition en THAT complétive peut agir "à distance", l'adjacence stricte de la proposition au nom recteur n'est pas une contrainte.

Thèse 7 : Les contraintes de sélection invitent à distinguer des structures du *modus* et des structures du *dictum*. Les contraintes de sélection exercées par les structures de *dictum* s'exercent en adjacence stricte. Les contraintes de sélection exercées par les structures de *modus* peuvent se faire à distance.

3 les contraintes de sélection

Au sein des paradigmes possibles après et avant chaque case, les éléments sont soumis aux contraintes de sélection. C'est l'exemple selon lequel une idée ne dort pas, que si elle devait dormir, ce ne serait pas furieusement et à supposer que les idées soient vertes quand elles ne sont pas noires, elles ne peuvent pas être incolores en même temps.⁸⁹

Je me borne à deux ordres de remarques préliminaires, historique et théorique. Premièrement, cette notion sémantique et syntaxique, qui était au centre

de l'arsenal contestataire de la sémantique générative, a connu une certaine désaffection pendant plus de vingt ans et se trouve selon moi réactivée par les grands corpus et les questionnements de la dictionnaire électronique. Il faut mentionner les travaux de Meltchouk et de ce que j'appellerais volontiers l'école de Brandeis (Pustejovsky, Grimshaw, Levin). Deuxièmement, la contrainte de sélection comme garante de la grammaticalité est liée à la définitude⁹⁰. Si je reprends un célèbre exemple de Jakobson/Chomsky, *Golf plays John*, son acceptabilité est moins bonne que *John plays golf*, et dépend très étroitement du type de golfeur que John peut bien être. La phrase est drôle, voire possible, si effectivement John vient de s'assommer avec son club de golf. Ceci constitue une version paramétrable d'une position bien connue : la grammaticalité de l'énoncé dépend du contexte. La contrainte de sélection est donc passible de réinterprétation, ce qui la rapproche du dispositif théorique que j'ai proposé pour la phonologie : il y a une maxime de réinterprétation de la contrainte sous forme de métarègle.

Thèse 8 : Les contraintes de sélection ne sont pas des contraintes de co-occurrence strictes pour les structures de *dictum*.

Là encore, on peut faire jouer une réalisation prototypique, la contrainte de sélection peut se lire comme un paramétrage prototypique de co-occurrence. Le prototype, mettons d'une construction verbale, correspond à une adéquation avec la valeur par défaut. Le linéaire correspond au programme sémantique par

⁸⁹ Dans le détail, on peut produire des énoncés tels *the spinster was married*. Dans ces cas de jeux *de dicto / de re*, on ne travaille pas à support de d'univers de croyance constant. C'est un cas de polyphonie énonciative.

⁹⁰ J'en fais un corollaire de l'interprétabilité.

défaut. Prototypiquement, le verbe d'événement aura une réalisation transitive. Je dirais que l'on est dans la polarité du *dictum* du continuum. Il existe des structures de *dictum*, qui, prototypiquement, correspondent à des noms, des proformes et des verbes qui exercent des contraintes de sélection qui sont plus de l'ordre des règles, car elles sont de l'ordre du déformable. Je vais prendre l'exemple de ce qu'on appelle la valence du verbe à partir des médiopassifs. La compatibilité sémantique des éléments adjacents est dans ce type de structure l'objet d'un calcul de réinterprétation. La contrainte de sélection d'une structure de *dictum* n'est pas une contrainte de co-occurrence stricte : c'est une structure d'interprétation car le *dictum* doit être interprétable par le *modus* qui s'exerce sur lui. Les exemples de Chomsky et de Jakobson montrent que les contraintes de sélection ne sont pas des règles de co-occurrences. Il suffit que les séquences soient interprétables, même si le programme sémantique n'est pas prototypiquement rempli. Ainsi pour les médiopassifs, le verbe transitif a prototypiquement une réalisation transitive qui projette sur son contexte droit une valeur d'objet⁹¹. Lorsque c'est un adverbe comme dans le cas des médiopassifs (*this shirt irons easily*) qui est à droite, le circonstant peut être interprété comme un argument syntaxique. Le prédicat prototypiquement transitif et ayant un référent de prédication d'événement *iron a shirt* reçoit une interprétation de diathèse "passive" où le référent du prédicat est une propriété du sujet. Autrement dit, en structure de *dictum*, l'interprétable est lié à la définitude (ce qui ne proscrit pas les indéfinis). Les contraintes de sélection sont des zones de régularité en structure de *dictum* et ne sont des contraintes de co-occurrence que pour les

⁹¹ C'est à dire, on le verra, de discrétisation d'événement. Un verbe prototypiquement transitif projette une structure d'interprétation en discrétisation d'événement (c'est sa contrainte de sélection).

structures de *modus*. Les contraintes de sélection des structures de *dictum* s'exercent *modulo* le cotexte et le contexte. Ce sont plutôt des règles interprétatives des places adjacentes. Dans ce régime du *dictum*, les contraintes de sélection peuvent être violées : le spectre sémantique des unités ne se limite pas à ce que la syntaxe contraint, la violation de la contrainte est conçue dans un système de métarègles qui relève bien de la sémantique.

Dans la structure de *modus*, la contrainte de sélection est réglée par la syntaxe, elle n'est pas violable, c'est une contrainte de co-occurrence au sens strict. Dans la structure de *dictum*, la contrainte de sélection est réglée par la sémantique, on peut l'enfreindre (c'est donc une règle) dans les limites du réinterprétable. Je peux imaginer un contexte où les portes en pâte d'amande de mon gâteau d'anniversaire ont été mangées. Je puis dire *the door he ate was delicious* ; je ne pourrais pas trouver de contexte où *the door that I might be crazy* soit interprétable. Si l'interprétabilité est si importante pour les structures de *dictum*, c'est que la définitude n'est pas inhérente au *dictum* mais au *modus*.

2.2.3. Une cohésion de la définitude

L'hypothèse sous-jacente ressemble à la célèbre formule de Culioli, "énoncer, c'est éliminer progressivement de l'indétermination"⁹². Prédiquer, c'est dire quelque chose sur quelque chose, exercer un *modus* sur un *dictum*. Pierre Cotte a proposé une synthèse d'ensemble des travaux énonciatifs, où la détermination nominale, modale et aspectuelle était bien représentée dans les travaux des énonciativistes.⁹³ Il me semble qu'en syntaxe, cette indétermination maximale peut se formuler par la recherche de la définitude des référents syn-

⁹² Cf. Bouscaren, Chuquet & Danon-Boileau 1987 : 131.

⁹³ Cotte 2000.

taxiques. Ceci passe minimalement par une réflexion sur la référenciation des structures de postdétermination (ce que j'ai commencé), le calcul de la référence des propositions à valeur nominale (si une proposition vaut pour un SN, *quid* de la référence de ce SN ?), et le repérage des *modus* et des *dictums* à l'œuvre dans des agencements syntaxiques. On lève aussi l'indétermination en statuant sur le degré de généralité des énoncés.

En horizon, je cherche à formuler cette définitude dans les prédications comme une valeur assignable à une fonction, comme chez Frege, mais le sens de "saturation" pèse trop dans la tradition énonciativiste pour être immédiatement mobilisable. La version plus explicitable immédiatement consiste à suggérer que la syntaxe comme cohésion entre des éléments passe par une définitude portée par la relation sémantique (le *modus*) ou par le jeu de la complémentation dans les structures de *dictum*. La nécessité d'interprétabilité de séquences parfois jamais entendues ni prononcées (la compétence) suppose une forme de définitude (cela a un sens). Il en résulte en partie un chassé-croisé entre la relation du *dictum* (règles de sélection/ structures de *dictum*) et la relation du *modus* (contrainte de sélection, structures de *modus*). L'interprétation d'une structure relevant de la relation du *dictum* se fait par adjacence stricte (cas prototypique du relatif zéro : *The man I met yesterday*) ou par coréférence (*The plane whose wings were on fire*). L'interprétation de la structure du *modus* se fait par le *dictum* sur lequel elle porte, potentiellement à distance et dans une prédication d'ordre sémantique qui exerce des contraintes de sélection. Cette opposition met en perspective deux grands types de prédication et des grands types de cohésion textuelle, restrictions de co-occurrence ou de coréférence. Quels critères syntaxiques peut-on donner pour ces deux types de structures ?

2.2.2. Structures de *modus* / structures de *dictum*

S'il faut fonder en raison ce continuum de la rection, cette relation converse entre contrainte syntaxique et contrainte sémantique, j'essaierai de l'inscrire dans le statut paradigmatic des contraintes de sélection et de suggérer qu'elle vaut également pour les catégories morpho-syntaxiques. L'hypothèse, assez robuste, est au fond celle-ci : plus le choix est restreint au sein de la sélection paradigmatic (au sein de l'axe vertical de toutes les formes relevant de la même catégorisation morpho-syntaxique) plus le locuteur est contraint par la syntaxe : il n'a pas beaucoup le "choix". En d'autres termes, on a la sémantique de l'étendue de sa classe paradigmatic. Pour prendre un exemple classique, le choix est plus restreint / contraint pour un auxiliaire ou un article que pour un nom.

Thèse 9 : Prototypiquement, les structures syntaxiques de *modus* contraignent leur distribution à droite en anglais

En termes de catégories morpho-syntaxique, les structures à *modus* contraignent leur distribution à droite en anglais (on peut discuter sur la négation, mais elle a bien une portée à droite, et potentiellement à distance) de sorte que la corrélation entre propriétés distributionnelles et *modus/dictum* apparaît bien troublante pour une simple coïncidence. Une structure de *modus* contraint le choix de l'énonciateur et les structures qui le suivent. Une structure de *dictum* doit rester interprétable, ce qu'un *modus* lui permet.⁹⁴ Cette distinction semble valoir aussi pour les réalisations fonctionnelles :

⁹⁴ J'ai insisté sur la différence de détermination pour le nom recteur des complétives.

Structures de <i>modus</i>	Structures de <i>dictum</i>
Adjectifs Auxiliaires (notamment modaux) articles quantifieurs négation adverbes prépositions	Noms Verbes Proformes
Structures interprétant le cotexte Permet une interprétation à droite en anglais	Structure interprétable par le cotexte Est interprété à partir de la droite
Ont une distribution à droite plus contrainte (par la syntaxe). L'auxiliaire ne peut être suivi de TO, ni de ING (contrairement à un verbe) La négation et les adverbes ont des contraintes de positions	La distribution à droite est moins contrainte (car relevant de la sémantique cela doit rester interprétable) Le verbe peut être suivi d'un nom ou d'un adverbe, si la séquence est interprétable <i>this shirt irons easily</i>
C'est une contrainte de position	C'est une contrainte de place
N'ont pas de fonction de type complémental mais des prédications d'ordre sémantique (attribut), impliquant potentiellement des phénomènes à distance (portée)	Ont des fonctions de type complémental (où le sujet est un complément de rang 0) L'interprétation est liée à l'adjacence stricte (ou à la coréférence pour les proformes)

Les contraintes d'ordre des structures de *dictum* ne sont pas celles des contraintes d'ordre des structures de *modus*. En particulier, les structures de *dictum* dépendent de l'interprétabilité des séquences, ce qui met en jeu la question de la portée sémantique. Ceci conduira à ré-examiner les questions de por-

tée. L'interprétation se fait par adjacence (structure de *dictum*) ou potentiellement à distance (jeux de portée des modaux, de la négation, des quantifieurs). Un constat d'adjacence de structures n'est pas une preuve suffisante de l'existence de contraintes *a priori* sémantiques à distance ou complémentaires par adjacence. Les relations de co-occurrences sont au minimum la résultante de choix énonciatifs de rection à distance (contrainte de sélection) et de rection par adjacence (complémentaire). Ce continuum de la rection implique un chiasme entre le paramétrage syntaxique et le paramétrage sémantique : lorsque le *modus* est choisi, la contrainte de sélection est forte (inviolable) parce qu'elle est syntaxique. Pour la structure de *modus*, les contraintes distributionnelles sur le cotexte sont fortes, car elles sont d'ordre syntaxique. Pour la structure de *dictum*, les contraintes distributionnelles sur le cotexte sont moins fortes, car elles sont d'ordre sémantique. La séquence doit juste rester réinterprétable si elle enfreint le paramétrage par défaut du verbe. Le jeu est à somme nulle pour l'énonciateur : lorsqu'il ne choisit pas du *modus*, il choisit entre les séquences possibles dans les structures de *dictum*.

Cette typologie sémantique me paraît fonctionner mais cette catégorisation sommaire est peut-être à affiner. La typologie des réalisations fonctionnelles et de leurs valeurs sémantiques ("fonctions") est-elle seulement établie ? Il faudra bien sûr la confronter à des cas un peu complexes. Cette répartition de la rection entre adjacence (par la sémantique) et à distance (par contraintes de sélection) devra être corroborée par un certain nombre de phénomènes. Elle semble valoir pour l'opposition relative déterminative / complétive du nom. La contrainte de sélection inhérente au nom recteur des complétives du nom (si cette hypothèse est juste) a pour conséquence de contraindre le paradigme des noms recteurs de complétive du nom. On voit alors, en terme de choix énoncia-

tifs (*modus/dictum* et contraintes de sélection/interprétabilité de la sélection) une dissymétrie avec une configuration syntaxique ne projetant pas de contraintes de sélection. La définitude est inhérente au *modus*. Dans les structures de *dictum*, la définitude dépend des contraintes de sélection.

structures de <i>modus</i>	structures de <i>dictum</i>
Complétive du nom	Relative déterminative
La définitude est inhérente au choix paradigmatisé (elle découle du choix de modalisation en <i>modus</i>). En ce cas, la généralité serait liée à la position de cette structure de <i>modus</i> .	La définitude résulte des sélections possibles de la structure de <i>dictum</i> . En particulier, pour les relatives, la définitude est liée à la hiérarchie fonctionnelle. Les relatives sujet tendent à avoir des référents qui sont (plutôt) des prédications de propriétés.
La contrainte est réglée en syntaxe : il y a des contraintes de sélections strictes qui autorisent une réaction à distance ⁹⁵	Les régularités de sélection sont réglées en sémantique : c'est l'interprétabilité de la séquence adjacente qui est déterminante. À défaut d'adjacence, la relation se fait par coréférence, ce qui suppose aussi une interprétation.
Le "choix" de l'énonciateur porte sur le statut modal qu'il accorde au contenu de la proposition en THAT	Le "choix" de l'énonciateur à l'égard de la relative est beaucoup plus libre. La relative est une famille paraphrastique d'événements
Des fonctions à caractère sémantique type attribut, épithète, "modalisations"	Potentiellement deux fonctions régissantes (celle de la proposition, celle de l'élément enchâssé)
La prédication modale est constitutive de la relation de définitude.	Ces structures sont pour leur prototype analysables à partir de la définitude. Le

⁹⁵ Elle est sémantique parce qu'elle relève d'un *modus* et présuppose un haut degré de détermination du nom recteur.

Le nom recteur a un haut degré de détermination (sauf si la structure est associée à une prédication d'événement).	prototype de ces structures est maximale défini.
Prédication de type propriété	Prédication de type événement
Les contraintes de sélection sont d'ordre syntaxique : elles sont inviolables.	La "contrainte de sélection" consiste en une interprétabilité de la séquence adjacente à droite : c'est une régularité.

L'organisation du syntagmatique pourrait s'analyser comme un chassé-croisé entre syntaxe et sémantique : la syntaxe régit à distance suite à des choix sémantiques (c'est une réaction de position), la sémantique régit à l'adjacence (c'est une réaction de place). Ceci incite à analyser au plus près les phénomènes de démarcation prosodique de ces deux ordres de structure, ce qui place au centre du dispositif l'analyse de la hiérarchie prosodique entre ces deux grands types d'organisation du linéaire.

On voit venir le phonologue pour d'autres raisons : les éléments de la structure de *dictum* et de *modus* entretiennent le même type de rapport à leur environnement à droite que le segmental et le suprasegmental. Tous deux ont des contraintes de co-occurrence, mais pas réglés identiquement. Les contraintes absolues d'adjacence pour le segmental sont fixées par la hiérarchie de sonorité qui fixe universellement les séquences illicites. Un certain nombre de règles phonotactiques complètent les séquences illicites pour l'anglais (comme #/ps/ à l'initiale). Au sein de ces séquences licites, seules les combinaisons interprétables (correspondant en gros à des formes de mot) sont autorisées à l'adjacence (seules les séquences signifiantes sont retenues, parce qu'interprétables). Le suprasegmental est contraint par le Principe du Contour Obligatoire,

qui, en partie pour des raisons perceptuelles, proscrit des séquences sans modulation du signal et impose à distance des valeurs. Le plus étonnant est que les phénomènes de *modus* se codent sur le suprasegmental (frontières intonatives et proéminences pour les jeux de portée et de foyer).

L'organisation en *modus/dictum* serait une analyse possible du sémantisme des agencements complexes, en admettant des jeux d'enchâssements et de récursivité des *modus* et des *dictums*, sans que cela recoupe nécessairement les structures syntaxiques. Au plan sémantique, on admettrait une sorte de prédication énonciative en *modus* et en *dictum*. Dans les cas simples (la "phrase" simple), il y aurait une congruence entre ces deux structures. Cette "prédication énonciative" en *modus/dictum* n'est pas systématiquement superposable à une relation sujet/prédictat, ni même à une relation prédicative. Il convient donc de découpler, de désintriquer les mécanismes énonciatifs (*modus/dictum*) et les unités syntaxiques traditionnelles (*propositions*). Il faudra détailler les intrications et les figures possibles de ces enchaînements *modus/dictum*. Un premier constat s'impose, on peut coordonner des *dictum*, et un *modus* peut devenir *dictum* à son tour⁹⁶. C'est une imbrication de prédications qu'il faut penser plus qu'une relation de "dépendance" ou de "hiérarchies".

Le défaut majeur de cette analyse, au-delà des risques inhérents à un binarisme qui autorise tous les travestissements (surtout s'il est doté d'une propriété de recatégorisation), réside dans ce qui ressemble beaucoup à une dichotomie [+énonciateur] (*modus*) / [-énonciateur] (*dictum*). Est-on seulement sûr que ces intermittences de l'énonciateur soient plus satisfaisantes que son

⁹⁶ *A report that the PM had lied was issued yesterday* est une prédication d'événement. Le *dictum* de la proposition en THAT fait l'objet d'une prédication modale par le nom recteur (c'est un rapport, une communiqué, ce n'est pas de l'ordre de la rumeur) et l'ensemble fait l'objet d'une prédication d'événement (d'où la détermination du nom recteur en indéfini).

omnipotence ?⁹⁷ Pour le dire en termes imagés, l'énonciateur fait-il du vélo sans les mains pendant le *dictum*, pour ne tenir le guidon que pour le *modus* ? On pourrait l'attester dans le lexique,⁹⁸ et soutenir avec J. Simonin entre autres, la nécessité de ne pas considérer que tout discours soit l'enjeu d'une contestation dans l'interlocution. Il y a du consensus, il n'y a pas que de la concordance. Une autre manière de "sauver" cette analyse est de considérer que le jeu est à somme nulle ; lorsque les choix énonciatifs ne s'incarnent pas dans le *modus*, ils résident dans le choix des séquences qui doivent être interprétables dans les structures de *dictum*.

2.2.4. L'interprétabilité des séquences

Comment se fait l'interprétation des séquences en syntaxe ? Je viens de poser une continuité entre réaction à distance et réaction adjacente. Or les relatives peuvent faire intervenir des relations de coréférence par le jeu des pronoms, et il faut bien rendre compte de l'interprétabilité d'une forme relevant potentiellement des deux grands types de structures. Il en va de l'interprétation de la séquence suivante comme de la contrainte de ce qui suit : cela ne relève pas exclusivement d'un mode de réaction possible mais est le résultat d'un calcul. Si on prend l'exemple de la proforme ONE, son interprétation peut se faire

- par référence exophorique (cas de l'emploi indéfini à valeur générique, par exemple en position sujet et en place initiale).

- par coréférence endophorique, dans des jeux qui peuvent être complexes entre anaphore et cataphore, notamment par adjacence stricte (c'est

⁹⁷ C'est le corrélat de ce que j'ai appelé l'omnimarquage dans ma thèse. Tout le linéaire est potentiellement investi de traces opératives de l'énonciateur.

⁹⁸ On peut arguer que le sens des verbes de mouvement comme *come* and *go* se calcule par rapport à un énonciateur, ce qui ne semble pas être le cas de *eat* ou *fall*.

sans doute la définition au sens strict de la complémentation) : les éléments (on doit pouvoir parler ici de constituants) sont interprétés immédiatement : *the one I like*

- par référence autonymique (*one is a proform*)

Dans une version très programmatique, je suis tenté, au moins pour les proformes, de poser que ces types d'interprétation sont ordonnancés sur une échelle de référenciation sur laquelle je reviens bientôt avec des exemples.

2.2.5. Une typologie des configurations syntaxiques ?

Dans cette perspective, les mécanismes interprétatifs sont les plus nets dans l'observation des structures prototypiques. Ceci vaut pour l'ensemble du continuum, où la complétive du nom est une suggestion plausible pour la description d'une prédication modale et la relative, par l'enchâssement de l'élément sur lequel on relativise, un bon candidat pour la description du complémental. A l'intérieur de chaque type de configuration syntaxique, je pose une organisation prototypique des structures dans lesquelles opère un gradient du plus ou moins défini, un jeu des réalisations fonctionnelles (fonctions des propositions et position des fonctions dans les énoncés) et un jeu de recatégorisations entre prédication d'événement et prédication de propriété. Prototypiquement, la complétive du nom renvoie à une propriété (en tant que structure de *modus*) et une déterminative restrictive à un événement. Cette sémantique de la syntaxe s'adosse à une sémantique des prototypes, possible si l'on dispose d'un critère pour rechercher la propriété pour la structure du prototype : je propose la définitude.

Sommairement, pour les relatives, l'opposition traditionnelle entre restrictive et appositive distingue entre celles qui sont définitoires ou pas, c'est bien un problème de définitude. Les restrictives peuvent être contrastives ou pas, ce qui

est une manière de construire le plus haut degré de définitude dans une perspective ensembliste. Cette organisation prototypique des relatives est agencée à partir d'une échelle de prototypicité des valeurs fonctionnelles, qui en plus, pour les relatives, sont codées dans la morphologie casuelle (à part des cas en anglais américain et en anglais irlandais⁹⁹, le relatif dit zéro fonctionne en position objet).¹⁰⁰ Minimale, la permanence de ces vestiges morphologiques au niveau des relatifs interroge la pertinence des fonctions en anglais et leur rôle dans l'interprétation des structures syntaxiques¹⁰¹. Les prolongements parlent d'eux-mêmes : la structure prototypique des relatives restrictives invite à considérer cette configuration syntaxique comme la structure prototypique des relatives, ce qui incite à proposer une analyse de l'ensemble des relatives, des déterminatives aux réalisations plus circonstancielles qui parcourrait la hiérarchie fonctionnelle que je pose : objet > sujet > autres "compléments" > circonstants. Cette hiérarchie fonctionnelle est ordonnancée par degrés de définitude décroissante. Cette définitude est également au centre de l'organisation de la catégorie des relatives.

Je tiens que le syntaxique est plus facilement attestable que le sémantique, le haut de la hiérarchie fonctionnelle est syntaxique (la fonction objet) et attestable en de multiples endroits de la langue. La valeur sémantique des circonstancielles, vers le bas de la hiérarchie, est déjà plus fondée sur des représentations sémantiques. La classification en circonstanciels de moyen ou de manière n'est pas toujours aisée, ce qui revient à dire que les critères man-

⁹⁹ Notamment à l'oral (Jean-Charles Khalifa, communication personnelle).

¹⁰⁰ C'est-à-dire lorsque l'antécédent correspond pour le pronom à une fonction objet dans la relative.

¹⁰¹ L'hypothèse haute est celle que j'ai défendue, *contra* Keenan & Comrie 1977, en faisant de la relative objet le prototype des relatives en anglais et en suggérant que la stratégie de relativisation est casuellement marquée.

quent un peu ou que la caractérisation est un peu floue. On peut aussi dire qu'elle repose davantage sur le sémantique. Faut-il s'en étonner, les circonstantiels peuvent se déplacer, ce qui prouve bien qu'ils ont un statut "complémental" problématique, ce que la tradition dit depuis le longtemps sous le nom de l'opposition argument/circonstants¹⁰².

Toutes proportions gardées, cette analyse des contraintes de sélection et du fonctionnement des structures argumentales ressemble au parcours de Jane Grimshaw, qui part de problématique de contraintes de sélection et des structures argumentales (Grimshaw 1979, Bresnan & Grimshaw 1988) pour théoriser sa structure argumentale (Grimshaw 1990). Je m'intéresse davantage aux propriétés sémantiques des configurations syntaxiques et souhaite les ordonner sur le continuum que j'ai proposé.

2.3. LE PRIMAT DE LA REALISATION FONCTIONNELLE (LA PISTE FONCTIONNELLE)

Thèse 10 : *Don't ask for the meaning, ask for the use.*

Je n'aurais pas l'impudence de penser que j'interprète au plan syntaxique, en termes de réalisations fonctionnelles, la version indépassable du célèbre aphorisme. Il me semble qu'une perspective sémantique sur la syntaxe doit affronter cette question : que fait un sujet, que fait un objet. Dans une langue où les marques casuelles sont devenues si rares, il serait dommage de ne pas s'y

¹⁰² Un certain nombre de travaux insistent sur l'insatisfaction d'une telle distinction (voir Miller 2000 ou Mélis 2004).

intéresser. Et si après tout leur "permanence", leur *grammaticalisation* d'une survivance était l'indice d'un fonctionnement ? Cet argument, appliqué par exemple aux flexions du relatif, permet de distinguer des structures de *dictum* et des structures de *modus* du point de vue des fonctions en distinguant entre réalisations fonctionnelles complémentaires / non-complémentaires mais prédicatives.

Thèse 11 : Seules les fonctions des structures de *dictum* sont codées dans la morphologie en anglais. Le complémental strict se limiterait donc à des fonctions objet (WHOM), complément de préposition / complément du nom (WHOSE), sujet (WHO).

Il s'agit pour moi d'une véritable conjecture. Si la complétive du nom se laisse bien analyser comme un *modus*, qui ne relève pas de la complémentation puisque le nom recteur n'assume pas de fonction dans la proposition, alors la proposition qui en est la plus éloignée exprime une relation proprement complémentaire. Je reprends en partie l'analyse de Keenan et Comrie 1977, dont j'ai dit également qu'elle se débarrassait un peu vite du marquage du cas. Il me paraît également étayable avec le système des pronoms personnels, puisque, en dépit de certaines formes homonymes, le nominatif est marqué (*I* vs *me*), l'accusatif peut être marqué (dans *him* ou dans *them*) et le génitif également (*hers*).

2.3.1. La bi-partition des fonctions

Je propose d'étudier davantage les "réalisations fonctionnelles" selon cette opposition entre le complémental et le *modus*. Il est probable que l'analyse de

détail contribuera à établir un continuum pour au moins deux catégories : les verbes projettent des structures argumentales et organisent des prédications (c'est ce que la notion de valence¹⁰³ essaie d'exprimer) et les prépositions. Je trouve que l'on manque d'études énonciatives d'ensemble sur les modes de référenciation des syntagmes prépositionnels, mais il convient de faire les remarques suivantes qui montrent, minimalement, que OF n'a pas le même statut que les autres "prépositions".

a. le complément n'est pas un *adjunct* et OF peut servir à la complémentation, et WITH plutôt à l'*adjunct*.

b. OF sert à une complémentation de type proto-objet dans certaines constructions nominales, là où d'autres prépositions semblent exclues.

c. L'opposition OF/génitif est certes intéressante pour avoir suscité autant d'études énonciatives, mais elle ne doit pas faire oublier que, même comparées au nom composé, ces structures n'ont pas les mêmes propriétés de varier en définitude (génitif générique/génitif spécifique et en inversion de diathèse génitif objectif/génitif subjectif). Si ce lien à la définitude invite à rapprocher le génitif¹⁰⁴ de l'ordre de la prédication (c'est également lui qui oriente entre interprétation subjectale ou objectale), OF semble plutôt de l'ordre du complémental. L'association des catégories morpho-syntaxiques est indicative, mais ce sont les réalisations fonctionnelles qu'il faut étudier.

¹⁰³ Se pose ici une question transcategorielle d'importance: pourquoi refuse-t-on cette catégorisation de la valence aux noms ? Il me semble que l'on peut invoquer l'existence des prépositions qui interviennent dans les constructions nominales. Il n'y a somme toute rien de surprenant à ce qu'en anglais les prépositions (et notamment OF) soient plus problématiques que les travaux des énonciativistes pourraient le laisser penser (quel invariant pour BY entre le complément d'agent et les circonstanciels ?). On peut relire la grammaticalisation de l'anglais comme le passage d'une langue flexionnelle à une langue régie par des prépositions. D'où peut-être ce nœud de problématiques.

¹⁰⁴ Le génitif est un cas complexe, dont le statut clitique devrait être analysé en relation avec le statut phonologique à accorder pour l'anglais au groupe clitique dans la hiérarchie prosodique. On verrait sans doute le même type de régularité dans les alternances de proéminence avec les composés (voir le passage sur la hiérarchie prosodique en troisième partie).

Les syntagmes prépositionnels sont une structure de *modus* sous-estimée. L'optionnalité du circonstant ou du complément d'agent relèvent d'un choix "modal" : dire par qui ou en quelles circonstances. Le complément du nom est une structure de *dictum*. L'*adjunct* une structure de *modus* (il est optionnel et régit à distance). Le circonstanciel est une catégorie dont l'explicitation repose davantage sur la sémantique que sur le complémental strict (l'objet). J'en veux minimalement pour preuve les cas problématiques des limites entre l'interprétation présumée de l'expression du moyen ou de la manière. Il me semble que la fonction attribut relève de la rection du *modus*. C'est le test de l'insertion de BE (*the fact is that*) qui montre la solidarité entre les structures de *dictum* et cette fonction. J'insiste sur le fait que, contrairement aux autres (objet, sujet si l'on pense à son statut de complément de rang 0 dans la TOE), les fonctions du *modus* sont de l'ordre de la prédication. Marie-Line Groussier (In Pauchard (ed.) 2003) a déjà développé une analyse de la préposition comme outil de prédication, ce qui rend compte de ce que la préposition est une tête de syntagme prépositionnel. Cette division des fonctions entre *modus* et *dictum* rend compte de l'optionnalité de certains compléments et du statut informationnel de ces éléments : leur optionnalité tient à ce qu'ils ne sont pas strictement nécessaires à l'interprétabilité de la séquence, mais à son interprétation (ils apportent de la définitude).

J'ai repris des étiquettes traditionnelles et d'autres plus familières à des analyses en fonctionnement (déterminants). On voit bien l'inadéquation de l'étiquette "complément", qui a un sens de place d'argument pour les structures de *dictum* et "informationnel" pour les structures de *dictum*. L'analyse sémantique que je pose s'appuie également sur la signification que l'on peut inférer de ses fonctions "complémentales".

Structures de <i>modus</i>	Structures de <i>dictum</i>
Adjectifs Auxiliaires (notamment modaux) articles quantifieurs négation adverbes prépositions	Noms Proformes Verbes
Relèvent de l'interprétation de la séquence, de sa définitude.	Relèvent de l'interprétabilité de la séquence. Le verbe peut être suivi d'un nom ou d'un adverbe, si la séquence est interprétable <i>this shirt irons easily</i> .
C'est une contrainte de position.	C'est une contrainte de place.
N'ont pas de fonction de type complémental mais des prédications d'ordre sémantique (attribut), impliquant potentiellement des phénomènes à distance (portée), de déplacement et d'optionnalité	Ont des fonctions de type complémental (où le sujet est un complément de rang 0) L'interprétation est liée à l'adjacence stricte.
Épithète/attribut déterminants modalisateur Circonstanciel Complément d'agent	Objet Complément de préposition Complément du nom Sujet

2.3.2. Position syntaxique et hiérarchie des fonctions

Thèse 12 : Il existe des propriétés sémantiques afférentes aux positions syntaxiques. La fonction syntaxique est indicative de l'interprétation référentielle

des configurations sémantique, ce qui au fond rend problématiques les rôles sémantiques.¹⁰⁵

Ceci est la thèse générale, qui va se décliner en plusieurs sous-thèses. La première va poser le primat de l'objet dans le complémental. Je propose de voir la place de l'adverbe en anglais comme un symptôme de la relation verbe/objet : la rection du *dictum*, complémentale, joue d'abord au niveau de la fonction objet. Ceci se signale par une propriété d'adjacence bien connue : on ne peut pas insérer d'adverbe entre l'objet et le verbe. L'objet, comme prototype du complémental, fonctionne à l'adjacence stricte, ce que manifeste l'impossibilité d'insérer une place entre l'objet et son verbe.

Thèse 13 : la fonction objet est le prototype de la relation complémentale.

Une conséquence me paraît être que les verbes utilisés prototypiquement avec un objet relèvent de la rection complémentale du *dictum*. Prototypiquement, ils ne seront pas associés à une prédication de propriété, mais d'événement. Prototypiquement, l'attribution de propriété est en S/V. Si on peut jouer avec les contraintes de sélection du verbe pour construire ou non avec O, reste que la relation S/O n'est pas réversible (thèse bien connue de ce que le passif n'est pas une simple "transformation" à conservation de sens identique).¹⁰⁶

Thèse 14 : les valeurs sémantiques sont asymétriques dans le prédicat.

¹⁰⁵ Je ne donne qu'un argument : la typologie n'est pas identique d'un auteur à un autre.

¹⁰⁶ L'argument vaut notamment pour les quantifieurs : *Few people read many books* (il y a peu de grands lecteurs) et *many books are read by few people* (il existe beaucoup de livres dont le lectorat est faible) ne sont pas équivalents.

L'asymétrie du prédicat se manifeste notamment dans l'impossibilité de cliver sur du prédicat (alors qu'on peut cliver sur un sujet). On ne résoudra pas ici la question de ce qu'est un sujet, mais on peut poser après bien d'autres (Kayne 1994) et dans différents domaines cette profonde asymétrie pour essayer de l'exploiter sémantiquement. Je suis tenté de rattacher l'ontologie *propriété / événement* à cette asymétrie du prédicat.¹⁰⁷ J'exploite cette propriété de l'asymétrie du prédicat en suggérant que l'énonciateur peut privilégier une pondération sur l'objet (prototypiquement, une prédication d'événement) ou une pondération sur le sujet (prototypiquement une prédication de propriété). Une partie des différences entre les réalisations fonctionnelles complémentaires est rattachable à l'asymétrie du prédicat et le gradient spécifique/générique peut s'analyser à partir des positions syntaxiques du complémental.

2.3.3. Restaurer la réalisation fonctionnelle

Il me semble que la description énonciativiste des configurations syntaxiques sous-exploite les caractérisations des réalisations fonctionnelles. Les difficultés des étudiants en la matière sont peut-être aussi un symptôme que la praxis de l'étiquetage fonctionnel ne leur paraît pas aussi pertinente qu'un repérage WH-/TH-, d'où des analyses justifiant des relatives en préposition + WH-, même en contexte thématique, par une impossibilité d'un recours de l'énonciateur à du "déjà". Or l'examen de la fonction révélerait le rôle joué par la réalisation fonctionnelle dans l'interprétation des agencements syntaxiques. On doit pouvoir exploiter davantage les données fonctionnelles à au moins trois niveaux :

¹⁰⁷ On peut y voir, comme dans la corrélation à suivre, un *avatar* de la pondération qnt/qlt.

- la "réalisation fonctionnelle" des opérateurs, dans la désignation fort pertinente mais aussi problématique¹⁰⁸ de Lapaire & Rotgé 1991, renvoie à la fois à deux composantes du "fonctionnement des opérateurs". L'élucidation du statut morpho-syntaxique de l'opérateur (*a fortiori* dans des cas de transcatégorialité, type pour DO, réalisation comme auxiliaire, verbe ou proforme). On peut décrire cette composante du "fonctionnement", de la "réalisation" comme un statut paradigmatique différent, comme la prédiction de places associables à une catégorisation donnée¹⁰⁹. La deuxième composante est la question de la fonction syntaxique. Ce double paramétrage de la réalisation fonctionnelle n'est pas à mon avis sans conséquence sur la caractérisation des invariants, car l'opérateur "fonctionne comme" (un auxiliaire, une proforme) mais il a aussi potentiellement une *fonction* syntaxique. Ainsi le IT d'extraposition n'est-il pas fréquent en position de complément de préposition¹¹⁰. Une analyse de l'invariance des opérateurs devrait prendre en compte cette dimension fonctionnelle.¹¹¹

- la fonction des propositions à valeur nominale participe à la construction du sens. Dans ces structures de *dictum* est à l'œuvre un mode de présentation de l'événement variable selon la fonction syntaxique. Pour les relatives, prototypiquement, à la fonction objet est associé un événement caractéristique de l'antécédent et pour la fonction sujet une propriété. Dans le cas des structures complémentaires, la fonction syntaxique de l'élément "complété" est à relier à la généralité et au degré de définitude. La position syntaxique de la structure

¹⁰⁸ Une analogie avec la phonologie (la relation entre le phonème et les réalisations phonétiques) pose très bien la question du rapport entre l'invariant et les réalisations fonctionnelles des marqueurs. Reste le rôle des paramètres qui interagissent en syntaxe, qui ne sont pas nécessairement ceux de la phonologie. L'analyse du rapport entre le type et ses occurrences doit faire intervenir une analyse des places et des positions possibles.

¹⁰⁹ Je ne suis pas sûr que cet examen et cet inventaire aient été menés à bien pour tous les opérateurs. Là encore, un traitement au concordancier et au grand corpus donnerait des aperçus intéressants...

¹¹⁰ Avec TO, exclusivement dans les constructions en *see to it that*.

¹¹¹ Faut-il s'en étonner, ce type d'opérateur relève des structures du *dictum*.

complémentante peut aussi être étudiée. Prototypiquement, une proposition en WHAT sera prototypiquement en sujet une pseudo-clivée, et en objet une relative directe, ce qui n'exclut pas des relatives directes sujet à valeur générique, comme dans les proverbes.

- pour les structures de *modus*, c'est la position qui sera sémantiquement déterminante. Prototypiquement corrélée à la place, elle sera un indice du degré de généralité : le degré de généralité est maximal en position sujet. Pour les relatives, c'est vérifié pour les proverbes en WHOEVER.

En résumé, la prise en compte de la réalisation fonctionnelle implique cinq ordres de préoccupations :

1. la catégorisation morpho-syntaxique des opérateurs susceptibles d'occuper des places différentes,
2. la fonction des éléments enchâssés dans les structures complémentaires,
3. la position (liée à la fonction) des structures complémentaires,
4. la position et les fonctions plus sémantiques des structures de *modus*,
5. la position (fonction) des propositions et le degré de généralité.

Ce type de description préliminaire n'est pas sans incidence sur la caractérisation de l'invariance des marqueurs ou opérateurs.

2.4. VALEURS SÉMANTIQUES DE LA HIÉRARCHIE FONCTIONNELLE

Les implications valent aussi (la fonction et, prototypiquement, la place assignée) pour les propositions : il faut y voir la force de l'analyse fonctionnelle (et l'importance de la fonction dans la syntaxe, dont le rôle s'arrête souvent à un repérage préliminaire ou "formel" dans les analyses énonciatives des manuels). Or, ce sont les fonctions qui servent de base à l'organisation des grandes typo-

logies (SVO, SOV). Le gain de la conjecture prototypique (dont on verra qu'elle est en fait une conjecture d'assignation des valeurs sémantiques par défaut) est de faire de la place, prototypiquement de la position, et de la fonction un viatique possible du sens. Cette hypothèse des prototypes me semble impliquer également que les structures syntaxiques ont une représentation de type prototypique. Les configurations syntaxiques sont organisées autour d'un prototype, où la réalisation fonctionnelle doit avoir un statut particulier (pour la complétive du nom : ne projette pas d'arguments). Pour la relative, on observe un gradient syntaxique qui recoupe un gradient sémantique. Les restrictives sont effectivement prototypiques, elles sont maximalelement définies avec la fonction objet, pour des raisons que l'on va voir.

Thèse 15 : on peut étudier les références des configurations syntaxiques à partir de la fonction (des propositions).

2.4.1. Une hiérarchie fonctionnelle ?

Cette sorte de hiérarchie fonctionnelle est inspirée des travaux de Keenan & Comrie 1977 sur les contraintes des relatives dans un cadre génératif et par les notions de proto-objet et de proto-sujet développées à partir de David Dowty.¹¹² Les analyses ne permettent pas de savoir si la fonction accessible dans une langue correspond à une prédication d'événement ou de propriété dans les types de langue considérées. Je me contente de reprendre cette idée d'une plus ou moins grande accessibilité des fonctions dans l'analyse du complémen-

¹¹² Dowty 1991. Dans le détail, son analyse porte sur les rôles sémantiques, d'où ses concepts de proto-agent et de proto-patient.

tal, mais dans une perspective sémantique qui analyse l'accessibilité au défini à partir de la fonction. Dans le détail, une typologie des valeurs sémantiques devrait comparer finement les fonctions des structures de *modus*. Je vais me borner ici à quelques remarques et à un petit développement sur les fonctions du complémental. La hiérarchie de toutes les "fonctions" (catégorie dont je souhaite montrer qu'elle est bien plus sémantique qu'il n'y paraît, même pour du complémental) est encore à faire. Elle n'est pas nécessairement la même pour les structures du *dictum* et les structures de *modus*. J'ai surtout réfléchi à un cas de structure de *dictum*, les relatives. Je ne développe ici que deux fonctions pour lesquelles j'ai des intuitions un peu fondées. Je ne me prononce pas sur le détail de la hiérarchie, ni sur l'attribut ni sur le complément prépositionnel. Je n'insiste pas sur la valeur sémantique de la fonction attribut ; elle apparaît comme liée au *modus*, puisque l'on peut argumenter qu'une proposition en THAT reliée par copule à *fact* n'a pas le même caractère de préconstruction que lorsque *fact* régit une proposition en THAT qui lui est adjacente¹¹³. Pour le complément de préposition, je rappelle le peu de cas qui est fait de la référence des syntagmes prépositionnels (à part dans la relation OF/génitif) dans les manuels énonciativistes. J'en veux pour preuve la rareté des développements sur l'opposition *adjunct*/complément du nom chez les énonciativistes, alors que les contraintes d'ordre des syntagmes sont fortement liées à l'interprétation de ces structures syntagmatiques. L'exemple donné dans Huddleston 1984, *a student of physics with long hair came to see me yesterday* montre que la complémentation du nom fonctionne à l'adjacence (**a student with long hair of physics*), là

¹¹³ Gérard Méliis a développé une analyse de ce type dans Méliis 2002.

où la structure du *modus* (*l'adjunct peut être séparé du nom*) régit à distance¹¹⁴.
Restera notamment à voir ce que *fait* un cas génitif et si cette marque casuelle est passible d'une telle analyse en invariants, notamment fonctionnels¹¹⁵.

La fonction objet est un discrétisateur de procès, et prototypiquement, d'événement¹¹⁶. En termes d'aspect lexical, ceci invite à analyser les procès dont la borne de droite est présupposée par le programme sémantique du verbe¹¹⁷. Ceci construit un ajustement de références sémantiques des procès à partir de l'objet. On a une échelle d'interprétation des procès, pour ne pas dire des aspects :

Propriété ou événement > activité > *achievement* > *accomplishment* (télicité)

Générique <-----> spécifique

Cette hypothèse fait de l'objet (et de la valence du verbe) un opérateur de formatage du procès et généralise l'idée sous-jacente à l'analyse de Paillard, Franckel & de Vogüé 1988. Elle se laisse redire le cas échéant dans les catégories de Vendler.

Thèse 16 : La position sujet correspond au degré maximal de généricité.

¹¹⁴ On a là un argument en faveur de la différence de statut informationnel: le complément doit être interprétable: il n'est pas récursif et doit être coordonné. L'*adjunct* est lié à l'interprétation: je puis prédiquer autant d'attributs que désiré au référent du nom postdéterminé: *a student with long hair with blue eyes*.

¹¹⁵ On se souvient que c'est précisément l'analyse de ce cas là que mobilise Haudry 1977 contre une analyse en invariants.

¹¹⁶ L'objet du verbe est une structure syntaxique de discrétisation, c'est aussi ce que l'on peut déduire de mon article sur les tours légers de DO (article 5).

¹¹⁷ Cette conception de l'objet comme borne de droite du procès n'est commodément iconique que pour les langues SVO, donc à mon sens peu iconique, si l'on doit voir dans le linéaire la manifestation de je ne sais quelle régularité cognitive. En revanche, l'*aktionsart* doit être pris en considération, des prédicats tels *cross the street* ou des verbes tels *find* présupposent dans la référence de leur emploi le franchissement de leur borne de droite, inscrit dans le programme sémantique lexical. Ce que l'on appelle parfois le "terminatif" comme aspect lexical participe à mon sens de la grammaticalisation de la télicité dans la langue anglaise, que ce soit dans la compatibilité de certains verbes avec BE + ING ou dans la restriction de combinaison qui s'exerce sur un préfixe comme mis-.

Dans la syntaxe sémantique que j'entrevois, la position sujet correspond à un degré de généralité maximal. J'invoquerai ici une analyse très classique, qui rappellera que la grammaire générative est toujours potentiellement riche d'enseignements pour les énonciativistes. Soit l'énoncé *Beavers build dams*¹¹⁸, je vais montrer que le degré de généralité n'est pas le même pour les deux syntagmes nominaux, et que cette variation est imputable à la position syntaxique¹¹⁹. Les deux termes comptables au pluriel ont syntaxiquement la même détermination (\emptyset ___s), mais "le retour à la notion", "opération" traditionnellement associée à l'article \emptyset , n'a pas le même statut du point de vue de la référence. Le cotexte des énonciativistes se laisse aussi appréhender dans certains cas comme une position syntaxique.¹²⁰

i. La traduction en français fait apparaître la dissymétrie des positions dans le degré de généralité ("Les castors, ça construit des digues"). L'indéfini en français prouve bien que la classe considérée n'a pas l'extension maximale (une fois de plus, la généralité est liée à la définitude). Il s'agit de la classe totale, mais de celle des digues construites par les castors, pas de celle des digues en général.

ii. L'asymétrie des degrés de généralité entre sujet et objet rend compte de l'impossibilité véridictionnelle du passif *dams are built by beavers*. La proposition est fautive. Il existe des digues construites par les hommes. Une expression vraie serait *some (or several) dams are built by beavers*. Ceci montre que l'ex-

¹¹⁸ Ce qu'illustre aussi cette analyse est à mon avis la régularité suivante : un agencement syntaxique défini sera prototypiquement général si il renvoie à une structure de prédication de propriété et spécifique si il s'agit d'une structure d'événement.

¹¹⁹ corrélée à une ontologie événement/propriété, voir les remarques en ce sens dans Danon-Boileau 1987.

¹²⁰ Une autre démonstration possible insisterait sur les contraintes d'interprétation de ONE. Sa valeur générale indéfinie est possible en position sujet et me paraît moins fréquente dans les autres positions.

tension de la classe des digues est maximale dans *Dams are built by beavers*, en d'autres termes que la généralité est maximale en position sujet.

iii. L'objet discrétise la propriété exprimée par le procès. L'interprétation de *dams* est contrainte par sa position : ce ne sont pas n'importe quelles digues (la phrase est une attribution de propriété de type *beavers are dam-building animals*), mais des digues telles que les castors peuvent en construire. La généralité n'est pas maximale en position objet : elle est la résultante du programme sémantique du verbe (*dams* ici est équivalent à *beaver-built dams*).

iv La clivée sur le sujet n'est pas possible : ?? *It is beavers that build dams*, sauf en contexte contrastif où l'ensemble de la classe serait un sous-ensemble d'une classe plus générale. Ceci *a contrario* signifie que c'est bien l'extension maximale de la classe des castors qui est considérée (et non une classe, mettons hyperonymique, dont les castors seraient une sous-classe). A la position sujet correspond bien l'extension de la classe la plus générale possible, soit le degré maximal de généralité.

v. La clivée sur l'objet est possible¹²¹ (*It is dams that beavers build.*). Le sens n'est pas équivalent. Il n'est pas équivalent non plus à *Dams are built by beavers*. Dans la clivée, l'interprétation du référent de *dams* me paraît moins générale et dans la clivée sur l'objet, *dams* n'est pas en position initiale de sujet. Les deux phénomènes semblent liés, passif ou pas.

Ces deux propriétés sémantiques sont corrélatives de l'asymétrie du prédicat. Elles permettent de rendre compte du choix de la relative déterminative objet comme prototype de la relative. Syntaxiquement, je puis caractériser un référent par une famille de structures qui développent des saillances différentes

¹²¹ La généralisation sous-jacente me paraît être celle-ci: le jugement de propriété clive sur l'objet.

correspondants à des points de vue sur la participation du référent à l'événement que je souhaite décrire. Le mode d'accès à la caractérisation restrictive est la description des propriétés spécifiques du référent de l'antécédent. De ce référent, je puis prédiquer un certain nombre de choses. En d'autres termes, la relative est une famille paraphrastique de prédication d'événements (prototypiquement) ou de propriétés¹²². D'un référent je puis dire beaucoup de choses, mais si j'ai recours à une relative où l'antécédent est le plus restrictif et le plus défini possible, il faut avoir recours à une construction qui permette la discrétisation maximale et non la généralité maximale, soit une relative objet.¹²³

Est-ce seulement une surprise, cette question croise l'interprétation du procès en spécifique et en générique, que l'on peut relier aux deux grands types de prédications : jugement d'événement / jugement de propriété. Le jugement de propriété est binaire, il est centré sur le sujet, d'où une propension prototypique à la généralité. Le jugement d'événement est un formatage de procès par l'objet de cette structure ternaire, pour prototypiquement discrétiser de l'événement, associé prototypiquement à une interprétation davantage spécifique.

2.4.2. Quelques conséquences de cette analyse fonctionnelle

Je viens de réécrire une partie des problématiques de la diathèse comme une interaction entre des degrés de généralité et des choix de fonctions. Ceci s'appelle également choix de thématization et de focalisation. Il conviendrait

¹²² Je ne fais ici qu'opérer une synthèse un peu abrupte des travaux de Catherine Fuchs : est-ce seulement un hasard si elle a travaillé avec Antoine Culioli sur la notion de famille paraphrastique (notion un peu négligée dans les évolutions ultérieures du modèle) avant de devenir la spécialiste et de la paraphrase et des relatives que l'on sait ?

¹²³ Comme un fait exprès, les appositives, *a fortiori* détachées, sont majoritairement sujet.

sans doute de ré-examiner l'ensemble de ces questions¹²⁴ à la lumière du défini et de la généricité en relation avec les réalisations fonctionnelles. J'ai appliqué ce qui est encore une technique plus qu'une méthode à deux structures syntaxiques, et l'extrapolation est peut-être prématurée, d'autant que la structure de la postdétermination nominale, à travailler sur du nominal, court-circuite, ou manifeste, les ambiguïtés de restitution d'une relation prédicative à partir de la forme nominale. La conséquence théorique essentielle de cette analyse sémantique des "actants" dans les prédications à partir des fonctions porte sur les gloses des formes où les fonctions ne sont pas manifestes. Si une partie de la sémantique de la syntaxe peut s'inférer des rapports des actants à leurs réalisations fonctionnelles, alors il faut être extrêmement prudent sur la manière dont les gloses reconstruisent ces valeurs sémantiques. Je pense ici à l'analyse en FOR X to Y is Z, et ses variantes, que les linguistes utilisent parfois tout en la condamnant (voir Huddleston 1984 qui parle à ce sujet de "*crude type of representation*"). Je ne suis pas encore assez avancé pour voir si l'on peut complètement faire l'économie de ce type de reconstructions théoriques. Il faut davantage d'analyses des constructions nominales (*adjuncts* et syntagmes prépositionnels en général, noms verbaux et gérondifs, noms recteurs déadjecticaux, composés nominaux) pour cette remise à plat de la relation argumentale, de la structure argumentale et de sa sténographie. L'idée directrice est la suivante : si les fonctions sont signifiantes dans les configurations syntaxiques, on ne devait pas essayer de les reformuler sous des formes sous-jacentes, sous peine de réintroduire d'autres valeurs fonctionnelles afférentes. Je reste ici prudent mais

¹²⁴ Thématisation, focalisation sont peut-être des désignations pour un choix de présentation de la prédication: mettre en avant pour l'énonciateur la saillance des participants sémantiques ou de l'événement ou de la propriété résultante. *C'est le chat qui a mangé la souris, c'est la souris qui est morte*. Cette question de la saillance expliquerait pourquoi *La souris a été mangée par le chat* est considéré comme un inénonçable.

signale cette difficulté théorique : la délinéarisation des structures nominales¹²⁵ à partir de la réintroduction de fonctions syntaxiques n'est peut-être pas sémantiquement équivalente.

2.5. UN CONTINUUM DE COHESION ET DE RECTION

La cohésion lie des phénomènes d'ordre syntaxique et sémantique à la fois, comme les contraintes de sélection et le calcul de la référence dans un va-et-vient entre référence endophorique et exophorique et dans la recherche de la levée d'indétermination. Si l'on met les jeux sur la définitude au cœur du dispositif théorique, on admet du même coup que le linguiste doit pouvoir aussi rendre compte des structures prototypiquement indéfinies. Je propose de le faire à partir d'une hiérarchie prototypique fixant les valeurs par défaut.

2.5.1. L'hypothèse de l'échelle de la référenciation

Il faut pouvoir rendre compte de la continuité des interprétations référentielles entre fonctionnements adjacents et fonctionnements à distance. Si je prends l'exemple des proformes indéfinies, un bon moyen de rendre compte des variations d'emploi constatées est de poser la hiérarchie suivante :

Référence exophorique > référence endophorique adjacente >
référence endophorique à distance¹²⁶ > référence autonymique

¹²⁵ Le même type d'interrogation vaut pour la manière dont on glose un composé. Le recours à une glose en relation prédicative réintroduit des prépositions, et donc sans doute des valeurs sémantiques.

¹²⁶ Je ne détaille pas cette question, mais la référence endophorique adjacente est en gros une anaphore stricte, là où une référence endophorique à distance peut constituer ce que Kleiber appelle une anaphore large.

De même qu'un déictique peut avoir une interprétation endophorique ou exophorique, des combinaisons sont possibles entre les différents modes de référenciation. Hors toute indication, en position sujet (c'est-à-dire de généralité maximale), ONE est l'indéfini générique : *One can be guilty under s.16(2) (c) even though the office carries no remuneration.* (BNC, HXE). Ce n'est pas nécessairement le seul cas possible pour une interprétation indéfinie, mais un exemple tel que *Joan and her husband listened with astonishment. The shock was like a physical thing – like thunder hitting one.* (BNC, CCC) a potentiellement une référence en rapport avec le co-texte. THE ONE THAT est prototypiquement interprété par la CGEL comme étant une relative, alors que j'ai montré qu'une telle séquence pouvait correspondre à un nom recteur de complétive du nom, à condition de reprendre par coréférence un nom recteur potentiel. *Which of these views prevail today ? The first is the traditional perception, the second the one that is gaining ground fast.* (ASB) Ici, *the one* reprend en anaphore *large views*. Enfin, des interprétations autonymiques sont possibles, où la proforme renvoie à son sens : *The net result is a comparatively small number of supermassive black holes – perhaps only one.* (CET)

Cette échelle des modes de construction de référence constituerait en quelque sorte le paramétrage par défaut de l'interprétation.¹²⁷ Elle pourrait être une sorte de version énonciative de l'effacement par généralité ou par identité. En l'absence de toute indication, une structure comme *It is impossible to do this* a une référence exophorique et vaut pour tout référent pouvant être sujet (généralité). Pour une structure équisujet comme dans *John wanted to do this*, le su-

¹²⁷ Si on met la saturation au sens fregéen au centre de la résolution de l'indétermination, on pose que l'élucidation de la référence (des syntagmes, des propositions et plus généralement des configurations) est au centre du dispositif. Un tel parcours de valeurs (*Wertverlauf*) référentielles pourrait être un schème possible de cette invariance.

jet de *do* est interprété comme une référence endophorique. Cette conjecture expliquerait pourquoi l'interprétation par défaut est l'usage et non la mention,¹²⁸ la structure de *dictum* et non la structure de *modus*. La référence autonymique serait moins immédiatement accessible au locuteur. Elle laisse aussi entendre que la séquence la plus ininterprétable renvoie au code.¹²⁹ L'interprétation autonymique n'est pas la valeur par défaut, qui serait plutôt la référence exophorique, sauf mention précédente, auquel cas, l'interprétation privilégiée est endophorique. Cette proposition d'échelle de la référenciation rendrait compte des interprétations (notamment par défaut) et des jeux entre coréférence et référence exophorique.

2.5.2. Résumé des propriétés du continuum

Je récapitule ici les arguments et propriétés manifestées dans l'analyse contrastive de la postdétermination restrictive. Dans la version faible de mon analyse,¹³⁰ je manifeste une solidarité de propriétés entre interprétation sémantique, phonologique et syntaxique de structures corrélables à des prédications d'événement ou de propriétés. Je propose d'organiser le prototype des structures syntaxiques autour du défini en raison même de l'asymétrie de la définitude. Si le prototype doit avoir une structure asymétrique (ce que j'ai essayé de mon-

¹²⁸ Voir mon analyse de *I told them what she suggested I tell them* dans "What et les vicissitudes de la mention" (article 6).

¹²⁹ Voir les analyses du *nonsense* comme lieu de la langue chez Lecerle, mais aussi le paradoxe sui-falsificateur. Je suis tenté de faire rentrer également dans cette analyse les emplois dits métalinguistiques de la négation.

¹³⁰ Dans la version forte, on dispose d'une articulation entre le jugement au sens philosophique (analytique/synthétique), logique (à partir de la fonction frégréenne) et "linguistique" pour une série d'énoncés ramenables aux cas prototypiques dégagés. On est en face d'une grille d'analyse sémantique de la syntaxe posant la question de l'interprétation des structures syntaxiques et de la référence. On est doté d'un cadre général pour classer les configurations syntaxiques, qui permet de rendre compte des interprétations en défini/indéfini, en générique/spécifique, en prédication d'événement/prédication de propriété. On mobilise les réalisations fonctionnelles des relateurs et la position syntaxique des agencements tant en termes de fonction (sujet ou autres) qu'en terme de *modus* ou de *dictum*. Bref, ceci est potentiellement quelque chose comme une théorie sémantique de la syntaxe.

trer précédemment), la définitude me paraît comme le meilleur candidat pour organiser le prototype. Ceci est lié au continuum de la rection : dans le pôle que j'appelle sémantique, la définitude est inhérente au *modus*, dans le pôle complémentaire, la définitude est la résultante des agencements syntaxiques. Ni la syntaxe, ni la sémantique ne cessent d'intervenir, c'est en fait un pôle du *modus* et un pôle du *dictum* qui organisent la définitude. L'interprétable d'une configuration syntaxique suppose de la définitude, gérée en *dictum* par du complémental ou en *modus* par de l'argumental. Les jeux de l'indéfini et du défini sont extrêmement complexes, en raison de l'asymétrie de l'interlocution : pour prendre un exemple simple, *SOMEONE* sera toujours plus indéfini pour l'allocutaire que pour le locuteur. L'indéfini est asymétrique entre l'énonciateur mais dans le même temps, il faut bien que de la régularité puisse exprimer ces relations d'indéfini. L'agencement syntaxique doit être interprétable (ce qui ne signifie pas qu'il ne puisse pas être ambigu) car sinon il n'y a pas de cohésion syntaxique. La cohésion est garantie par le sens ou par les propriétés formelles des agencements syntaxiques.

Thèse 17 : les agencements syntaxiques sont prototypiquement analysables en gradients à partir du défini.¹³¹

Cela vaut au minimum pour la relative ; le statut prééminent de la relative restrictive, et *a fortiori* contrastive, dans les analyses tient précisément à cela. C'est la réalisation la plus définie d'une relative. Mon observation principale

¹³¹ Même pour les interrogatives, où l'incomplétude du sens interdit une interprétation maximale définie, il y a un gradient d'indéfinitude des interrogatives. Il y a un corrélat empirique simple de ce constat théorique: on peut poser une question portant précisément sur plusieurs indéfinis (*multiple WH- questions*).

consiste à souligner qu'en ce cas elle est prototypiquement corrélée à une fonction objet et à une représentation d'événement. Les jeux de corrélations avec la phonologie sont assimilables à une "heuristique" ou à une procédure de validation. Je développerai ce point dans la partie phonologique. L'essentiel de l'argumentation repose sur une corrélation avec des propriétés attestables en syntaxe. Je re-cite ici le tableau synthétique qui récapitule l'analyse que j'ai proposée sur la comparaison d'un pôle du *dictum* et du *modus* dans l'analyse contrastive de deux types de postdéterminations restrictives en THAT. Je reproduis ci-après un tableau reprenant les analyses de "pour une sémantique de la rection". Le principe de base se vérifie et constitue une solution élégante à la place obligatoire de l'adverbe d'énoncé avant le verbe et pas après : cette position est proscrite par la contrainte d'adjacence de la rection syntaxique. L'adverbe d'énoncé peut se trouver avant le verbe mais pas entre le verbe et l'objet¹³².

Rection (plus) sémantique	Rection (plus) syntaxique
La contrainte de sélection (sur la relation de co-occurrence) autorise une rection sémantique à distance.	Pas de restriction de co-occurrence, mais une restriction de position : contrainte syntagmatique d'adjacence.
Au sein de la rection du <i>modus</i> , la relation de coréférence est liée à la définitude. Elle est majoritairement anaphorique (à gauche)	La rection complémentaire s'applique majoritairement à droite, cataphorique, s'il y a adjacence des segments. Elle est anaphorique, à gauche, en cas de relais par une proforme.
Le "complémental" cède le pas sur l'argumental : le fonctionnement sémantique dépend tout autant des constants.	L'interprétation passe d'abord par le programme sémantique du ou des compléments.

¹³² Dans le cas des verbes de discours, comme dans *He denied categorically that he had spoken to her*, la possible insertion d'un adverbe est mobilisée par Huddleston & Pullum 2002 pour montrer que la proposition en THAT n'est pas un objet au sens strict. (CGEL 1018)

Il convient de s'expliquer sur le jeu de correspondances posées entre les structures syntaxiques et les valeurs sémantiques, ce que je détaille en bascule syntaxique et bascule sémantique.

2.6. UNE CORRELATION DE PHENOMENES ELARGIE (LA BASCULE SEMANTIQUE)

Une partie de la présente conjecture tient en la mise en évidence de la co-variation de réalisations syntaxiques et d'interprétations sémantiques en termes de *dictum/modus* d'une part et de prédication d'événement et de prédication de propriété d'autre part. L'interfaçage entre le syntaxique et le sémantique ne passe pas par un schème opératif, mais par l'observation de la congruence, de la co-variation de deux bascules : une bascule syntaxique (la métalepse) et une bascule sémantique (une corrélation de faits). Les deux grandes catégories de prédications sont corrélées à des phénomènes syntaxiques dont la solidarité interprétative avec des phénomènes syntaxiques et phonologiques s'articulent dans la bascule de la métalepse que j'ai essayé de décrire (théoriquement dans les jeux de bascule *de dicto/de re*, sémantiquement et phonologiquement à partir de l'opposition entre usage et mention pour des homotaxies en WHAT, syntaxiquement pour l'opposition entre restrictives et complétives).

Ceci prolonge la corrélation de la fin de ma thèse,¹³³ qui récapitulait l'air de famille de quelques-uns des concepts majeurs des énonciativistes. Je rappelle que dans la "syntaxe" de cette corrélation, on ne passe pas d'une case à une

¹³³ Ballier 1997. Ceci suit une réflexion sur la "corrélation de faits" posée dans Danon-Boileau 1987.

autre horizontalement, mais que le rapport avec la case du bas est déterminant. C'est une sorte d'air de famille à deux étages.

entendement généralisation	Qlt	thématicité	propriété	jugement analytique	prédication binaire
discernement particularisation	Qnt	rhématicité	événement	jugement synthétique	prédication ternaire

Phase 1 / Phase 2 me paraît aujourd'hui plus judicieux que "rhématicité"/"thématicité"¹³⁴ et j'ai essayé de montrer les liens de BE + ING avec les attributions de propriété.¹³⁵ On peut ajouter à cette corrélation une case, c'est au fond l'un des acquis de la théorie des phases, entre prédication (prototypiquement) binaire et prédication (prototypiquement) ternaire. D'un point de vue sémantique, j'ai essayé de lier des considérations sémantiques permettant de commenter ce que j'ai fini par pouvoir caractériser, à partir de contraintes de sélection différentes, la rection du *modus* et la rection du *dictum*. Au sein d'une opposition sémantique entre *content clauses* et relatives, j'ai prolongé la corrélation par les éclairages successifs mobilisant des distinguos sémantiques.

Qnt	Événement	Phase 1	<i>De re</i>	Usage
Qlt	Propriété	Phase 2	<i>De dicto</i>	Mention

L'autre prolongement qui me paraît important est celui qui a consisté à corroborer une distinction sémantique posée par Danon-Boileau 1987 (sur l'ambiguïté d'un modal entre interprétation épistémique et déontique) non seulement à deux structures syntaxiques, mais à leurs propriétés distributionnelles. Je reproduis ici un autre tableau récapitulatif de ma thèse :

¹³⁴ Voir aussi Boisson 2001.

¹³⁵ Voir "pour une sémantique de la rection".

valeur	Enoncé	modalité	Jugement	cas du sujet	portée	ontologie
spécifique	<i>John will do these things for you.</i>	Épistémique	Synthétique	agentif	prédicat	événement
générique	<i>John will do these things.</i>	Radicale	Analytique	locatif	sujet	propriété

De ce tableau initial, j'ai donné une version syntaxique, ce qui ancre ces types d'interprétations référentielles dans l'ensemble du système de la langue. L'analyse fonctionnelle permet éventuellement de se passer des rôles sémantiques. La confrontation de cette analyse sémantique avec les propriétés distributionnelles m'a permis de m'approcher de l'horizon programmatique que je m'étais fixé.¹³⁶

Il est possible d'affiner la "syntaxe de la corrélation" que je suggérais dans ma thèse, la légitimité de la lecture de ce type de mise en perspective. Ce passage d'une case immédiatement voisine à une autre est possible, elle peut ne pas l'être lorsqu'il y a plus d'une case d'écart. Je signale que la présence d'une polarité générique / spécifique incite à considérer l'opposé d'une case à une autre comme étant susceptible d'être gradable. On articule ainsi, même prototypiquement, jugement au sens logique, philosophique et linguistique.

2.7. LA BASCULE DES VALEURS SEMANTIQUES (LA "METALEPSE SYNTAXIQUE")

Reste à caractériser au moins sommairement le statut linguistique de la "métalepse", cette structure susceptible de deux interprétations. Pour une communication en phonologie de laboratoire, j'avais déjà confronté l'interpréta-

¹³⁶ Je cite la phrase pertinente: Notre opposition entre propriété et événement joue incontestablement à plusieurs niveaux et pourrait servir, à défaut, de paramètre au "jugement de l'énonciateur".

tion des agencements syntaxiques (en l'espèce, des homotaxies glosées dans quelques grammaires) au statut théorique de phrase ou d'énoncé¹³⁷. Les homotaxies sont-elles seulement autres choses que des jeux de grammairiens ou des "vraies préoccupations" de locuteurs ? Les exemples en contexte d'oral authentique sont rares, d'où le choix de le traiter dans le cadre de la phonologie de laboratoire.

La possibilité de débusquer ces positions différentes sur ce gradient de la rection repose sur la possibilité dans l'analyse de mettre en évidence des variations significatives, et notamment de lever l'ambiguïté. Or, si je me fonde sur le premier dépouillement de productions en phonologie de laboratoire¹³⁸, les locuteurs ne font pas spontanément la différence. Une interprétation tend à être prononcée le plus souvent en dehors de toute indication, celle que j'ai appelé la valeur d'usage et qui correspond à une structure complémentaire (soit la relative déterminative). Ce dispositif théorique des homotaxies (ambiguïtés à l'écrit) permet de travailler sur du –able, dans une version de l'intonable. La "phrase", l'agencement écrit, peut être intonée de plusieurs manières, selon explicitation ou glose. La prononciation non-marquée, produite sans contexte ou stimulus particulier correspond à l'interprétation de la structure complémentaire (soit *The proposal that he was advancing was ludicrous* comme une relative). Le marqué serait la structure de *modus* (interprétation comme une complétive nominale). L'opposition structurante semble être la suivante :

¹³⁷ Faire lire des segments avec ou sans contexte revient à simuler l'intonation (au sens de procès) en énoncés de ce que serait une "phrase". Je suggérais ainsi, *contra* Carr 1993, qu'une approche énonciative n'est pas gênée par la notion d'énoncé phonologique (*phonological utterance*) proposée par Nespor & Vogel 1986. Voir le CD-ROM pour l'exemplifier de cette communication au premier colloque international de phonologie anglaise à Toulouse, "Some prosodic features and syntactic ambiguities: an enunciative approach", 27 juin 2002.

¹³⁸ La prudence est de mise. J'ai procédé à ce jour à quatre séries de tests, soit quinze locuteurs au total. Un exemple est détaillé dans « WHAT et les vicissitudes de la mention » (article 6).

Sentence	Utterance
L'énonçable L'intonable Agencement syntaxique contextualisé ou en contexte	L'énoncé effectivement prononcé par le locuteur.

On a ainsi un "dynamisme de la bascule" permis par l'intonabilité des homotaxies. L'ambiguïté est un corpus à travailler davantage (c'est en travaillant sur l'ambiguïté que Daniel Hirst a commencé ses travaux sur l'intonation¹³⁹). La figure de rhétorique que j'ai mobilisée pour l'étude des franchissements de frontières entre niveaux est la métalepse, figure dont l'extension est fort variable¹⁴⁰. A regarder la syntaxe par la sémantique, j'ai sur des concepts sémantiquement conçus comme étant binaires (une bascule). Il conviendra d'approfondir ces questions d'ambiguïtés syntaxiques qui ne se laissent pas toutes réduire à une amphibolie événement/propriété ou *dictum/modus*. Travailler sur des homotaxies écrites et leur oralisation repose en tout cas la question des unités sur lesquelles on travaille.

2.8. UNE REANALYSE DU LINEAIRE (MICRO- ET MACROSYNTAXE)

Je tire les conséquences de cette analyse en termes de segmentation de linéaire et de postulation d'unités sous-jacentes. Je rappelle ce que j'ai pu dire de certaines praxis des énonciativistes dans un de mes articles¹⁴¹ avant de caractériser la mienne, à partir de certaines hypothèses d'Alain Berrendonner. J'ai

¹³⁹ Hirst 1977.

¹⁴⁰ Voir Genette 2004, où il est question de la "transgression délibérée du seuil *d'enchâssement*" (14) mais où l'utilisation de la notion va des jeux sur les embrayeurs aux commentaires filmiques.

¹⁴¹ In "Les théories énonciatives sont-elles structuralistes ? " (article 11).

problématisé le redécoupage du linéaire par les énonciativistes à partir de la manière dont les opérations (ou les valeurs postulées) pouvaient conduire à réanalyser la chaîne du signifiant. Elle peut ainsi être découpée en unités non-morphématiques (de type TH- dans THIS) par le recours à la notion d'opérateur, où le signifié opératif postulé semblerait légitimer de telles entités. Je reviens maintenant sur le type d'entités que j'entérine à mon tour avec le type d'analyse que je pratique.

Sa caractérisation essentielle passe par un changement d'échelle, mais cette fois-ci par un élargissement de la focale. Je travaille sur des unités supérieures à la proposition, ce que je signale en privilégiant les termes volontairement vagues de "structures" ou "d'agencements" syntaxiques, parce que l'analyse repose sur le gradient de la définitude inhérente à la référence que ces structures construisent. La complétive du nom gagne à être abordée en relation avec son nom recteur, en raison précisément des contraintes de sélection du nom qui autorisent cette construction et des ses déterminations, qui participent de la définitude. La conséquence est que je ne travaille pas tant sur une proposition syntaxique au sens traditionnel que sur une structure syntaxique permettant la construction de la référence : une postdétermination nominale, ce qui implique l'examen de sa détermination. En ce sens, *postdétermination* n'est pas qu'une étiquette positionnelle de proposition syntaxique mais une caractérisation sémantique, tout comme l'est la détermination du groupe nominal chez les énonciativistes. J'ai traité cet agencement syntaxique comme une forme de prédication sémantique, munie d'un *dictum* (la proposition en *that*) et d'un *modus* (le nom recteur). Cette prédication sémantique ne coïncide pas avec la relation prédicative des énonciativistes pour deux raisons. Il faudrait admettre deux relations prédicatives d'une part pour cette bi-prédication et d'autre part la

relation prédicative se désigne avec une forme verbale. Pour le *modus*, la relation prédicative à reconstruire n'est pas simple quand le nom recteur n'est pas un déverbal (type *his proposal that*). Le sujet n'est pas instancié pour des noms recteurs tels *fact* ou *possibility* et le verbe correspondant à des noms comme *clue* ne va pas de soi.¹⁴² Si des analyses ont déjà pu faire valoir que le prédicable n'est pas restreint aux verbes (travail de Ruth Huart sur les agrégats nominaux), reste posée la question de savoir si la relation prédicative est le meilleur outil pour penser le nominal.¹⁴³

A quelle condition peut-on construire une syntaxe énonciative sur l'ensemble des configurations possibles ? Il me semble que le cadre posé par Alain Berrendonner permettrait une telle analyse sémantique, mais au prix d'une dissociation entre ce qu'il appelle une micro- et une macro-syntaxe. Dans une perspective de redécoupage des unités syntaxiques à partir des configurations pragmatiques, Berrendonner 1990 propose de considérer que le discours peut se modéliser comme un ajustement d'informations (un "processus coopératif de retraitement de l'information") constitué d' "unités minimales à fonction communicative", qu'il appelle "*clauses ou énonciations*" (26). Elles ont un statut "d'opérateurs sur de l'information". "Les unités intégratives de rang supérieur aux clauses (je les nommerai "périodes") ont une structure de programme praxéologique, descriptible en termes de but et de sous-buts". Il s'agit dans cet article programmatique de sortir d'un découpage strict de chaîne parlée au nom des jeux d'inférences, d'implicites, ce qui conduit par exemple à reconnaître que

¹⁴² C'est aussi l'hypothèse de la conservation des places d'arguments dans la dérivation, ou si l'on préfère dans le transcatégoriel, qui est ici en jeu.

¹⁴³ Tout dépend comment on se délinéarise et à quel niveau. Au plan sémantique, la prédication correspondant à cet agencement se laisse, maladroites notations incluses, généraliser ainsi : <contenu de la proposition en THAT / BE A attribution de propriétés du nom recteur>. Sur un *dictum* est prédiqué un *modus*.

deux clauses "adjacentes" du même discours n'entrent en rapport qu'indirectement, par l'intermédiaire d'un implicite (26). Selon lui, la cohésion syntaxique n'est pas résumable à l'examen des séquences successives ("il faut donc se garder de concevoir le discours comme une suite compacte de segments verbaux, qui formerait en soi une totalité connexe, isolable et autonome (le "contexte" n'est pas une entité légitime" (26) [par quoi je comprend "suffisante" NB]). On peut avoir des réserves quant à la notion d'information, mais sa division recoupe des problèmes intéressants, tant linguistiques que métalinguistiques.

Les phénomènes qui pour lui relèvent de la micro-syntaxe me paraissent traitables dans le cadre que j'ai présenté dans cette section :

Définir la clause comme énonciation atomique a pour autre conséquence d'en faire une unité-seuil, séparant deux ordres de la combinatoire syntaxique (en fait, deux "articulations" au sens de Martinet). En deçà, la construction interne des clauses se laisse décrire en termes de relations formelles établies entre des segments signifiants : *concaténation* ("x précède y") et/ou *rection* ("x implique la co-occurrence de y"). Ces rapports sont arbitraires (il n'y a par exemple aucune raison cognitive particulière pour que l'article soit en français placé avant le nom plutôt qu'après) et les contraintes d'occurrence qu'ils induisent sont formulables en termes distributionnels. Au-delà de la clause, en revanche, cet appareil n'est plus opératoire. (Berrendonner 1990 : 26-27)

La postdétermination complexe (agencement de relatives et de complétives nominales) relève de cette relation au niveau de ce qu'il appelle la "clause". Les contraintes d'ordre que j'ai essayé de dégager dans la postdétermination complexe (et notamment l'ordonnancement des séquences relative/complétive du nom) relèvent des relations que Berrendonner appelle de "concaténation". Seule ce que j'appelle la rection du *modus* correspond à la "rection" au sens de

Berrendonner. Mon travail sur ce type de rection se laisse effectivement décrire à partir d'une implication de co-occurrence stricte. Pour la rection du *dictum*, on serait plutôt dans une relation d'ordre (contraintes d'adjacence), ce que Berrendonner appelle donc "concaténation".

La macro-syntaxe, inspirée de la pragmatique, travaille sur des contenus représentationnels de type informationnel où les relations d'implicites l'emportent sur l'examen de la stricte adjacence. La cohésion textuelle, et son articulation parfois problématique avec la cohérence, trouve dans la phonosyntaxe des repérages de frontières qui me paraissent à même de prolonger les analyses conduites au plan micro-syntaxique. Reste à voir comment articuler ces deux dimensions micro- et macro-syntaxiques.

Ce passage entre les deux ordres de structure est aussi un interfaçage entre cohésion et cohérence. Au niveau de la macro-syntaxe, et de l'analyse d'unités potentiellement plus larges, le vouloir-dire n'imposera pas les mêmes contraintes cohésives, ce qui se laisse intuitivement bien percevoir. L'analyse d'un raisonnement change l'échelle de l'analyse, voire ses paramètres et ses outils. Il change la définitude, puisque le raisonnement prend en compte encore plus nettement le co-énonciateur et ses positions supposées. Les étapes d'un raisonnement ne sont pas liées par la cohésion et la définitude, mais par la cohérence argumentative et la prise en compte des positions du co-énonciateur. Certaines analyses de la prosodie corroborent ce type d'analyse, en particulier le modèle de L. Danon-Boileau & M.-A. Morel¹⁴⁴, où on trouve des interprétations de la prosodie en termes de jeux de places interlocutives (plages intonatives basses pour le point de vue de l'énonciateur, plage intonative haute pour

¹⁴⁴ Voir notamment Danon-Boileau & Morel eds. 1999.

les références aux positions supposées du co-énonciateur, plage intermédiaire pour les négociations de consensus). La macro-syntaxe met en jeu bien d'autres paramètres pragmatiques, d'où la pertinence de la caractérisation qu'en donne Berrendonner. Je reste convaincu de la nécessité d'une analyse prosodique de la cohésion comme guide potentiel de ce changement d'échelle, mais en prenant en compte également la question de la hiérarchie prosodique, telle qu'elle a été posée par Nespor & Vogel 1986¹⁴⁵ et sur la notion de paratone, unité d'ordre supérieure telle que des chercheurs sur la cohésion prosodique ont pu en proposer (Lehiste 1975). D'autres faits corroborent cette opposition.

i. Le rôle dévolu à la logique dans les analyses

Je suis frappé du rapport particulier à la logique des énonciativistes anglicistes. Elle a peu droit de cité, sauf pour l'examen des hypothétiques, des conditionnelles et des concessives, où elle fait figure de passage obligé, au moins métonymiquement par la relation d'implication. C'est étonnant au point de constituer presque une distribution complémentaire dans les catégories d'analyse selon le type de proposition. Tout semble se passer comme si la logique était insuffisante pour analyser les propositions, sauf celles-ci. Il me semble que cette division du travail dans les praxis avec ou sans logique entérine la division de Berrendonner. Tout aussi étonnante est la capacité de plusieurs analyses à superposer, y compris parfois dans leur sténographie (certaines ambiguïtés notationnelles de p ou P ou A) le contenu prédiqué, la notion, la proposition au sens syntaxique, la subordonnée, la relation prédicative, voire le point de vue de l'énonciateur ou du co-énonciateur.

¹⁴⁵ Je remercie Sophie Dujardin de m'avoir donné accès à cet ouvrage épuisé.

ii. La place de l'autre

L'enjeu est celui de la polyphonie. Il serait simpliste de penser que la prise en compte de l'autre n'intervient jamais dans la rection modale dans le cadre de la micro-syntaxe ; mais cela joue sans doute pas de manière aussi déterminante qu'en macro-syntaxe. La concession, telle qu'elle est analysée par M.A. Morel¹⁴⁶, permet la mise en jeu des places énonciatives. L'énonciateur y est une instance de prise en charge de la proposition "principale", le point de vue de l'autre (le co-énonciateur) étant réglé dans la proposition concessive. Si la congruence entre point de vue et proposition doit être examinée, (quel rôle faire jouer au relateur ?), la question de la place des propositions est à analyser.

iii. Le style indirect libre

Il pourrait s'apparenter à cet ordre de phénomènes relevant de la macro-syntaxe, notamment par ce que certaines contraintes relatives à la coréférence des pronoms y sont apparemment "enfreintes". Les manifestations textuelles de ce phénomène correspondent à des unités plus larges (c'est la notion de "passage" dans un texte au style indirect libre).

iv le test de la commutabilité des propositions

Si le test de la commutation, pour déterminer si la séquence relève de la subordination ou de la coordination, ne donne pas de résultats absolument probants, c'est peut-être qu'il révèle une autre ordre de phénomène : la différence du mode de l'organisation du sens entre micro- et macro-syntaxe. L'ordre des

¹⁴⁶ Morel 1996.

agencements me paraît déterminant du point de vue de la cohérence, de sorte qu'une conservation du sens dans la commutation relèverait de la micro-syntaxe. A l'inverse, si l'ordre des propositions est signifiant, l'organisation du sens relève de la cohérence plus que de la cohésion. Je donne un exemple sur WHEN. Si l'on suit l'analyse de Shan 2000, le WHEN concessif est plus contraint dans son interprétation concessive en terme de position, il semble devoir intervenir en protase, alors que le WHEN temporel est possible en apodose. Entre autres choses, placer ces phénomènes au niveau de la macro-syntaxe permet de rendre compte des différentes interprétations des propositions selon leur place. Cela laisse entendre que le phénomène de la coordination joue aussi au niveau de la micro-syntaxe, ce que l'on sait depuis longtemps puisque des syntagmes peuvent être co-ordonnés. L'unité du rapport à la proposition n'est pas garantie. Il n'y a qu'un rapport de congruence, pas de correspondance, entre les structurations énonciatives et les propositions syntaxiques au sens traditionnel, mais il semblerait que la notion de proposition soit plus pertinente en macro-syntaxe, si l'on se fixe comme objectif les modalités d'interprétation des structures. Je résume dans le tableau ci-après l'analyse inspirée de Berrendonner 1990, augmentée des caractéristiques que j'ai proposées, notamment en termes de co-énonciation, de domaines d'analyses et d'objets de recherches.

Micro-syntaxe	Macro-syntaxe
Unité de base : la clause La proposition au sens traditionnel n'est pas le domaine privilégié de l'interprétation des séquences de <i>modus</i> ou de <i>dictum</i> .	La période La proposition au sens traditionnel peut corrélérer des marques de point de vue
Domaine : rection	Praxéologie pragmatique
Phénomènes de co-occurrences réglées par adjacence ou coréférence Présomption de définitude maximale et de polyphonie énonciative minimale	Phénomènes d'implications logiques, de concession, de relation cause/conséquence et d'échelles argumentatives
La coénonciation est grammaticalisée en syntaxe dans les jeux de <i>modus</i> et par le marquage de leur prise en charge éventuelle, tels les pronoms devant certains noms recteurs. ¹⁴⁷	La coénonciation est grammaticalisée dans des jeux complexes de prise en charge des contenus propositionnels pour cause de polyphonie coénonciative. Ces jeux de prise en charge, souvent à l'échelle des propositions, sont plus sensibles à la commutabilité des structures/ propositions qu'une rection réglée par la définitude. ¹⁴⁸
Analyse de la rection du <i>modus</i> et de la concaténation (structures du <i>dictum</i>).	Analyse des relations
Relève de la cohésion	Relève plutôt de la cohérence

¹⁴⁷ J'ai proposé cette analyse dans "la complétive du nom, un *modus* pris en charge par *personne ?*"

¹⁴⁸ Si l'on suit Shan 2000, WHEN concessif semble plus facilement interprété en position initiale.

2.9. UNE LINGUISTIQUE DES REGULARITES

Je reviens en conclusion sur cette question de ce que l'on peut attendre d'un type d'analyse. Je précise ici trois ordres de points :

i. Prototypicité des configurations

Cette "ontologie" n'a vocation qu'à décrire des cas prototypiques, ce qui doit être corrélé à l'extrême rareté des exemples dans ces analyses. C'est le "type" qui est visé, pas les occurrences les plus complexes en contexte (qui sont sans doute les plus intéressantes). C'est d'autant plus vrai qu'une partie des analyses s'adosse à des cas d'homotaxies très minoritaires. Le traitement en échelles et en gradients devrait rendre compte de certaines complexités posées par le contexte.

ii. Corrélations de phénomènes

Cette linguistique des régularités passe par la caractérisation de relations de co-occurrences entre marqueurs et significations. Elle est de l'ordre de la régularité, de la *corrélation*, mais pas de la prédiction de ce que serait une contrainte de co-occurrence. J'ai ainsi essayé de montrer pourquoi la complétive nominale était souvent corrélée à BE + ING, *a fortiori* lorsque le verbe de la proposition en THAT relève d'une prédication d'événement (prototypiquement un transitif). Pour autant, j'ai montré que la présence de BE + ING correspondait à une valeur résultante du procès de la complétive, mais que BE + ING n'entrait pas dans une relation de co-occurrence stricte avec cette structure syntaxique. Ma thèse sous-jacente est que ce type de praxis ne prédit pas des règles de co-occurrence de marqueurs, mais (pro)pose des régularités en termes de co-

présence attendue ou inhabituelle de formes fondées sur des compatibilités sémantiques (de type attestable dans la coénonciation, marqué [+énonciateur]).

iii. relations de co-occurrence

J'ai abordé dans une communication sur le statut des métaphores en linguistique la notion des "affinités" entre les marqueurs et la question de la prévisibilité des règles en linguistique énonciative sur des bases sémantiques. J'ai analysé des écrits de linguistes où les relations de co-occurrence entre les formes étaient décrites en termes d'affinité, je vois en ces termes métaphoriques une présomption de régularité comparable à la sorte d'essentialisme probabiliste que je décris. On est dans l'ontologie prototypique, munie de recatégorisabilité, d'un système de métrarègles. J'ai défendu une forme d'essentialisme probabiliste, inspiré des travaux de Bourdieu pour l'extrapolation¹⁴⁹ d'un comportement attendu à partir de statistiques et de la théorie des prototypes pour la formulation des régularités qu'un usage raisonné des grands corpus pourrait corroborer. Si on a affaire à une complétive, alors on a une régularité prototypique plus qu'une règle, c'est une structure définie exprimant un événement, sauf ré-analyse en événement avec détermination indéfinie.

iv. schèmes de variation (travaux sur les types d'invariance)

J'ai analysé l'invariant des énonciativistes comme un travail sur un schème de variation, que je rapprochais d'un schème central pour chaque ca-

¹⁴⁹ Les sciences dures ont le droit de rappeler qu'une statistique n'est pas une probabilité. Que la pièce vienne de tomber 99 fois de suite sur pile (statistique) ne change rien à la probabilité de 50 % que la pièce tombe sur face si je la lance une centième fois.

dre théorique. Je peux préciser aujourd'hui de quelle manière je pense contribuer à l'inventaire de ce type de régularités.

Dans les travaux énonciativistes, l'analyse d'un fonctionnement sémantique joue sur du transcatégoriel (par exemple un seul DO, qu'il soit verbe, auxiliaire ou proforme). La force de la généralisation du fonctionnement sémantique se paie d'une certaine minoration de l'analyse distributionnelle et de synthèses d'ensemble posant la question de la signification des réalisations paradigmatiques. Ainsi, l'analyse de la référence des structures n'est pas toujours posée en tant que telle (par exemple, quelle est la référenciation d'un syntagme prépositionnel ?) alors qu'il existe des analyses de certaines prépositions. Pour la caractérisation des invariants des marqueurs, je propose de croiser les différents ordres de données

i- la référence au paradigmatique (ce que les énonciativistes entérinent dans des analyses fondées sur le micro-système de référence : les aspects, les modaux, les quantifieurs, les déterminants)

ii- les spectres d'emploi (c'est le point fort des analyses en contexte des énonciativistes).

iii- la place syntagmatique

iv- le spectre des positions possibles pour un marqueur. Ces deux dernières dimensions sont peu prises en compte systématiquement, en partie en raison de ce primat de la transcatégorialité.

2.10. BILAN ET PERSPECTIVES

A supposer que tout cela ait une quelconque validité, il faudra se prononcer précisément sur les faisceaux de caractéristiques qui définissent les proto-

types et inversement sur les facteurs d'analyse. Si la hiérarchie fonctionnelle semble un viatique de l'interprétation en généralité des structures complémentaires¹⁵⁰, il faudra vérifier son interfaçage avec la variable de prédication (propriété/événement). Je dresse un bilan. En résumé, je propose de procéder à une analyse des configurations syntaxiques sur le modèle de l'interprétation sémantique de la détermination (nominale) : j'analyse la définitude (réglée dans la structure de *modus* et par les contraintes de sélection en structure de *dictum*) et la généralité (réglée par la position de la structure de *dictum* et les fonctions des structures de *dictum*). L'hypothèse que je suis tenté de faire est que la détermination nominale et la détermination verbale offrent une prise plus immédiate à l'analyse énonciative (et donc ont été privilégiées par les énonciativistes) parce que la définitude est inhérente à ces structures de *modus*. J'ai eu la chance de m'intéresser à une structure syntaxique qui est une structure de *modus*, où la définitude est très contrainte, d'où cette possible mise en perspective. Elle oriente la méthodologie des "faits de langue" de syntaxe selon les étapes suivantes.

1. Identifier si le segment relève de la micro ou de la macrosyntaxe ;
2. identifier le régime énonciatif : le style indirect libre complique les interprétations ;
3. identifier les structures de *dictum* et de *modus*. Repérer les enchâssements de valeurs ;
4. établir les fonctions des structures de *dictum* et de *modus* ;
5. décrire les réalisations fonctionnelles des propositions ;
- 6 identifier le degré de généralité et de définitude du segment. En rendre compte par la position (fonction) des structures de

¹⁵⁰ Une relative en WHOSE construit difficilement du générique alors qu'une relative appositive a en général un pronom sujet.

modus et des structures de *dictum*. Préciser dans ces dernières la fonction de l'élément enchâssé ;

7. statuer sur la référence d'ensemble de la prédication, en termes de définitude, de généralité et de prédication d'attribution de propriété ou d'événement.

3. POUR UNE PHONOLOGIE INTEGRATIVE

Le titre de cette partie indique assez qu'il ne s'agira pas d'une phonologie au sens strict, ce qui explique l'inclusion de travaux pouvant aussi être considérés comme relevant de la sociolinguistique, d'autres liés à la syntaxe et enfin de préoccupations liées à la place de la phonologie dans l'analyse linguistique. La phonologie a plus dans mon travail le statut d'un poste d'observation de la linguistique et de la linguistique de la langue anglaise, et ce, à double titre. Premièrement, c'est un domaine de questionnements d'une des "strates" de la linguistique que j'ai le plus défriché, même au titre de cours, ce dont témoigne le CD-ROM de travaux ci-joints. Cette interrogation va de la phonétique expérimentale à la phonologie prosodique. Deuxièmement, la phonologie est tout autant un corpus d'analyses épistémologiques où s'expérimente un interfaçage des différentes strates de la linguistique et notamment une forme de transversalité que j'appelle de mes vœux. Le "vrai" phonologue ne saurait être phonologue que de l'anglais. La dimension "intégrative" de ma praxis phonologique rachète quelque peu le provincialisme de mon corpus : si "linguistique anglaise" est une forme d'oxymore (comment peut-on faire de la linguistique sur une seule langue ?), phonologie anglaise est un oxymore moins douloureux eu égard à la diversité des variétés qui s'y donne à voir, et surtout à entendre. A ce titre, j'essaie de défendre, y compris au sein de l'ALOES (Association pour les études de langue orale dans l'enseignement secondaire et supérieur), une approche de la phonologie dans un maximum de dimensions possibles, pas seulement en grapho-phonématique, indépendamment du respect que m'inspire ces travaux, mais ouverte sur des problématiques moins consensuelles (le statut de la convention, les notations de l'intonation et surtout la question de la syllabe). La

phonologie fonctionne comme un "observatoire" au sens d'Auroux 1998, notamment dans une pratique de phonologie de laboratoire où se déploient quelques-unes des problématiques suivantes qui confèrent à la phonologie un rôle stratégique :

- Comment concilier les rapports entre phonétique et phonologie, de l'instrumentation à la théorisation, et plus généralement, la question des interfaces entre les strates de la linguistique ? Cette interrogation correspond notamment à une opposition entre deux approches (*bottom-up* ou *top-down*) que j'ai problématisée dans un article relatif aux problèmes métalinguistiques du segmental (article 10).
- Comment penser la variation de l'anglais ? Quelles relations peut-on établir entre la dialectologie et la diachronie ?
- Dans quelle mesure la phonologie de laboratoire permet-elle de reposer la question des frontières (l'analyse des marges, voire l'interface morpho-phonologique) et de l'architecture du domaine (la discrétisation et la hiérarchisation des unités) ? Quelles sont les interfaces possibles avec les travaux en syntaxe ? Comment rendre compte des relations de cohésion, de coréférence, de contraintes d'îles et du rôle de l'intonation dans les levées d'ambiguïté ?
- Quelle praxis spécifique des corpus la phonologie instrumentale peut-elle permettre ? Dans quelle mesure les transcriptions offertes dans les grands corpus (type BNC) sont-elles suffisantes ? Quelles autres conventions notationnelles gagne-t-on à privilégier en fonction des catégories retenues pour leur pertinence ?

La phonologie est moins un champ d'étude en soi qu'un champ de questionnements. Pour faire court, la phonologie dans mon travail articule un rapport au corpus spécifique et une instrumentation. Un faisceau de problématiques théoriques s'y nouent dont je ne tire ici que les fils suivants, après la présentation cursive des travaux soumis dans l'axe 2 (3.0). La phonologie est envisagée d'un

point de vue épistémologique, elle se donne comme un observatoire de la linguistique (3.1.) de la variation, de la phonosyntaxe et de la structure du système linguistique dans son ensemble. S'y pose de manière déterminante avec la transcription la question de ce que le linguiste sténographie (3.2). Domaine de la linguistique, elle interroge le jeu de langage de qui s'en préoccupe, notamment dans ses interfaces avec les autres domaines linguistiques (3.3). Les projets en cours sont présentés à la fin de cette partie (3.4).

3.0. CORPUS, OBJETS ET OBJECTIFS

La majeure partie de mon activité en phonologie n'a pas été (quantitativement) publiée, ce en quoi il s'agit plus d'une praxis que d'une production éditoriale, qu'elle soit à destination des étudiants (rédaction d'une méthode en laboratoire, de chapitres pour l'agrégation ou d'études de corpus authentiques, et notamment de variation dialectale à partir de Foulkes & Docherty 1999) ou des collègues (formations à l'université de Brighton, de Bordeaux ou de Tours). J'ai regroupé en annexe du CD-ROM quelques documents de communications non-publiées. C'est dans ce domaine que j'ai majoritairement dirigé des maîtrises, que ce soit sur l'analyse de réalisations grapho-phonématiques figurant des variétés d'anglais non-standard, le statut des conventions notationnelles de la prononciation dans le dictionnaire de Walker ou le statut de l'attitude dans l'intonation à partir d'une étude en phonologie de laboratoire reprenant les catégories de Crystal 1995¹⁵¹. Par rapport à mes problématiques de thèse, il s'agit d'une formation en autodidacte, encore que la question de "l'intonation constante" chez Culioli y était abordée. Je me suis plus particulièrement spécialisé

¹⁵¹ "Nine ways of saying yes" (Crystal 1995 : 248).

dans l'analyse des énoncés à partir de logiciels d'analyse de l'intonation, domaine pour lequel j'ai organisé un colloque de trois jours associant communications théoriques et ateliers pratiques¹⁵². C'est également à ce titre que j'ai été membre du jury d'une thèse sur les composés comportant une importante partie instrumentale.

La partie publiée est sous-tendue par des préoccupations épistémologiques afférentes aux conditions de possibilités de la phonostylistique à partir de l'écrit (deux textes sur deux genres différents, une nouvelle d'Henry James ou une pièce de Brian Friel pour des figurations fictionnelles de locuteurs américains ou irlandais). La diversité des variétés de l'anglais et la question glottopolitique de la variété de référence et l'interfaçage (*mapping*) entre les locuteurs de ces différentes variétés (le substrat syntaxique commun éventuel, le statut théorique de la description que l'on peut donner) constituent le prolongement de cette diversité qui se donne à voir dans ces formes graphiques. La maîtrise des instruments de visualisation de la parole (ce que j'aime appeler les intonanciers, les logiciels d'analyse de l'intonation) me permet d'envisager à nouveaux frais l'analyse de l'intonation dans les grammaires et les corrélats pertinents de la phonologie pour la syntaxe, dans un double mouvement entre phonologie et syntaxe pour appréhender la phonosyntaxe. Cette analyse du suprasegmental questionne les structures de la langue, tant en termes de structures syntaxiques (quels types de corrélats) que de structures phonologiques. La problématique sous-jacente est celle des niveaux d'accents à reconnaître (hiérarchie accentuelle), des domaines pertinents d'observation des phénomènes phonologiques

¹⁵² Le projet Intonation, Notation et Transcription de l'Oral (www.into01.org), actes du premier volet, les logiciels d'intonation, à paraître sous ma direction début 2005 aux Presses Universitaires de Rouen.

(la hiérarchie prosodique) et des interactions phonologie et syntaxe, domaine complexe que j'ai commencé à aborder par la levée des ambiguïtés en contexte lu dans le cadre de la phonologie de laboratoire. Par exemple, j'ai posé la question de la cohésion en termes de suprasegmental à partir des réalisations de AND en texte lu. Cette contribution à l'analyse de la grammaire des formes faibles suggère une traduction phonologique de l'opposition qnt/qlt et une approche de la cohésion comme iconique de la réalisation phonétique du connecteur.¹⁵³ Plus généralement, j'ai exploré quelques grammaires en questionnant les corrélats phonologiques qui étaient proposés dans les analyses (Leech 1971, Huddleston 1984, Radford 1988, Huddelston & Pullum 2002). Cette exploration est en quelque sorte préliminaire : je cherche par ailleurs à confronter le discours des manuels de phonologie sur les manifestations de la syntaxe. L'horizon est l'établissement d'un système notationnel prenant en compte les traits saillants requis pour l'analyse. Une partie de ces interrogations sur les conventions notationnelles sera reprise dans la troisième partie à partir de la problématique de la sténographie, qui élargit la problématique notationnelle à l'ensemble des praxis métalinguistiques. En résumé, à partir de corpus écrits volontiers fictionnels, de phonologie de laboratoire, l'analyse du statut théorique des entités linguistiques se complète d'un examen des domaines de la phonologie. Ont été envisagés la représentation transcriptionnelle du segmental, le statut des classes d'isophones, le rôle de l'exception et de la variation dans le schéma accentuel, la hiérarchie accentuelle, la hiérarchie prosodique et ses corrélats phonétiques en anglais. Des études prosodiques complètent cette

¹⁵³ "Approche prosodique de la cohésion: le cas de AND en texte lu", communication au 11^e colloque d'avril (2002) de l'ALOES. Voir le CD-ROM.

analyse du rapport de la phonologie avec quelques unes de ces interfaces (cohésion discursive et phonosyntaxe).

Le recours à l'instrumentation a pour moi réactivé le questionnement entre l'occurrence et le type. Grossièrement, l'interprétation de données d'un spectrogramme peut se dire ainsi : de quel type (quel phonème) ces valeurs formantiques sont-elles une occurrence ? Je tire quatre grandes conséquences théoriques de cette mise à disposition, somme toute récente, de ces technologies.

1. Il importe de vérifier les données existantes, parfois intuitives et maintenant somme toute anciennes pour certains ouvrages majeurs (Pike 1945, O'Connor & Arnold 1954) eu égard à l'évolution de la langue (dont la *Rising intonation* fait figure d'étendard pour l'anglais britannique). Une relecture des ouvrages de référence, avec de nouveaux enregistrements analysés, s'impose. Cette question est pour l'anglais indissociable de la théorisation des principales variétés. J'ai tangentiellement abordé cette vaste question lors de ma communication au dernier colloque de l'ALOES à partir d'une sélection d'énoncés.¹⁵⁴ J'ai développé une stratégie *a minima* qui passe par la vérification des données des ouvrages parmi les moins diserts sur les réalisations prosodiques, les grammaires.¹⁵⁵

2. Il convient d'exploiter davantage les possibilités techniques de la manipulation des données (modification de la courbe de fréquence sous winpitch ou PRAAT) et visualisation de la parole (y compris en temps réel sous winpitch). Cette capacité technique permet une double interrogation : en production (ce que j'ai commencé) et en reconnaissance (tests de perception sur des énoncés

¹⁵⁴ "Les prescriptions phonosyntaxiques sont-elles solubles dans la variation ?", communication au 12^e colloque d'avril de l'ALOES, avril 2004.

¹⁵⁵ C'était déjà une partie de mon corpus ma communication au premier colloque international de phonologie anglaise, Toulouse, "Some prosodic features and syntactic ambiguities: an enunciative approach", voir le CD-ROM.

dont la fréquence fondamentale a été modifiée, ce que je souhaite entreprendre à l'avenir, une fois les régularités de réalisation prosodique des homotaxies plus clairement repérées).

3. L'analyse des données produites par les logiciels permet une description plus précise (mais plus complexe) des phénomènes. L'objectif final reste un meilleur contrôle de l'intuition (ce qui n'est souvent qu'un déplacement des difficultés d'analyse) et une incorporation des données prosodiques dans les analyses d'une manière plus systématique que dans les ouvrages de référence contemporains. Ce que mon sondage, en quelque sorte préliminaire, révèle sur la CGEL, c'est que cette prétendue grammaire du XXI^e siècle fait très largement l'impasse sur les structures prosodiques de la langue anglaise.

4. En horizon, cette problématisation du type sous l'occurrence croise ma problématique de thèse, celle de la réanalyse du linéaire, envisagée ici sous la forme d'un signal acoustique. A quelles conditions discrétiser le signal et avec quelle notation ? L'enjeu est la description des structures de l'anglais à partir des corrélats prosodiques ainsi que l'établissement de conventions notationnelles qui puissent en rendre compte. C'est ce type de problématiques que j'affronte maintenant.

3.1. DE LA PHONOLOGIE COMME OBSERVATOIRE

J'ai exploité la phonologie pour l'étude de trois dimensions de la langue anglaise : la diversité des variétés (problématiques diasystématiques de variétés et de graphies), les marques phonologiques de la cohésion et, plus généralement, la phonosyntaxe et enfin l'architecture du système linguistique (problématiques de la structure). Ce type de praxis phonologique, très influencé par l'écrit (c'est une caractéristique du système scolaire français et de l'école de Guierre) et par la syntaxe, m'a permis d'aborder des questions épistémologi-

ques dont je donne ici un aperçu limité ici au dernier point, la question de l'examen des structures de l'anglais. Du plus général au plus particulier, voici le type d'architecture du système linguistique que j'ai d'observé à partir de la phonologie.

3.1.1. La règle et le statut de l'exception

J'ai dans un article (article 12) explicité une conception des contraintes et des règles que j'ai représentée ici en deuxième partie à partir des contraintes de sélection. Ce travail peut se lire comme une extension radicale à la syntaxe du concept de distribution, au départ posé pour la phonologie. C'est également une extension du questionnement des conditions de possibilité de l'adjacence des séquences, de leurs contraintes et de leur interprétation. La question de ces contraintes d'adjacence et de l'interprétabilité des séquences participe de la composante syntagmatique que je souhaite restaurer dans une analyse linguistique de type énonciatif.

On pourrait objecter à ce recours à la sémantique dans des considérations phonologiques, mais ce statut "autonome" de la phonologie est déjà questionné par le recours à la sémantique dans la méthode des paires minimales. Le statut de phonème est liée à la distinctivité, qui n'est établie qu'en étant corrélée à du sens. Cette définition du phonème n'est pas autonome en termes de phonologie, mais fait intervenir la sémantique. De cette interpénétration des domaines, je tire argument pour préciser mon hypothèse qui guide la congruence repérée entre certaines interprétations d'homotaxies et leurs réalisations prosodiques. J'ai abordé cette question de la structure à partir du statut de l'exception en phonologie en distinguant plusieurs niveaux d'organisations du système linguistiques, un peu à la manière des maximes de Grice. C'est le même schème qui

soutient la conjecture de la sémantique par défaut, qui est au fond la formulation la plus générale de cette architectonique.

3.1.2. La conjecture de la sémantique par défaut

Je voudrais décrire l'hypothèse de travail sous-jacente à la postulation des métarègles que j'ai proposées pour rendre compte du système linguistique dans l'article sur le statut de l'exception (article 12). Le point de départ était phonologique, mais la visée plus générale, entre anomalistes et analogistes, participe de cette mobilisation intégrationniste de la phonologie. C'est un observatoire de l'interprétation, par le biais de la phonosyntaxe, entre les différents domaines d'analyse. Je noue cette question à celle infiniment complexe, des rapports entre structure syntaxique, structure sémantique et structure prosodique. En tant que conjecture, elle n'a pas un statut de théorème, et c'est bien par ce que je ne suis pas (encore ?) en mesure d'en proposer une démonstration en bonne et due forme que je la pose ainsi. Elle me paraît rendre compte d'un faisceau de phénomènes croisés dans mes travaux, que je présente comme un faisceau de présomptions en faveur de cette conjecture.

Thèse 18 : en l'absence d'instructions de niveau supérieur, est sémantiquement assignée une valeur par défaut résultant des valeurs prototypiques des agencements syntaxiques.

La syntaxe assigne une prosodie type, que des règles d'instructions d'un niveau supérieur (ce que je décris dans cet article comme des métarègles) permettent de modifier. La valeur prototypique est une valeur par défaut. Pour le dire en termes d'instructions, en l'absence d'instructions d'un niveau supé-

rieur, ce sont les valeurs prototypiques qui s'appliquent. Ceci relève selon moi de la maxime grecienne et le principe de coopération : par défaut, telle structure a telle interprétation, sauf configuration particulière qui invite à une réanalyse de l'agencement à partir de ce que l'on sait du contexte et du système linguistique.

Une manière, sans doute plus traditionnelle, de lire ma conjecture est de poser qu'au fond la contrainte est en phonologie et effectivement inviolable, alors qu'en syntaxe, si l'on passe sur la prosopopée, les règles sont partiellement l'objet d'une négociation avec la sémantique. La résultante complexe en est la pragmatique, ce que j'appelle "l'interprétation sémantique" dans mes travaux. L'intérêt de cette conjecture est de rendre compte de ce qui semble se dégager de mes études préliminaires : en cas d'homotaxie, c'est la réaction complémentaire qui est privilégiée. Il y a une interprétation, par défaut, des séquences, selon cette logique. De ce point de vue, un autre phénomène plaide en faveur de l'interprétation par défaut, c'est celui des *garden path sentences*, où la séquence induit, prototypiquement, une première interprétation avant que la syntaxe, généralement assez contournée, de la phrase soit comprise comme dans *The horse raced past the barn fell*, *The man who hunts ducks out on weekends*, *Fat people eat accumulates* ou dans *The cotton clothing is usually made of grows in Mississippi*.

Les quelques études sur des corpus de levées d'ambiguïté m'ont conduit à ce constat d'interprétation par défaut et à chercher à caractériser certaines de ces homotaxies. Je reviens ici sur des énoncés caractérisés sur le plan phonétique par d'augustes prédécesseurs (Roach 1991, Ladefoged 2001) en essayant de donner une interprétation phonotaxique de leurs observations. Les deux réalisations de *George has plans to write* (Roach 1991) sont également commentés par Ladefoged 2001 sur des énoncés comparables. On peut cons-

tater ceci : le noyau sur *plans* sous-spécifie l'obligation (marquage du COD, permet l'interprétation de *have sth to do*) alors que le noyau sur *write* sous-spécifie le nom tête *plans* (*plans to write, plans to leave, plans to respect*) et signe le choix paradigmatique au sein de la classe du nom tête (les différents types de plans possibles). Dans ce cas de figure, la frontière de l'unité intonative monopolise l'axe syntagmatique. A l'inverse, le choix de la place du noyau est le reflet de choix sur l'axe paradigmatique. Je suis tenté de défendre l'idée d'une spécification de valeur indispensable, d'où l'hypothèse de "valeur par défaut". Je dois faire la part ici des effets de corpus : l'ambiguïté syntaxique favorise cette réinterprétation du syntagmatique par le sémantique. Dans le même ordre d'idée, je souhaiterais dépouiller davantage de cas, mais les premières analyses que j'ai pu conduire sur les homotaxies déjà citées (du type *the suggestion that he was advancing was ridiculous*) montrent une légère tendance à la prééminence sur le nom recteur en cas d'interprétation de l'agencement comme une complétive du nom. A l'inverse, la relative serait corrélée à une prééminence plus grande du verbe de la relative. Le deuxième constat est que, comme pour une analyse précédente (article 6 sur WHAT), la réalisation par défaut (c'est-à-dire produite par les lecteurs pour des séquences syntaxiques sans contexte) semble être l'interprétation en relative, c'est-à-dire la réaction complémentaire. La tâche complémentaire est le repérage des unités prosodiques à distinguer dans les analyses de ce type de bascule sémantique.

3.1.3. La hiérarchie prosodique

J'estime ne pas avoir travaillé assez de données et surtout aligné de corpus authentiques pour formuler des hypothèses raisonnables sur le statut des frontières intonatives (notamment entre ce qui est noté dans les transcriptions

par une simple ou une double barre) et le type d'architecture que j'entrevois pour la hiérarchie prosodique pour la relation entre des unités. Je me contente de noter le décalage avec la date de publication de Nespor & Vogel 1986 et le peu de cas que l'on semble faire de cette question dans le champ angliciste. Les travaux ont même commencé plus tôt avec Lisa Selkirk :

We have suggested that the hierarchy for English includes at least the following categories : 1.10 Intonational phrase (IP) Phonological phrase (PhP) Prosodic word (Wd) Foot (Ft) Syllable (Syl)" (Selkirk 1982 : 26).

Malheureusement, les deux ouvrages contemporains les plus directs sur la question en français (du moins à ma connaissance) ont des traductions contestables (Guéron 1999 et Montreuil 2001, voir Anne B) où "phrases phonologiques" pour traduire *phonological phrase* ne me paraît pas judicieux, précisément en raison de la disjonction entre phrase, syntagme et énoncé que ce type de hiérarchie fait apparaître. Je récapitule ci-après la hiérarchie prosodique telle qu'elle est présentée dans des ouvrages d'inspiration générative (Carr 1993, Roca 1994, Gussenhoven & Jakobs 1998), où son statut ne va pas toujours de soi. En effet, "l'énoncé phonologique" (*phonological utterance*) est placé au sommet de la hiérarchie prosodique, alors que la recherche de type générative est centrée sur la compétence plutôt que sur la performance.¹⁵⁶ J'ai ajouté le niveau supérieur de ce qui serait le paragraphe intonatif, sensible dans les tra-

¹⁵⁶ The possibility of syntactic constraints on phonological rules raises an interesting question about the relationship between the prosodic hierarchy and some of the most basic assumptions in generative linguistics. Generativists assume a distinction between **competence** and **performance**, where the former subsumes purely linguistic knowledge, and the latter concerns the exploitation of that knowledge in the context of particular acts of uttering. Thus, factors such as limitations on short-term memory, conversational strategies and non-linguistic knowledge are relevant at the level of performance, but not at the level of competence. The distinction between **sentence** and **utterance** maps on to the competence/performance distinction: sentences are purely linguistic objects, defined by the grammar, whereas utterances are events which occur in particular contexts. A theory of utterances thus requires a full theory of performance (of which the theory of competence is a subpart). When generative linguists engage in syntactic theory, it is the theory of sentences, not utterances, which they are seeking to develop. (Carr 1993 : 231)

vaux de Lehiste 1975 et qui pose plus généralement la question de ce que l'on prend comme unité générale "communicationnelle", entre tour de parole et énoncé que j'aborde tangentiellement dans l'annexe A.

Level	Sbl	Phenomenon	Examples
<i>Paratone</i>	¶		
<i>Phonological Utterance Prosodic utterance</i>	PU	<i>Domain span effect on linking (Nespor and Vogel 1986)</i> <i>Linking rs do not cross PUs. (Where's the saw, I need it!)</i>	<i>Hi Sheila! [r]Everything all right ?</i> <i>Hi Peter! * [r] Open the window, Sheila.</i> <i>Stress shift (Montreuil 2001, 147)</i>
<i>Intonational Phrases</i>	(IP)	<i>Close to the sentence but not always (long subjects)</i> <i>IP boundaries and boundary tones (eg, vocatives)</i> <i>Assimilations do not cross IPs</i>	<i>Why don't you sell Janet, your Honour ? [tj] but *tʃ</i> <i>Tonight, your name will be on everybody's lips. [tj] but [*tʃ]</i>
<i>Phonological phrase</i>	ϕ (PP)	<i>Stress retraction (stress shift)</i>	<i>'Japanese 'railways vs (Japa'nese 'railways and motorways')</i>
<i>Clitic group</i>			
<i>phonological / prosodic word</i>	ω		<i>Vowel harmony in Hungarian</i>
<i>Foot</i>	ϕ		<i>Aspiration on English (Nespor and Vogel 1986)</i> <i>flapping (Montreuil 2001, 94)</i>
<i>Syllable</i>	σ		
<i>Mora (μ)</i>	μ	<i>A mora is whatever a heavy syllable has two of</i>	

Si l'on suit l'hypothèse de Nespor & Vogel 1986, on assigne aux phénomènes phonologiques des domaines (de l'unité la plus petite à la plus grande) qui permettent de borner leur manifestation. Il conviendra de questionner un point essentiel de l'argumentation, cette analyse est interne au sens où seule la manifestation de phénomènes phonologiques permet ce bornage des domaines. Il s'agit de caractériser pour la langue anglaise les différents niveaux d'apparition des phénomènes et de caractériser les phénomènes en question, pour le moment parfois seulement décrits pour d'autres langues. En particulier, il conviendra de statuer sur le groupe clitique pour l'anglais, domaine intermédiaire entre le pied et le syntagme phonologique, dont la pertinence pour l'anglais peut peut-être s'étayer à partir de la variation des schémas accentuels des composés et des génitifs (accent dit "à droite" ou "à gauche" d'un domaine qui semble bien posé comme homogène). Le repérage des composés dits "accentués à gauche" s'était traduit par une innovation dans le recours à un accent tertiaire pour noter la prééminence sur le deuxième élément des composés dans la première édition du *Longman Pronouncing Dictionary* (LPD1990) dirigé par John Wells, comme pour *stepbrother*, noté /130/ si l'on accepte 1 pour l'accent principal, 3 pour l'accent tertiaire et 0 pour noter pour les syllabes inaccentuées. Ceci pose plus généralement la question du nombre de niveaux d'accents à reconnaître pour l'étude de l'anglais.

3.1.4. La hiérarchie accentuelle

Je m'appuie ici d'une communication non-publiée portant sur le statut de l'accent tertiaire prononcée dans le cadre du congrès de la European Society

for the Study of English.¹⁵⁷ Je voudrais compléter cette première analyse par l'étude d'un test de perception à plus grande échelle. Sous réserve de résultats contraires, les natifs repèrent mieux les niveaux d'accents tertiaires que les francophones. En particulier, les anglophones sont plus sensibles à l'accent tertiaire que les francophones, qui ont tendance à le confondre avec l'accent secondaire. Expérimentalement, l'accent tertiaire semble corrélable à l'intensité, là où l'accent secondaire est corrélé à la hauteur. Ceci pourrait expliquer les différences de contraintes d'adjacence entre accents tertiaires et accents secondaires. L'adjacence entre un accent secondaire et un accent tertiaire est possible (comme dans *declassification*, noté traditionnellement /230010/), là où les règles de placement de l'accent secondaire définies par Lionel Guierre proscrivent l'adjacence d'un accent principal et d'un accent secondaire (hors préfixés et composés). Ceci ne tranche pas nécessairement le statut à accorder à l'accent tertiaire (phonétique ou phonologique) et la nécessité ou non de l'inclure dans un dictionnaire de phonétique. Reste que la solution adoptée pour la deuxième édition du dictionnaire de Wells, l'édition 2000 du *Longman Pronunciation Dictionary*, n'est pas satisfaisante. Le remplacement systématique de la notation de l'accent tertiaire de la première édition par le symbole de l'accent secondaire conduit à des contradictions avec les règles de placement de l'accent secondaire. En particulier, cela oblige à considérer des accents notés 2 après des accents principaux, comme dans les mots en <-sm#>. Cette réflexion sur la hiérarchie accentuelle et les niveaux d'accents à admettre dans l'analyse questionne les marges phonologiques, dans une interface complexe

¹⁵⁷ Communication au panel 13, Syllable and rhythm in English, du congrès ESSE 06, "The rhythm of tertiary stresses", Strasbourg, 02 septembre 2002. Voir le CD-ROM pour l'exemplier détaillé.

avec la morphologie, comme dans l'exemple donné ici avec le préfixe {de-}, et rendue encore plus complexe avec le recours à des règles graphophonématiques qui ne travaillent pas nécessairement sur des entités morphologiques.

3.1.5. Structures graphiques

Dernier domaine de la structure ici présenté, la graphie a un statut théorique dans les travaux de l'école de Guierre, où certaines des régularités sont posées à partir de la notion de terminaison, qu'elle corresponde ou non à un suffixe. Comme ont pu le constater les phonologues guierriens au premier colloque de phonologie anglaise à Toulouse en juin 2002, c'est une hérésie pour bon nombre de phonologues de formation, qui ont en tête (et à cœur) de défendre que les langues pour lesquelles ils n'y a pas d'écriture sont parlées et apprises et que les structures graphiques ne sont pas un prérequis à l'analyse phonologique. Cela n'ôte rien à la pertinence de l'écrit pour les langues qui en disposent et *a fortiori* pour les locuteurs de l'anglais langue seconde déjà scolarisés dans leur langue maternelle. J'ai défendu cette position dans l'article sur le statut de la transcription (article 10) en suggérant que les représentations associées aux graphèmes pouvaient varier selon les interlangues lors de l'apprentissage. Je souhaiterais voir testée sur une plus large échelle l'hypothèse des valeurs prototypiques associées aux digraphes. Sur le modèle de l'étude conduite par Michel Viel dans *l'île déserte*, je souhaiterais que soient étudiées les "représentations" associées aux graphèmes, et notamment aux digraphes. Je tiens qu'il existe des représentations variables selon les groupes de locuteurs. Certaines valeurs sont historiquement attestées en anglais, où des séquences ont été adoptées pour noter des diphtongues, je pense par exemple à <IGN> ou

<IGH>. Après tout, la réalisation phonologique de <TH> en occlusive dentale en Indian English est donnée comme la conséquence de la diffusion de l'anglais en Inde par l'écrit au moment de la colonisation et de l'Empire britannique.

Pour les étudiants francophones, les représentations sont encore plus complexes et ceci me paraît particulièrement sensible dans le cas des séquences /jV/ ~ <iV> où se jouent des conflits entre morphologie et graphie. Dans l'enseignement des règles phonologiques de l'anglais qui, dans la tradition établie par Lionel Guierre, associe des valeurs phonétiques à des séquences graphiques à l'issue de décompositions morphologiques, il s'agit d'un point d'observation privilégié, la séquence /jV/ et son homologue imparfait <iV>, articule des interférences français/anglais, des conflits de représentation et des chevauchements dans les niveaux d'analyse. Au plan graphique, la séquence <iV> n'est pas justiciable de la même analyse selon son statut morphologique. (Dans la règle dite du lion, <Lion>, la séquence n'a pas de statut suffixal). En particulier, le statut de "digraphe" est variable, au plan grapho-phonématique, les séquences /jV / et <iV> ne se correspondent pas parfaitement, au plan morphologique, ces séquences graphiques n'ont pas le même statut dans les deux langues. Au plan phonologique, les séquences <-ious> sont susceptibles de plusieurs réalisations en anglais (une ou deux syllabes) et rejouent imparfaitement pour les francophones l'instabilité diérèse / sinérèse.

Ces enchevêtrements de niveaux de représentations devraient amener à formuler des systèmes de règles encore plus rigoureux pour les correspondances grapho-phonématique. Je donne un unique exemple, marqué du sceau de l'injustice d'être ainsi décontextualisé : "*James* est soumis à la règle **plate**" (Ginézy 2000, 91). Ce qui est sûrement très douloureux. Le problème n'est pas seulement le jeu entre l'usage et la mention, mais celui de la distinction entre

les valeurs graphiques et les valeurs phonologiques, ainsi que les mots du lexique anglais utilisés pour les symboliser. Le problème est plus général, ce n'est pas seulement une problématique des conventions notationnelles du supra-segmental (ce qui prolongera ce que j'ai conduit pour le segmental), mais de mon point de vue interrogation indispensable, ce que je voudrais, après Milner, appeler une sténographie.

3.2. PROBLEMES DE STENOGRAPHIE

Je reviens dans cette section sur certaines des notions que j'ai pu utiliser dans mon analyse de la transcription phonétique (article 10) afin d'en donner une version encore plus explicite et en essayant de l'inscrire dans un projet plus vaste. Je souhaite mener pour la syntaxe, et sans doute pour la linguistique en général, ce que j'ai tenté de conduire pour la phonologie, une réflexion sur l'exercice même de la notation, de la convention notationnelle et plus généralement de ce que le linguiste *inscrit*. "Inscrire, verbe transitif", serais-je tenté de dire pour l'activité du linguiste. Je voudrais expliciter ce que Milner appelle une "sténographie", et qui constitue pour moi une des conditions de possibilité de la métadiscursivité. Autrement dit, un des éléments de réponse à la question épistémologique que je me pose ("soit ce que je perçois comme deux formes, que m'est-il possible d'en dire et pourquoi ?"). Cette notion s'adosse à celle de "régime sémiotique", que je réprécise avant de donner le mode opératoire de quelques-unes des analyses futures.

3.2.1. Esquisse de définition

Technique d'écriture, la sténographie est l'art de se servir de signes conventionnels pour écrire d'une manière aussi rapide que la parole. Etymolo-

giquement, elle vaut comme "écriture couverte" et est considérée aujourd'hui comme l'un des ancêtres de la cryptographie. Ce fut la technique utilisée par un certain Démétratus qui fit parvenir aux Grecs les nouvelles des projets de l'invasion de Darius en dissimulant son message gravé sur une plaquette de bois par une couche de cire vierge, inventant ce qui allait devenir la cryptographie¹⁵⁸.

J'emprunte cette notion à Jean-Claude Milner qui l'utilise régulièrement, avec celle de "sténogramme". Ma concordance de "sténographie"¹⁵⁹ n'étant pas encore achevée sur l'ensemble du corpus milnérien et, comme de juste, ce concept n'apparaissant pas dans les index, ma définition sera assez rudimentaire. Milner se sert de la notion de "sténographie" ou de "sténogramme" pour un concept qui embrasse (*captures, encapsulates*) tout un réseau de problématiques, comme dans l'exemple suivant :

"L'épistémologie du programme de recherches qui est adopté ici entraîne en effet une conséquence : tout concept doit être pris comme le sténogramme des questions qu'il rend accessibles." (Milner 1989 : 17).

Le sténogramme¹⁶⁰ est ce qu'une notion linguistique concentre de subsomption. L'expression stigmatise un nœud de significations et de difficultés (tout comme en sténographie, le sténogramme ne note pas qu'une lettre, il sert la plupart du temps à désigner le résultat de l'activité, on parle du sténogramme d'une confé-

¹⁵⁸ A qui on douterait encore, la troisième révolution de la grammatisation (Auroux 1994) dans sa forme contemporaine (l'internet et le courrier électronique) croise la première (l'écriture). Au delà des coûts de communication, inférables à partir de la seule face visible, les coûts de facturation, les linguistes ont à s'interroger sur ce qu'un médium qui peut transmettre la chaîne parlée, le téléphone portable, est utilisé pour transmettre de l'écrit par le biais des "textos".

¹⁵⁹ Vu sa récurrence, je ne peux me résoudre à la compter au nombre des "insus" milnériens. Elle vaut également pour *L'Œuvre Claire*, et pas seulement pour ses ouvrages strictement linguistiques.

¹⁶⁰ Je soupçonne Milner dans son emploi du terme, de renvoyer aux signes de la sténographie, aux tracés de la sténo, et non pas à l'acception commune, qui est le résultat transcrit (d'une conférence de presse, par exemple). Il fait fonctionner sténogramme comme idéogramme. Je vois en raccourci dans cet usage métonymique toute la difficulté métalinguistique : l'outil (un fragment du métadiscours) voudrait valoir pour le tout (le métalangage). Je parle plutôt d'*inscripteur* pour renvoyer à l'unité.

rence ou d'une allocution.). Il arrive à Milner de parler du concept comme d'un "sténogramme de problèmes". Cette représentation me paraît très judicieuse. J'y vois la force d'une catégorisation à l'œuvre, pour ne pas dire en mouvement, *au pied de la lettre*. Je me souviens de Jean-Jacques Franckel lors d'une table ronde¹⁶¹, parlant avec émotion et gravité des traces sur le tableau à la fin d'un séminaire de Culioli, se souvenant d'avoir pensé qu'une partie de ce qui avait été dit d'important comme résolution et comme analyses tenait en ces epsilons ou ces "arb" tracés à la craie. Le "sténogramme" a vocation à rendre compte des problèmes linguistiques. Il est pour moi le tenant lieu de métalangage, une des conditions de possibilité de la métadiscursivité. Il n'y a pas de métalangage, mais de la subsomption de phénomènes sous catégories (sous un schème). Que se passe-t-il dans cette mise en schème ? Qu'avons nous dit avec epsilon ou espilon miroir ou aRb ? Que se passe-t-il quand nous notons COMP, N' ou epsilon ? Voilà l'horizon de cette praxis, qui passe selon moi par une praxis graphique des linguistes que je voudrais approfondir.

J'entends donc par sténographie l'activité du linguiste d'inscriptions, de schématisations, de mise en tableaux, en gradients, en arbres, en symboles, en parenthésages, en indices etc. Ce concept de sténographie cristallise la dimension scripturale de la métadiscursivité. Cette forme de paratexte est en somme tout ce que le linguiste écrit en plus d'un texte 'normal', de l'ensemble des inscriptions sur son corpus à tout ce dont il se sert pour analyser. Beaucoup de cadres théoriques sont *a priori* concernés par ce type de praxis et l'on voit ici que mon activité "métathéorique" de linguiste n'a pas vocation à distribuer des

¹⁶¹ Table ronde sur le calcul dans la théorie des opérations énonciatives dans le cadre des troisièmes rencontres du programme de recherches culiolien (axe Paillard - de Vogüé - Franckel) à Paris VII, 1-4 juillet 98.

bons points mais à essayer de penser un ensemble de pratiques et de problèmes. J'en fais, un peu à la manière de Ginzburg¹⁶², mon *paradigme indiciaire* de l'activité du linguiste. Tout comme dans cet article, le paradigme indiciaire ne se comprend que dans le régime sémiotique dans lequel il s'inscrit.

3.2.2. Régimes sémiotiques

Je m'explique sur mon utilisation de cette notion que j'ai mobilisée pour décrire le dispositif théorique sous-jacent à l'activité de la transcription phonétique, ce que je présente aujourd'hui comme une praxis de sténographie. Je donne les rudiments d'une généalogie et surtout je précise le statut de ce recours la sémiotique dans son rapport à l'analyse linguistique.

Tout comme chez Ginzburg, la notion de régime sémiotique est liée à celle du domaine où on analyse les "traces". La notion est dans l'air du temps, on trouve une définition dans l'article "Traces"¹⁶³, rédigé par Louise Merzeau, pour *l'abécédaire de médiologie* qui fait référence aux systèmes sémiotiques. La solidarité notionnelle entre traces et régime sémiotique vaut *a fortiori* lorsque l'on travaille sur différents domaines, c'était notamment le cas de mon article sur le statut des symboles phonétiques dans les transcriptions du segmental (article 10). Le recours à cette notion de représentation peut se justifier dans le constat

¹⁶² Ginzburg 1980. Voir aussi le cinquième chapitre de ma thèse (Ballier 1997).

¹⁶³ La trace n'est pas seulement ce qui reste d'une croyance, d'un savoir ou d'une opinion, mais l'une des conditions nécessaires à leur émergence et leur propagation. Car tout système symbolique est en lui-même un système de traces, anticipant sa transmission par l'adoption ou la production d'un régime d'inscription spécifique. La trace suppose un support, un outil, une technique d'écriture et de lecture, un régime sémiotique, une méthode d'indexation, de contrôle et de conservation et un dispositif de diffusion. Religions, idéologies et doctrines s'articulent donc autour d'une certaine économie des traces, qui ordonne leurs modes d'enregistrement, de stockage et de circulation. Point de convergence entre des savoir-faire, des cultures, des acteurs et des technologies, la trace témoigne d'une organisation du collectif par l'organisation de la matière. On s'intéressera donc autant à la cohésion des systèmes de traces, qu'à leur évolution : soit des chaînages, comme celui qui relie la trace imprimée au savoir critique et encyclopédique, en passant par le papier, le plomb, la presse, l'édition, l'école, la bibliothèque, la composition, la classification... ; soit des tendances, comme la miniaturisation, l'accélération, la multiplication, l'automatisation ou la virtualisation des traces.
<http://www.mediologie.org/presentation/abecedaire5.html>

d'une hétérogénéité qui ne porte pas seulement sur les systèmes sémiotiques mais aussi sur leurs règles de fonctionnements. Les systèmes de signes (alphabet et API) sont constitués de systèmes de signes dont les inventaires sont différents, mais, de plus, la syntaxe des éléments diffère (par exemple, la possibilité de se combiner de fonctionner seul, de se combiner avec des systèmes de diacritiques, de fonctionner sur un mode bi-univoque comme dans le cas de la transcription). La question du "régime sémiotique" dans la sténographie, par exemple dans la transcription, permet de convoquer l'analyse des codes visuels où se joue d'une partie des conditions de possibilités de la métadiscursivité : ce schéma "explique", cette transcription "explicite". Le recours à cette notion régime sémiotique permet selon moi de rendre compte de ce fonctionnement de type visuel. Récanati 2000 rappelle que Quine fait appel à la dimension visuelle dans la distinction usage et mention et Claude Boisson fait observer que la "symbolisation graphique" de l'autonymie intervient bien avant sa formulation théorique (Boisson 1999 : 156). La dimension visuelle de la sténographie impose ce recours à la sémiotique.

Pour autant, ce recours à la sémiotique n'est pas un moyen d'extrapoler vers un ailleurs qui assurerait d'un quelconque surplomb sur le linguistique. Cette question réactive juste des jeux d'emboîtements réciproques qui ont déjà préoccupé nos aînés. Le paradoxe est en gros celui-ci : la sémiotique doit pouvoir rendre compte de tous les signes, y compris des signes langagiers (donc la sémiotique englobe la linguistique). La sémiotique se fait dans le langage, et donc la sémiotique est incluse dans la linguistique.

3.2.3. Quelques problématiques

J'expose deux des questions qui me tiennent à cœur, la question de la synonymie et celle de la diachronie des sténographies.

Comment peut-on accepter pour les conventions notationnelles ce que l'on conteste à la langue: la possibilité de disposer de synonymes parfaits, c'est-à-dire à sens équivalent pour tout contexte ? Et pourtant, apparemment, la sténographie peut avoir des versions équivalentes et même synonymes. C'est toute la question des variantes notationnelles. C'est par exemple le cas de la signalisation des niveaux hiérarchiques dans l'arborescence syntaxique (exemple emprunté à Radford 1988 : 173) où la numérotation en exposant chez Harris (1951 : 266) et ses "raised numbers" ont un statut équivalent aux *bars* de Chomsky 1970 et aux *primes* de Jackendoff 1977. Les notations sont interchangeables. Radford lui-même note dans ses schémas d'arbre en N' ce qu'il note dans son texte (Radford 1985) par N-bar et plaisante de cette situation schizophrène. Les conventions notationnelles ne sont pas toutes identiques d'un cadre théorique à un autre, bien au contraire. En guise d'exemple de ces analyses portant sur des questions apparemment insignifiantes, un petit excursus sur les indices. Si l'on compare le recours aux indices dans l'analyse d'une suite en mathématique et ce que font les linguistes, on est frappé des répartitions suivantes. Dans le recours aux indices, les écoles françaises privilégient le début (que ce soit pour les compléments C0, C1, C2 ou même dans les notation d'ordonnement des consonnes dans les règles grapho-phonématiques), les générativistes le cas général (le milieu de la suite) dans leurs analyses de coréférence en *i*, voire en *j* ou en *k* pour les cas de non-coréférence, et rien n'est dit de ce qui serait *n*, autrement dit de vers quoi la suite tend. Si l'on passe sur le jeu de mot, la sténographie est bien un indice des préoccupations d'un

cadre théorique. Comment peut-on concilier l'existence d'une synonymie entre deux conventions notationnelles et une analyse qui professe l'association d'un sens différent à un signifiant différent ? La solution que j'entrevois passe par une typologie des inscripteurs. Si l'on retient ce principe d'une typologie, les opérateurs logiques relèvent de ce sous-type qui admet, à l'intérieur de régimes sémiotiques distincts, des jeux de correspondance à l'identique (Bochenski 1961 ou Hughes & Creswell 1968 en donnent de bons exemples dans leurs annexes).

Si j'étends à la linguistique des pratiques d'autres sciences humaines, je dirais que l'activité de sténographie (et notamment l'ensemble des conventions notationnelles et des exemples) constitue l'un des lieux de mémoire de la linguistique. Parmi les lieux de mémoire de l'activité métalinguistique, la mode des désignations change plus vite que celle des exemples. Les formes désignationnelles des paradigmes sont pleines de surprise et source de bien des étonnements. On peut réécrire grossièrement une histoire de l'analyse de la grammaire anglaise selon que TO est inclus ou non dans la forme citationnelle de l'infinitif. *Inscrire* la langue, la désigner, passe par ces inscripteurs. J'ai caractérisé la stratégie de la désignation morphologique (BE + ING plutôt que "forme progressive"), mais elle n'est pas exempte de problèmes, comme lorsque des développements sur les *that*-clauses parlent des propositions en zéro.

Je crois de moins en moins aux systèmes de représentations métalinguistiques réglés et impavides d'où la vérité scientifique sortirait casquée. Je crois à l'inverse toujours valide (ou en tout cas opérante pour moi) la postulation initiale par Culioli d'un système de représentations où le niveau inconnaissable ne s'obtient que par induction des fonctionnements observables des autres niveaux. Je me concentre sur le niveau où s'exerce l'activité du linguiste. Tout

ceci fonde un champ d'étude : si l'adjectif substantivé *linguistique* se rapporte à langage ainsi qu'à langue, il y a du travail pour une métalinguistique (pour des métalinguistes ??). Il n'y a pas de métalangage, mais de la métalangue, des métadiscours trouvant une forme d'expression toute particulière, d'incarnation en somme, dans cette sténographie. Ceci fonde une possibilité de parler. L'étude de la sténographie participe donc d'une réflexion sur les conditions de possibilité de la métadiscursivité (au moins à l'écrit) et donc de l'analyse linguistique. A tout le moins, je trouve dans l'étude des sténographies une justification de mon entreprise générale : il est possible d'avoir des aperçus de l'ontologie théorique des linguistes ; de leur jeu de langage, à partir de l'examen de leur praxis.

3.3. QUEL JEU DE LANGAGE ?

Il convient alors, non sans une certaine réflexivité, je préciser à quel jeu de langage on joue. Même limité à l'anglais, je suis linguiste et rien de ce qui est linguistique ne devrait m'être étranger. Tous les cadres théoriques et tous les domaines ne sont pas représentés ici, loin s'en faut. Est néanmoins formulé un projet d'ensemble : je m'intéresse fondamentalement à la manière dont les linguistes abordent ce sur quoi ils travaillent, le langage, appréhendé à travers les langues, les corpus, leurs méthodes et leurs objets d'études divers. La pétition de principe ne porte pas sur la caractérisation délicate d'un champ de connaissances aux contours mouvants et incertains ou sur un contenu doctrinal qui serait un corpus théorique minimal, mais sur la postulation d'un rapport méthodologique commun à leur objet d'étude des différentes disciplines de la linguistique. Si je dois caractériser mon jeu de langage, il dérive directement de la

postulation d'une compossibilité des discours (autre nom d'une tentative de légitimation d'un certain éclectisme théorique), je l'illustre dans le "qui perd gagne", ou jeu à somme nulle, et dans une linguistique de la transversalité des phénomènes.

3.3.1. La compossibilité des discours

Il est de bon ton d'invoquer le rasoir d'Occam pour récuser tout cadre théorique qui s'embarrasserait d'entités injustifiées, redondantes ou problématiques. Je ne définis pas mon travail comme un cadre théorique mais comme une approche critique, ouverte. Je ne cherche pas tant à construire une théorie qu'à questionner ce qu'ont en partage des approches très divergentes. A quelle condition fait-on coexister des cadres théoriques si on renonce au maximalisme d'explication et au principe d'économie ?

Je précise à grands traits comment je conçois la confrontation entre théories linguistiques. Plusieurs interprétations sont possibles. Aucune n'est vraie si on entend par là qu'elle invalide les autres. Plusieurs peuvent être justes. La compossibilité des discours n'est pas un compromis facile mais le constat raisonné de zones de pertinences variables selon les théories. J'admets un domaine de pertinence (très schématiquement, la détermination nominale, aspectuelle et modale pour les énonciativistes, les contraintes de sélection pour la sémantique générative, etc.) pour chaque cadre théorique. J'ai un malin plaisir à le relier à un type de fait de langue particulier (dans la version la plus radicale, le concept linguistique a une origine ou un ancêtre langagier, il garde de cette généalogie une plus grande pertinence manifeste dans ce domaine).

J'assigne de ce fait à la confrontation transthéorique le statut d'un jeu à somme nulle : personne ne sortira vainqueur de ce *qui perd gagne*. En fonction

du fait de langue considéré, une théorie sera plus ou moins pertinente (je renvoie à la conclusion de ma thèse pour une tentative de démonstration fondée sur une analogie avec les problèmes de projection que serait une cartographie de la langue). De l'impossibilité d'un syncrétisme qui embrasserait la totalité des points de vue sur la langue et en embrasserait la description exhaustive, on tire éventuellement l'idée d'une formalisation définitive de la langue qui serait impossible. Ceci est cohérent avec le principe général d'un *qui perd gagne* : il n'y aura pas de palmarès de la meilleure théorie, mais une réflexion à reprendre indéfiniment sur les lignes de fracture pour déterminer, au plus près des analyses, sur quels points on s'oppose ou sur ce que l'on manque (ce que j'ai essayé de théoriser dans ma thèse comme les "insus" du linguiste). Les encadrés bleus de la CGEL qui visent à expliciter les positions théoriques adoptées par Huddleston & Pullum au détriment des analyses parfois plus communément défendues me paraissent un modèle du genre de confrontation théorique, et en tout cas un corpus à exploiter d'urgence. On comprend mieux pourquoi le principe d'économie du rasoir d'Occam ne m'est d'aucune utilité : je ne me sens pas encombré de la coprésence d'analyses sur des mêmes données. A se déclarer perdant, on se prononce *hors jeu*.

3.3.2. Un jeu de langage (le "qui perd gagne")

Toutes proportions gardées, j'ai illustré la thèse du "qui perd gagne" à partir de mon premier axe. Je voudrais suggérer que la pertinence paradigmatique des analyses énonciatives a son reflet en miroir dans une certaine minoration du syntagmatique. Comment rationaliser ce "qui perd gagne" ? Par la recherche d'un inventaire de traits (propriétés), de "faits", et de manipulations dont on tente de rendre compte au maximum, sans jamais pouvoir rendre compte de

tout, d'où la nécessité de changer de cadre théorique en fonction du point considéré. La compossibilité des discours est tenue comme corrélative de l'impossibilité d'un discours totalisant et peut-être un peu totalitaire, mais compensée par une forme de cumulativité critique.

Si l'on travaille à partir de tests syntaxiques du type mobilité, effacement, optionalité du constituant, on pourrait construire un analytique des manipulations, avec comme horizon, une réflexion du type "dis-moi quel test tu pratiques (et pourquoi ?), je te dirai quelle ontologie tu construis". Dans mon esprit, ce type de travail cumulatif a vocation à devenir (à terme) une base de données en ligne, résultante d'un travail collectif. Je considère que c'est l'un des points où la linguistique est cumulative comme discipline. Il s'agit d'une cumulativité critique, où propriétés et tests peuvent être cumulés, même si elles émanent de cadres théoriques divergents, sans nécessairement servir un discours théorique unique. Le scepticisme à l'égard d'un discours théorique totalisant incite davantage à travailler la transversalité d'un phénomène, ce que j'ai commencé d'entreprendre pour les complétives du nom et ce qui pose plus généralement la question des inter-relations entre les strates ou domaines de l'analyse linguistique.

3.3.3. Linguistique des interfaçages

J'essaie de conduire une réflexion sur la transversalité des phénomènes linguistiques, qui passe par une stratégie de la déconstruction de certaines oppositions et possède un horizon technique, une interopérabilité des corpus, où se donneraient à observer des données collectées tant à partir des concordanciers que des intonanciers.

3.3.2.1. Déconstruction des strates

Relire le métalinguistique par le linguistique, relire l'opérateur abstrait (épsilon) par le marqueur (*être* ou *avoir*) comme je l'avais proposé dans ma thèse, relire le signifié (ici, le métalinguistique) par le signifiant (la sténographie), relire la graphématique par l'oralisation (la phonostylistique de l'écrit), relire la ponctuation par la phonosyntaxe (la phonologie de laboratoire), relire le lexique par la syntaxe (la lexicalisation comme grammaticalisation), relire la langue par la parole (grammaticalisation des contenus discursifs), relire la norme par la variété (la glottopolitique), relire la syntaxe par la phonologie (cohésion et formes faibles, phonosyntaxe), voire relire le syntaxique par le sémantique, tout ceci relève aussi d'une forme de déconstruction, au moins en termes de hiérarchies de valeurs.¹⁶⁴

La diversification de la praxis pose bien la question de ce qu'est l'unité de la linguistique comme champ. J'essaie de défendre, du point de vue d'une philosophie de la linguistique qui ne se penserait pas comme un promontoire garant d'une quelconque pertinence, une unité méthodologique de la linguistique que j'illustre par une forme de transversalité. Etre angliciste permet l'exercice de cette réflexivité (même si l'allemand manque un peu pour le Cercle de Vienne et le premier Wittgenstein ; Austin et Black ont traduit un certain nombre d'écrits de cette tradition analytique), travailler à la fois sur des écrits de linguistes en anglais et sur une langue porteuse de cette tradition de la philosophie analytique. Entre la *grammaire philosophique* et la *philosophie de la grammaire*, j'essaie de faire, à partir de cette déconstruction comme méthodologie, une linguis-

¹⁶⁴ J'ai redonné dans l'article 11 une définition méthodologique de cette déconstruction.

tique conçue comme un va-et-vient entre son objet et le *medium* de ces analyses.

3.3.2.2. Interopérabilité des corpus

Son horizon technique est une interopérabilité des corpus, où, par un système de balisage, seraient accessibles à la fois les travaux sur les corpus issus de concordanciers ("grands corpus") et les corpus oraux traités par les intonanciers. La constitution de ce type de corpus (dont winpitch donne depuis tout juste un an la possibilité technique) permettrait une navigation en hypertexte reliant les différents ordres de données. Ce type d'outil permettrait une consultation des corpus prenant mieux en compte un certain nombre de données orales. Cet horizon technique pourrait incorporer les résultats d'analyses linguistiques que je souhaite poursuivre et que je précise maintenant.

3.4. PROLONGEMENTS IMMEDIATS

Une partie des thèses énoncées ici est le résultat de recherches en cours. Je vais établir dans quelles directions je compte m'orienter et surtout pourquoi, ce qui sera déjà une indication du type de mode opératoire. La technique est un peu grossière, mais bien des articles correspondent dans les travaux ou dans mes projets à des prolongements possibles suggérés dans les conclusions des articles soumis à examen. La compréhension des présents travaux passe autant dans la perspective qui les guide et donc par l'exposé de ce qui va suivre. La transversalité n'est pas que de façade, elle est liée à une pluralité de pratiques. Une réflexion de type énonciative sur la syntaxe anglaise s'appuie sur une sémantique inspirée par la philosophie du langage, une réflexion sur la phonologie anglaise entre grapho-phonématique et sociolinguistique, en passant par la phonologie de laboratoire et la phonosyntaxe avec en horizon une

réflexion sur les conditions de possibilité de l'analyse linguistique, qui se nourrit des deux premières pratiques et qui porte essentiellement sur les effets de théorie, les effets de corpus et les effets de la métalangue. S'il faut chercher une unité à ces plans d'étude, elle se situe dans la constitution d'une ontologie des catégories d'analyse linguistique et dans la recherche d'une certaine transversalité des phénomènes. Ceci s'accompagne d'une certaine dimension réflexive où l'analyse des marqueurs linguistiques est confrontée aux catégories métalinguistiques. Dans ce faisceau d'interrogations liés à la syntaxe énonciative, je poursuis actuellement un certain nombre de travaux dont je donne l'architecture générale avant de détailler les développements envisagés.

Je souhaite contribuer à une description sémantique de la syntaxe anglaise qui chercherait à articuler l'interprétation sémantique des structures syntaxiques, les réalisations fonctionnelles des opérateurs et les contraintes d'ordre observées dans la postdétermination nominale complexe. Je voudrais asseoir davantage cette notion de continuum de la rection, à partir d'un corpus de structures syntaxiques plus large. Je voudrais ainsi tester sur d'autres structures la bascule que j'ai pu observer entre rection du *modus* et rection complémentaire. La rection sémantique me paraît un biais pour lier des phénomènes de restriction de co-occurrence (la complétive du nom ne se construit pas avec n'importe quel nom recteur) et la relation de coréférence. L'un des enjeux est l'articulation de la cohésion syntaxique et de la cohésion sémantique. Dans ce domaine de questionnements, le statut de proforme a un rôle déterminant, dans le cas des indéfinis et dans le cas d'une analyse qui hésite entre ellipse ou proforme. Il permet de relier la relation de coréférence (voire la restriction de co-occurrence lorsqu'il y a effectivement une ellipse), la question de la projection éventuelle d'arguments (cas de ONE en nom recteur) et le statut de l'élément tête (qui in-

tervient dans le traitement des ellipses pour la CGEL). Il conviendra notamment de revenir sur l'analyse entre ellipse ou proforme, car se joue de la même manière l'analyse polycéphale (*multi-layered head*) proposée dans la CGEL.

La question centrale est la logique de la construction de la référence dans les agencements syntaxiques entre ces différents degrés de rection, entre le complémental et le modus. Je souhaite approfondir le lien entre la construction de la définitude dans les agencements syntaxiques et les réalisations fonctionnelles. En particulier, je voudrais voir si le gradient fonctionnel recoupe le gradient de la définitude. Le constat initial porte sur le degré de généralité maximal de la position objet et le degré maximal de définitude en position objet. Si la fonction objet correspond à la réalisation prototypique du complémental, alors le caractère défini dépend peut-être étroitement de la fonction. J'ai mis en place plusieurs chantiers pour tester cette hypothèse générale de la répartition de l'indéfini dans les agencements syntaxiques. Du point de vue de l'analyse des invariants, je travaille à une formulation possible d'un invariant polyfonctionnel, type WHAT, d'un invariant pour un marqueur à position unique (tel BE + ING). Le corpus privilégié de cette rection sémantique reste d'un côté les verbes recteurs des interrogatives indirectes, et notamment des verbes métalinguistiques, et de l'autre le rapport entre les noms recteurs non-déverbaux dans les propositions en THAT. Ceci constitue une sorte de grammaire des *content clauses* en gestation. Je détaille quelques-uns des questionnements.

3.4.1. Le parcours des valeurs de WHAT

Je vais revenir sur l'analyse de WHAT et sur le projet d'un schème d'invariance prenant en compte les réalisations fonctionnelles en examinant la question des exclamatives et des prédicats recteurs des interrogatives indirectes.

Peut-on observer un gradient dans la "complémentation" entre les propositions en WHAT interrogatives indirectes (structures modales) et les relatives directes (structures complémentaires) ? Ceci passe par l'examen des propriétés sémantiques communes aux structures régissant ces interrogatives indirectes, ce que j'ai catégorisé comme des "verbes métalinguistiques" dans mon article sur WHAT (article 6).

3.4.2. Ellipse ou proforme

Dans la perspective d'une réhabilitation de la réalisation fonctionnelle, je souhaiterais défendre la réalisation fonctionnelle de "proforme", qui me paraît sous-estimée au profit d'une analyse en ellipse. C'est le cas dans Lapaire & Rotgé 1991 et dans Larreya & Rivière 1999 pour DO ou pour THIS/THAT. S'y donne à voir une illustration du "qui perd gagne", où le désir de caractériser les "opérateurs" par des invariants conduit à minorer le nombre de réalisations fonctionnelles. On gagne en éliminant la réalisation en proforme et on perd sans doute dans l'affaiblissement de la notion d'ellipse, où la récupérabilité morphologique ou sémantique n'est pas stricte en contexte. Ceci me permettra d'étayer l'hypothèse de l'échelle de référenciation pour les proformes. En horizon de cette analyse de la cohésion entre référence endophorique et / ou exophorique, je voudrais confronter ces analyses énonciativistes à l'analyse récemment proposée par Huddleston & Pullum 2002 où certaines réalisations de type "proforme" sont analysées comme la fusion de la tête et d'un déterminant (CGEL : 419-421).

3.4.3. Bascule sémantique et testimonialité de BE + ING

Je souhaiterais revenir sur des phénomènes d'ambiguïté et de désambiguïssation constatés entre les constructions impliquant ou non BE + ING en es-

sayant d'étayer cette perspective aspectuelle de BE + ING comme un marqueur pouvant corrélérer un constat de propriété, autrement dit comme une forme de marqueur de testimonialité. Comme bien des phénomènes d'ambiguïtés dans les grammaires, ils sont statistiquement minoritaires et souvent construits, mais ils n'en demeurent pas moins une grande force de questionnements. Avoir dû traiter pour les besoins de l'agrégation d'anglais les relatives et BE + ING m'a laissé avec le regret de ne pas avoir approfondi les questions d'homotaxie (ambiguïté syntaxique) et d'ambiguïté plus strictement sémantique imputable à la présence de BE + ING. Je voudrais bien faire de cet aspect un opérateur de recatégorisation entre prédicat d'événement et prédicat de propriété dans certains cas. Il me semble que l'on peut en tout cas observer des effets de basculement sémantiques d'interprétation

- a. entre relatives déterminatives et complétives nominales
- b. entre relatives déterminatives, le choix de l'aspect
- c. en contexte de troisième personne, entre interprétations *de dicto* ou *de re*
- d. en contexte de première personne, entre constatifs et performatifs
- e. dans d'autres cas où la possibilité de combinatoire avec BE + ING est posée comme une manipulation significative.

a. J'ai traité ce cas comme l'un des paramètres possibles opposant la réaction du *modus* à la réaction du *dictum*, où les (rares) cas d'ambiguïté entre complétives nominales et relatives déterminatives semblent liés à la présence de BE + ING ou à l'expression d'un révolu (HAD + EN) qui permettent un constat de propriété. *The report that he was submitting* (Halliday 1994, 264) et *The proposal that he was advancing* (Huddleston 1984) sont, hors contexte, ambiguës, alors que ces mêmes propositions au prétérit sont lues comme des relatives. Cette analyse de BE + ING comme opérateur de recatégorisation d'état en pro-

priété (cas des passifs en BE + BEING) a des affinités avec l'analyse d'Adamczewski, même si la thèse de la désagentivisation est nuancée. S'il faut penser en termes de rôles sémantiques, ce que mon analyse s'efforce d'éviter de faire en raison du caractère problématique de cette typologie, le caractère agentif du sujet, lié le cas échéant aux contraintes de sélection d'un verbe comme *smash*, n'est pas privilégié par l'énonciateur. Dans ce jugement de propriété, le sujet est le siège de la propriété exprimée. L'analyse se rapproche de celle d'Adamczewski en ce que en phase 2, l'objet est moins pris en compte qu'une phase 1, d'où une représentation binaire du prédicat en phase 2 et ternaire en phase 1. Elle emprunte à Danon-Boileau 1987 l'idée qu'un centrage sur le sujet est lié au siège (ce qu'il relie à l'agent est un centrage sur le prédicat).

b. Encore plus rarement, le choix de BE + ING peut avoir une incidence sur la portée de l'antécédent d'une relative. C'est ainsi que je souhaite rendre compte de (1a) *She wrote an article about the chador crisis which made the headlines of the French press* / (1b) *She wrote an article about the chador crisis which was making headlines of the French press* (exemple dû à Geneviève Nore). En (1b), l'antécédent de la relative est l'adjectif *article*, qui est l'antécédent de la relative en (1a). Je voudrais explorer ces effets que j'ai envie de décrire comme de la coréférence de prédicats où l'aspect fonctionne comme un quantifieur de procès. Ces quantifieurs sont variables et la portée de la relative serait alors fonction de cette variation.

c. L'ambiguïté a déjà été relevée dans la littérature sur BE + ING : avec certains types de procès des énoncés construits avec des sujets de troisième personne peuvent rapporter des "faits" ou des propos rapportés. Ainsi chez Leech (MEV, 30), " 'My wife is having a headache' meaning 'My wife is pretending to have a headache' ". On articule ici aspect et modalité (*de dicto / de re*)

dans la prise en charge du constatif ou du performatif. Soit cet autre exemple, *Mrs Simpson isn't seeing anyone today* (exemple dû à Claude Delmas), deux gloses sont possibles : "Je constate qu'elle le refuse" et effectue ainsi un constat *de re* ou "moi, son père, vous informe par la présence énonciation qu'il est hors de question qu'elle sorte" et par ma bouche vous affirme mon engagement à ce qu'il en soit ainsi. Les jeux de prise en charge énonciative s'articulent (*a fortiori* avec la négation, où la portée peut varier) avec la question du constat de propriété : quelle est l'instance qui la prend en charge et la garantit ?

d. L'interrelation entre BE + ING, phase 1 et phase 2 et le performatif a déjà été notée dans le cadre de la théorie métaopérationnelle. Je voudrais revenir sur le statut de BE + ING dans les énoncés performatifs, où il n'est pas absolument exclu (Austin n'en fait pas un critère strict même si le rôle joué par BE + ING dans l'identification des performatifs était déjà en germe dans ses analyses) mais où il pourrait jouer un rôle particulier dans les énoncés au passif "*You are hereby being warned that ...*" L'analyse qui fait de BE + ING un opérateur de constat de propriété expliquerait pourquoi BE + ING est proscrit par défaut dans les énoncés performatifs, parce que dresser un constat de propriété relève du constatif sauf si précisément la propriété décrit les conditions sémantiques d'un dire qui est un acte. Comme dans le cas précédent, cette dissociation des valeurs sémantiques (constatif/performatif ; constatif/modalisation) est liée aux pronoms personnels (logophoriques), aux verbes métalinguistiques, à la négation (dont on sait qu'elle peut avoir des fonctionnements métalinguistiques) et à des recatégorisations.

e. Je souhaiterais donner un statut métalinguistique explicite aux diverses manipulations qui font intervenir BE + ING comme critère distinctif de l'attribution de propriétés linguistiques. Cette manipulation est notamment à l'œuvre

dans la typologie des procès chez Vendler et dans les auteurs qui s'en inspirent en grammaire générative. Ces quelques faits de portée sémantique invitent à analyser les phénomènes aspectuels comme des jeux de coréférence de procès, voire à envisager l'aspect comme un quantifieur flottant ou comme un marqueur d'anaphore dont les contraintes de liage seraient variables.

Enfin, cette caractérisation de BE + ING pourrait tenter d'articuler métaphoriquement l'air de famille des valeurs déjà bien balisées dans les analyses énonciativistes. Il ne s'agit pas de proposer LA théorie de BE + ING mais de proposer un clinamen de grammaticalisation de ces emplois, par exemple sous forme métaphorique entre ces zones d'emploi : l'inaccompli, le "validé", le testimonial, le "modal" et l'anaphorique.

3.4.4. Questions de phonosyntaxe

Je compte poursuivre les explorations en phonosyntaxe, en particulier dans la réalisation des homotaxies, des désambiguïisations et des choix de focus large et focus étroit (notés indistinctement dans la CGEL par des mots ou des syntagmes en majuscules pour des prééminences qui sont censées porter sur de syllabes). L'objectif final est de proposer une ontologie des catégories phonologiques qui soit compatible avec les pratiques d'analyses des linguistes énonciativistes, en particulier tout ce qui relève de la hiérarchie prosodique. Dans cette perspective, je souhaite décrire les interactions syntaxe/phonologie. Dans le cadre des théories énonciatives, il faut ainsi poser les bases d'une description des caractéristiques intonatives incorporables dans l'analyse de la grammaire, posée comme lieu naturel de l'intonation. En particulier, il s'agit de décrire plus systématiquement les phénomènes de syntaxe (et notamment cohésifs) à partir de l'examen des corrélats intonatifs des structures syntaxiques.

CONCLUSION

La présente théorisation doit être replacée dans ce qui est mon projet d'ensemble : la question du rapport à la langue anglaise et de la philosophie de la linguistique. Je souhaite situer des praxis métalinguistiques opérant sur la langue anglaise au sein de ce que Sylvain Auroux appelle "la philosophie de la linguistique", domaine d'étude qui réfléchit sur les modalités d'analyse des langues par la linguistique. La linguistique est rarement accessible en tant que telle. Dans la pratique, c'est surtout à la linguistique anglaise que j'ai été confronté. Ce décalage n'est pas sans rappeler la question de l'articulation problématique pour le linguiste entre le langage et une langue naturelle, mais ne s'y réduit pas. Il est au cœur de la conclusion présente, qui voudrait poser les bases d'une philosophie de la linguistique angliciste, de la linguistique anglophone et de la linguistique anglaise. L'ordre des adjectifs a son importance. Il constitue le domaine, complexe, de la philosophie de la linguistique pour l'anglistique tel que je l'envisage. Pour simplifier, la linguistique angliciste est une linguistique sur de l'anglais, notamment conduite par des linguistes non-natifs (dont le nombre continue à croître), la linguistique anglophone est une linguistique faite en anglais, pouvant porter sur l'analyse d'autres langues, et la "linguistique anglaise" est une expression ambiguë que je ne voudrais réduire à la linguistique faite par les Anglais mais que l'on pourrait utiliser pour désigner cette question du statut même de la langue anglaise. Il s'agit de prendre en compte de manière radicale la variation, ce que l'appel à communication du prochain colloque international sur la langue anglaise à Edimbourg définit ainsi "*what we*

mean when we use the word 'English' to describe the linguistic phenomena which we work to explain". L'ensemble du champ est travaillé par des tensions qui vont à l'encontre d'une conception simpliste de la langue anglaise.

Pour les sciences humaines et sociales, l'anglais est devenu un vecteur obligé de la recherche internationale, même pour les francophones, comme en témoigne nombre de publications en anglais des chercheurs francophones. Parce que la langue anglaise est censée être connue de l'ensemble de la communauté scientifique, elle n'a peut-être plus vraiment un statut d'objet de recherche spécifique, comme si la diffusion d'une connaissance impliquait qu'il faille ne plus l'accroître. L'anglais langue obligatoire de la recherche a en partie occulté l'anglais objet d'analyses théoriques. L'une des conséquences en est peut-être une relative déshérence de la linguistique anglaise en France. Cette situation peut apparaître paradoxale puisque les anglicistes ont été pionniers dans la constitution de la discipline dans les années soixante, où les parcours de chercheurs au départ anglicistes tels Antoine Culioli ou André Joly ont été déterminants. Cette dissolution d'une spécificité n'est pas inéluctable. Il existe des contre-exemples qui sont deux contre-modèles : premièrement la tradition allemande des études d'anglais qui est en passe d'imposer son terme, *Anglistik*, l'anglistique, et deuxièmement le Collège de France, par la Chaire récemment créée qui fait droit à la spécificité de l'anglophonie, celle de Michael Edwards consacrée à l'étude de la création littéraire en langue anglaise. Pour le linguiste, cette spécificité de l'anglophonie passe au moins par cette prise en compte de la linguistique angliciste, de la linguistique anglophone et de la linguistique anglaise.

Mon point de départ a été l'épistémologie de la linguistique angliciste en France. Ma thèse en donnait la version au fond majoritaire en France, c'est-à-

dire la version énonciative, où la question de la langue française utilisée dans les commentaires métalinguistiques faisait surface. L'objectif suivant est la fondation d'une anglistique, dans le cadre français pour ne pas dire énonciatif, mais qui se conçoit dans un ensemble européen dont ESSE (*The European Society for the Study of English*) a posé les premières fondations. La perspective est ici une confrontation transthéorique qui fasse aussi la part des jeux institutionnels. On a en partie la linguistique de ses lieux de production et de ses lieux du savoir. Ne pas avoir le pouvoir de décision n'empêche pas de réfléchir. L'harmonisation européenne est en train de se faire sans la consultation des intéressés, pour ne pas dire de l'Europe d'en bas qui fait les cours, cela n'empêche pas d'organiser des confrontations scientifiques pour comparer les effets des différents systèmes universitaires, ne serait-ce que pour savoir ce que l'on risque de perdre, au-delà de la déploration habituelle censée accompagner tout changement. Il y est question de la diffusion des écoles françaises de linguistique anglaise en Europe et de l'échange avec d'autres traditions et écoles. En particulier, qu'en est-il de la dissociation entre phonologie et grammaire qu'entérine un concours comme l'agrégation d'anglais ? Qu'en est-il de la dissociation entre linguistique des grands corpus et linguistique théorique ? De la leçon d'agrégation au commentaire de faits de langue du CAPES, en passant par la tradition de l'explication de textes, il y a tout un ensemble de praxis qu'il importe de confronter à d'autres traditions. Cette linguistique anglaise des non-natifs est également guidée par une intuition simple qu'il faudra caractériser plus précisément : le linguiste non-natif qui pratique aussi l'analyse linguistique dans sa langue maternelle se méfie davantage des effets de langue de l'anglais dans ses analyses. Il ne s'agit pas pour autant de prétendre que les non-natifs ont l'apanage du recul théorique sur la langue anglaise, d'où le deuxième domaine.

Une linguistique de la langue anglaise doit affronter le paradoxe de l'anglais qui peut se résumer ainsi : une langue parlée par tout le monde n'intéresse personne. Cela constitue pourtant un laboratoire comme langue mondiale, champ de variation, première langue seconde au monde (communauté plus ou moins virtuelle qui croise la "révolution" de l'internet). Les non-natifs ont leur part dans l'analyse de ces phénomènes (j'en ai donné un avant-goût bibliographique dans "Malaise dans la langue dominante"), mais il ne saurait être question de négliger les travaux des anglophones, *a fortiori* au moment où se développent des entreprises de description de l'anglais dans des perspectives nationales (*Australian English, New Zealand English*). Il ne s'agit pas de confisquer la description de la langue par une question de nationalité (*American English* ou *British English*), c'est un projet qui concerne l'anglais dans son ensemble, l'anglais ou les variétés d'anglais de tous ses locuteurs, ce qui a le mérite de réinvestir la langue mondiale d'une certaine spécificité. Cela conduit à une réflexion de plusieurs ordres, et notamment la question de la description de l'anglais dans ses différentes dimensions (variationnistes et diachroniques). A ce titre, une grammaire polylectale de l'anglais me paraît encore très largement à construire.

Une linguistique anglophone est une science du langage faite en anglais. Ceci ne serait qu'un gentil truisme si l'anglais n'était pas ce qu'il est. Il conviendrait de lui donner théoriquement un reflet de l'importance qu'il a économiquement. Puisque tout le monde travaille en anglais, il n'apparaît plus nécessaire de travailler sur l'anglais, et sur ce que travailler en anglais induit. Cela conduit à au moins deux paradoxes et à plusieurs conséquences. Premièrement, si écrire en anglais n'a pas d'incidence sur le travail du linguiste, cela revient à considérer que l'on peut avoir un usage transparent de la langue, position que

la plupart des linguistes se refusent à adopter par ailleurs. Deuxième paradoxe, cela incite à se détourner d'une tradition, parfois appelée la philosophie anglo-saxonne, où c'est dans cette langue même qu'ont été écrites les plus belles pages sur la réflexivité mais aussi sur la langue anglaise (Russell ou le second Wittgenstein). Une linguistique anglophone a des conséquences théoriques et pratiques, en particulier la minoration des champs de recherches peu couverts par l'anglophonie. Le *Handbook of Pragmatics* dirigé par Horn & Ward paru cette année en est une belle illustration, où à l'exception de Fauconnier et Récanati, aucun chercheur de la "francophonie" n'est représenté. Au-delà de la spécificité des approches en contextes et des cadres théoriques, il faut s'interroger sur la faible diffusion des travaux énonciativistes hors du monde francophone. Peut-être la traduction des métatermes a-t-elle été trop fidèle et insuffisamment "parlante" pour le monde anglophone ? C'est du moins l'impression que j'ai ressentie lorsqu'il m'est arrivé de devoir expliquer à des collègues britanniques et américains ce que les énonciativistes font. S'il s'agit seulement d'une question d'étiquettes (dont Culioli répète à loisir qu'elles comptent peu), une adaptation, une "localisation" des métatermes à l'occasion de confrontation transthéoriques pourraient faire l'objet d'une réflexion collective. Ce projet ne saurait m'appartenir, mais je souhaiterais m'y associer. La convergence d'un certain nombre de préoccupations cognitives et énonciativistes (cf. Khalifa 2004a) et la multiplication des travaux en 11^e section autour la linguistique cognitive invitent à ce type de projet. Ce type d'interrogation est la contraposée de mes interrogations sur le statut de l'anglais comme médium de l'analyse linguistique. Si je tiens qu'un certain nombre de distinguos centraux ne sont pas pris en compte dans une linguistique qui se fait en anglais, il convient de pouvoir les défendre au mieux dans cette langue et de rappeler, par exemple dans une ap-

proche historiographique, ce qu'une pensée conduite en anglais écarte de sa perspective. C'est ce que je me suis efforcé de faire dans une contribution rappelant la distinction langue / langage / linguistique occultée dans la désignation "*linguistic thought*" (annexe B). La langue anglaise est un objet et un médium dans ce type d'analyse, ce qui a des incidences sur la réflexivité.

Le problème théorique au centre de mon travail est celui de la condition de possibilité de l'analyse linguistique. Je le pose sur le plan de la réflexivité, propriété du langage (système de signes autoréférentiel) et, selon moi, condition de possibilité de l'analyse linguistique, mais lieu même d'une partie de sa condition problématique : la métadiscursivité est possible, mais rien de régule son exercice. Sa régulation serait rendue possible par l'existence d'un métalangage, qui précisément fait défaut. En particulier, il y a du métadiscursif dans le discours des linguistes, c'est ce que j'appelle souvent "métalinguistique" dans mes travaux, mais il y a aussi du métadiscursif dans la langue, c'est la thèse que j'ai étayée à partir d'une analyse sémantique de la syntaxe fondée sur une perspective énonciative. Si, comme je le fais, on pose la réflexivité comme la condition de possibilité de l'analyse linguistique, on fait de la philosophie de la linguistique un appareil méthodologique plus qu'un domaine, ce que j'aimerais appeler de la *critical theory*. Voici comment Auroux et al. 1996 situent ce qu'ils appellent les questions "simplifiées" de la philosophie de la linguistique :

Elles concernent le rapport de la philosophie de la linguistique avec les domaines connexes de la philosophie de la logique et du langage anglo-saxonnes ; la continuité entre la démarche scientifique et la démarche philosophique ; la nature des lois ou règles qu'établit la linguistique ; l'ontologie de la discipline : les

problèmes posés par la notion de langue et celle d'universal linguistique (Auroux 1996 : 292)

La simplification tient en ce que les questions trop techniques sont exclues. J'en ai donné un aperçu en posant la question du statut sémiotique des conventions notationnelles en linguistique. Je rappelle que cette caractérisation de la philosophie de la linguistique intervient à l'intérieur d'un ouvrage consacré à la philosophie du langage. Mon travail se déploie dans cette sorte d'intersection entre ces différents domaines mentionnés où, en dernier ressort, c'est la finalité réservée à chaque champ qui oriente chaque perspective. Je me situe très rapidement par rapport à chacun des différents points évoqués.

La question de ce que recouvre la philosophie de la linguistique n'est pas définie en soi dans la citation, mais uniquement dans son rapport aux domaines connexes. La définition rudimentaire que j'en donne est l'examen des conditions de possibilité de l'analyse linguistique. Elle est effectivement liée dans mon travail à la philosophie analytique, dont j'observe qu'elle est de langue anglaise avant d'être "anglo-saxonne", ce que, en tant que linguiste angliciste, j'essaie d'exploiter. J'ai ainsi consacré un bref développement à ce qu'une analyse linguistique de l'anglais peut tirer du substrat philosophique, mais aussi de la langue même dans laquelle cette philosophie analytique nous est léguée. Voici une illustration, selon moi, d'une *praxis* où la langue peut-être vue comme corpus et comme medium. Il y a là une spécificité pour l'angliciste, ce dont atteste l'accord de l'adjectif "*philosophie de la logique et du langage anglo-saxonnes*".

La philosophie de la logique a sa légitimité, mais pas pour se substituer en soi aux phénomènes langagiers ou aux concepts linguistiques. Je ne l'aborde que de manière très tangentielle, en posant par exemple la question du statut sémiotique des opérateurs logiques ou du rapport entre le "contenu discursif" et

la notation de la barre du jugement chez Frege. J'ai ainsi, dans "la complétive du nom en *fact*" (article 2), posé la question de la notion de "validation" à partir de cette analyse sténographiée en — et |— dans la *Begriffshrift* (§ 2). J'essaie de prendre en considération la logique et son application à l'analyse linguistique, en suggérant par exemple que le recours à l'implication dans les conditionnelles manifeste la reconnaissance d'une division entre micro- et macro-syntaxe.

Je n'ai pas posé fondamentalement la question du statut scientifique de la linguistique, parce que je vise à analyser des praxis et pas des finalités de légitimation. J'ai défendu dans ma thèse une conception du saut de paradigme et de la coupure épistémologique façon Kuhn comme un discours d'autolégitimation. Le recours épistémologique au changement de paradigme en linguistique me paraît peu légitime (voir aussi Rastier 1996). Pour faire court, je défends une linguistique de la régularité plus que de la règle, à partir de contraintes, de prototypes, de métarègles et d'un jeu complexes d'interactions entre les éléments. Ceci constitue en résumé l'ontologie des catégories que j'ai déployées ici. Je signe de fait une partie de ma position en privilégiant le terme de "philosophie de la linguistique" par rapport à celui d'*épistémologie*. Au plus profond de mon questionnement, la question de la scientificité de la linguistique est indifférente : il y a de *l'épistémè*, science ou pas science.

La question de la langue est effectivement centrale dans mon travail, même si elle est plus abordée comme *medium*, que comme objet. La langue est analysée comme *medium* dans la *praxis* du linguiste (quand il analyse la langue, je parle ici de "métalangue"). Comme objet, la langue anglaise doit aussi être appréhendée d'un point de vue externe et sociolinguistique. Je soutiens que c'est la stratégie qui, paradoxalement, rend justice à la langue anglaise, en

la prenant précisément pour ce qu'elle est : la langue mondiale, c'est-à-dire la langue dont un allocataire potentiel pensera *a priori* que si je dois parler une langue seconde, ce sera celle-ci. Je me souviens avoir été plusieurs fois abordé à Paris par cette question de touristes "Do you speak the language ?" On se saurait mieux dire avec cet article défini que la langue mondiale est unique. En d'autres termes, se joue ici la preuve ontologique de l'existence de la langue mondiale : si elle existe, elle est unique. La langue mondiale est celle que mon interlocuteur présume que je peux parler. Incidemment, mais au fond très radicalement, se joue le statut épistémologique de ce qu'est une langue. En horizon, la langue mondiale pose rien moins que la question du découplage entre la langue et le locuteur natif, la question de la compétence, de la norme et du locuteur idéal. Il ne s'agit alors plus d'aménagement linguistique, mais plutôt de glottopolitique, et d'essayer de prendre en considération le point de vue du locuteur sur ce qu'il parle. Cette perspective glottopolitique est encore plus nette lorsqu'on l'aborde par le biais de l'analyse phonologique (voir l'article "malaise dans la langue dominante").

La question des universaux est posée de manière très indirecte. En réfléchissant sur la praxis des linguistes de l'anglais, je tire certaines propositions dont certaines peuvent valoir pour l'étude des autres langues. Je l'ai fait en posant les bases de ce que pourrait être une analyse sémantique de la syntaxe et, plus sûrement, en questionnant le statut théorique d'une transcription prosodique ou segmentale à travers un questionnement général sur la sténographie. La question n'est pas celle des universaux langagiers mais des universaux de la linguistique, essentiellement sous l'angle du questionnement plus que la mise au jour des structures (des phonèmes ou des constructions syntaxiques ou des opérations). Mes universaux portent sur ce qui, dans les praxis des linguistes

de l'anglais, est généralisable à l'étude des autres langues, et relève donc de plein droit de la linguistique et pas seulement de l'étude de la langue anglaise. C'est la raison pour laquelle, hors référence spécifique à l'anglais, je parle du linguiste, ou du phonologue, dans une abstraction qui voudrait valoir pour les linguistes d'autres langues, par où je rejoue les problématiques théoriques du locuteur idéal. D'une certaine manière, mon entreprise est "méta", je me pose des questions sur ce que font les linguistes, à partir de ce que j'observe chez les linguistes de l'anglais, à défaut de poser des questions sur ce qu'est le langage en analysant les langues. Envisager la philosophie de la linguistique à partir de l'étude d'une langue particulière abordée au mieux de sa spécificité interne et externe et des études dont elle fait l'objet (l'anglais), envisager des praxis de linguistes travaillant sur l'anglais à partir de la philosophie de la linguistique, tel est, dans la réciprocité de ces éclairages, mon projet d'ensemble.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE PERSONNELLE.

BALLIER, N. 1997, *Les écoles françaises de linguistique anglaise (1967-1992)*, Nanterre : Université de Paris X, thèse de doctorat nouveau régime non-publiée, sous la direction de Jean-Jacques Lecercle.

Axe 1

La numérotation reprend celle du volume des travaux

1. BALLIER, N., 2004, "Deverbal nouns as heads of noun complement clauses in English", texte de la communication au colloque international sur les noms déverbaux, Université Lille 3, France, 23-25 septembre 2004.

2. BALLIER, N., 2004, « La relation argumentale dans la complétive du nom en *fact* », texte de la communication acceptée par le comité scientifique du colloque d'Aix-en-Provence, La prédication, 4-6 novembre 2004, Actes à paraître sous la direction de Sophie Dujardin et Jean-Marie Merle aux éditions Ophrys.

3. BALLIER, N., 2003, à paraître, "La complétive du nom dans le discours des linguistes", communication aux nouvelles journées de L'ERLA no. 4, *coordination et subordination*, 14-15 novembre 2003, Université de Bretagne Occidentale, Brest, Actes à paraître chez l'Harmattan, David Banks, ed..

4. BALLIER, N., 2005, "La complétive du nom, un *dictum* pris en charge par personne ?", texte de la communication acceptée par le comité d'organisation des journées d'études de l'ERAC sur les représentations linguistiques de la

personne à Rouen les 12-13 mai 2005, à paraître dans les Actes, Jose Vicente Lozano, ed. aux Presses Universitaires de Rouen.

5. BALLIER, N., [2003] 0000, " Les collocations en DO et le statut de verbe léger ", texte de la communication prononcée le 1er février 2003 lors de la journée d'études sur DO organisée à Pau sous l'égide de l'ALAES. Publication en ligne sur le site de l'ALAES, URL consultée en mai 2004

<http://www.univ-pau.fr/ANGLAIS/alaes/do03/do.htm>

6. BALLIER, N., [2004] 0000, "WHAT et les vicissitudes de la mention", texte pour la journée d'étude sur les propositions en WH- organisée à Rouen le 31/01/04 sous l'égide de l'ALAES. Publication en ligne sur le site de l'ALAES, URL consultée en mai 2004

<http://www.univ-pau.fr/ANGLAIS/alaes/04/wh.htm>

7. BALLIER, N., *working paper*, "pour une sémantique de la rection", ms.

Axe 2

8. BALLIER, N., 2001, à paraître, "Jeux de langues, toponymie et identités linguistiques dans *Translations*", article rédigé pour l'atelier linguistique du colloque international de l'IPEC de décembre 2001, à paraître dans "textes et contextes culturels", Cécile Fouache, ed. aux Presses universitaires de Rouen.

9. BALLIER, N., 2003, à paraître, "Malaise dans la langue dominante", article rédigé dans le cadre de l'atelier linguistique du colloque langue dominante/langue dominée organisée par l'ERAC les 21-23 novembre 2003, à paraître, Laurence Villard, Nicolas Ballier et X, eds., (panorama des problématiques épistémologiques de la variation) fin 2004 aux Presses Universitaires de Rouen

10. BALLIER, N., [2003] 0000, "De l'exception à la régulation des exceptions pour la phonologie de l'anglais : d'un système de métarègles ? ", communication acceptée par le comité scientifique pour le colloque international de Paris 3 (10-11 juin 2003), actes à paraître dans le numéro 24 de la revue *Faits de Langues*, « L'EXCEPTION. Entre le théorique et l'empirique linguistiques », publication prévue fin 2004 Publication en ligne de l'intégralité de l'article, URL consultée en mai 2003

<http://www.cavi.univ-paris3.fr/ilpga/Actes-Exception-2003/documentsPDF.htm>

11. BALLIER, N., [2003] 0000, "Les théories énonciatives sont-elles structuralistes ? ", communication pour le Colloque international de Paris X – Nanterre, « Whither Theory? / Où va la théorie ? », 19, 20 et 21 juin 2003, publication électronique sur le site du colloque <http://whither-theory.com>

10. BALLIER, N., [2004] 0000, "Problèmes métalinguistiques en phonologie de l'anglais", article dans la revue en ligne à comité de lecture CORELA, Volume 2 - Numéro 1. URL consultée en juin 2004

<http://edel.univ-poitiers.fr/corela/document39.html>

13. BALLIER, N. (en collaboration avec Florence Cabaret) (2000), Préface à la traduction annotée de « la Solution », novella d'Henry James, Michel Houliard éditeur.

ANNEXES

A. BALLIER, N., 2004, sous presse, "How linguistic is linguistic thought?", analyse critique de *Landmarks in Linguistic Thought vol. II*, à paraître dans *The Journal of Pragmatics*.

B. BALLIER, N., recension de Montreuil 2001, ms.

BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE

AARTS, B., [1997] 2001, *English Syntax and Argumentation*, Basingstoke : Palgrave.

AARTS, F. & AARTS, J., 1982, *English Syntactic Structures : Functions and Categories in Sentence Analysis*, Oxford : Pergamon Press.

AUROUX, S., 1994, *La révolution technologique de la grammatisation*, Liège : Mardaga.

AUROUX, S. et al., 1996, *La philosophie du langage*, Paris : PUF, coll. Premier Cycle.

AUROUX, S., 1998, *La raison, le langage et les normes*, Paris : PUF.

AUTHIER-REVUZ, J., 1981, "Paroles tenues à distance", in *Matérialités discursives*, B. Coniein et al. eds., Presses Universitaires de Lille, 127-142.

AUTHIER-REVUZ, J., 1995, *Ces mots qui ne vont pas de soi, Boucles réflexives et non-coïncidences du dire*, Paris : Larousse.

BAKER, G. & HACKER, P.M.S., 1980, *Wittgenstein : Understanding and Meaning*, London : Blackwell.

BANFIELD, A., 1982, *Unspeakable Sentences : Narration and Representation in the Language of Fiction*. Boston : Routledge & Kegan Paul.

BEANEY, M., ed., 1997, *The Frege Reader*, Blackwell.

BENVENISTE, E., 1966, *Problèmes de linguistique générale 1*, Gallimard, coll. [TEL]. [= PLG]

BERRENDONNER, A., 1990, "Pour une macro-syntaxe", *Travaux de linguistique* n° 21 Données orales et théorie linguistique, Bruxelles : Duculot, 25-36.

BERRENDONNER, A., 2003, "Types", in Marion CAREL, ed. *Les facettes du dire, Hommage à Oswald Ducrot*, éditions Kimé, 39-53.

BIBER, D. et al., 1999, *Longman Grammar of Spoken and Written English*, London, Longman. [=LGSWE]

BOCHENSKI, I.M., [1961] 1970, *A history of formal Logic*, NY: Chelsea Publishing Company.

BOISSON, Cl., 1987, "anglais *have*, français *avoir* et l'empathie", Actes du Congrès de la SAES de Caen, 10 et 11 mai 1985, *Travaux LII*, CIEREC, Presses universitaires de Saint-Etienne, 155-180.

BOISSON, Cl., 1994, *Esquisse d'une description de l'anglais dans un cadre de linguistique générale*, (version 1.42, 21/3/94 ; version 1.0, 15/12/93), Ms non-publié, 160 p.

BOISSON, Cl., 1999, "Le concept de "métalinguistique" dans la linguistique anglaise", *Anglophonia* 6/1999, 151-198.

BOISSON, Cl., 2001, "BE + ING" et la théorie des phases d'Adamczewski : analyse dans un cadre de linguistique générale", *Anglophonia* 10/2001, 7-62.

BOURDIEU, P. 2001, *Science de la science et réflexivité, Cours du Collège de France*, éditions Raisons d'agir.

BOURDIEU, P., 2004, *Esquisse pour une auto-analyse*, Raison d'agir.

BOURQUIN, G., 1964, *Le groupement nominal en anglais écrit*, Publications linguistiques de la Faculté des lettres 3, Nancy.

BOUSCAREN J., CHUQUET J., & DANON-BOILEAU, L., 1987, *Grammaire et textes anglais. Guide pour l'analyse linguistique*, Paris, Ophrys.

BREHIER, E., [1928]- 1997, *La Théorie des incorporels dans l'ancien stoïcisme*, Paris : Vrin.

BRESNAN, J. & GRIMSHAW, J., 1978, "The syntax of free relatives in English", *Linguistic Inquiry* 9, 331-391.

CARR, Ph., 1993, *Phonology*, London : Longman.

CELLE, A. & GRESSET, S., (eds.), 2003, *La subordination en anglais, une approche énonciative*, Toulouse : Presses Universitaires du Mirail.

CHIERCHIA, G., 1989, "Anaphora and attitudes de se" In Renate Bartsch, Johan van Benthem, & Peter van Emde Boas, eds. *Semantics and contextual expression* : Groningen-Amsterdam, Studies in semantics, volume 11. Foris, 1-32.

CHOMSKY, N., 1961, "Some Methodological Remarks on Generative Grammar", *Word*, 17, 219-239, repris sous le titre "Degrees of grammaticality" in Katz & Fodor eds, *The Structure of Language*, Readings in the Philosophy of Language, Englewood Cliffs : Prentice Hall, 384-389.

CHOMSKY, N., [1970] 1972, "Remarks on Nominalization", in *Studies on Semantics in Generative Grammar*, Benjamins, 11-61.

COTTE, P., 2000, "Rapport sur le secteur n° 16 : Sémantique", *Livre blanc sur la recherche en études anglophones*, SAES. Accessible à l'URL suivante, consultée en mai 2004,

www.univ-pau.fr/SAES/pb/rech2001/16_sema.htm

COTTE, P., 2004, "L'hypothèse de la relative sous-jacente", communication non-publiée à la journée d'études sur les propositions en WH- organisée à Rouen le 31/01/04 sous l'égide de l'ALAES.

COUILLEBAULT, M., 2004, *Noun that-Complement Clauses : A Corpus-based Study of Syntactic, Semantic and French- English Contrastive Properties*, mémoire de Maîtrise dirigé par Jean-Charles Khalifa, Université de Poitiers, ms.

CRYSTAL, D., 1995, *The Cambridge Encyclopedia of the English Language*, Cambridge : CUP.

CULY, Chr., 1994 "Aspects of Logophoric Marking", *Linguistics* 32, 1055-1094.

DANON-BOILEAU, L., 1987, *Énonciation et référence*, Paris : Ophrys.

DANON-BOILEAU, L. & MOREL, M.-A., eds., 1999, *Faits de Langues n°13 L'oral dans tous ses états*, Paris : Ophrys.

DE HAAN, P., 1989, *Postmodifying Clauses in the English Noun Phrase, A corpus-based study*, Amsterdam : Rodopi.

DE MATTIA, M., 2000, *Le discours indirect en anglais contemporain. approche énonciative*, Aix : Publications de l'université de Provence.

DE MATTIA, M., 2003, "À propos des verbes factifs et du discours indirect libre ou enchâssé en contexte de récit", *Anglophonia* 14, 139-147.

De ROUILHAN, P., 1988, *Frege, les paradoxes de la représentation*, Paris : Minuit, coll. [Propositions].

DELEUZE, G., 1969, *Logique du sens*, Paris : Minuit.

DELEUZE, G., 1988, *Le Pli, Leibniz et le baroque*, Paris : Minuit.

DERRIDA, J., 1973, "Signature événement Contexte", in *Marges de la philosophie*, Minuit, 365-393.

DESCHAMPS, A. et al., 1993, "Éléments pour une typologie des procès", *Cahiers de recherche* T. 6, types de procès et repères temporels, Paris : Ophrys, 7-34.

DESCHAMPS, A., DUCHET, J.-L., FOURNIER, J.-M., O'NEIL, M., 2000, *Manuel de phonologie de l'anglais*, Paris : Didier Erudition / CNED. ([= DESCHAMPS et al. 2000])

DIXON, R. M. W., 1972, *The Dyirbal language of North Queensland*, Cambridge : Cambridge University Press.

DIXON, R.M.W., 1991, *A New Approach to English Grammar on Semantic Principles*, Oxford : Clarendon Press.

DOWTY, D., 1991, "Thematic Proto-roles and argument selection", *Language*, 67(3), 547-619.

DUBOIS-CHARLIER, F., 1972, "La sémantique générative – une nouvelle théorie linguistique?", *Langages* 27, 5-77.

ENGEL, P., 1997, *La dispute, une introduction à la philosophie analytique*, Paris : Minuit.

FRAJZYNGIER, Z. & JASPERSON, R., 1991, "That-clauses and Other Complements", *Lingua*, vol. 83, n° 2-3, 133-153.

FRAJZYNGIER, Z., 1991 "De dicto domain in Language" in TRAUGOTT, E. & HEINE, B., eds. (1991), *Approaches to Grammaticalization*, Amsterdam : Benjamins.

FRANCKEL, J-J., PAILLARD, D., & de VOGÜÉ, S., 1988, "Extension de la distinction *discret, dense, compact* au domaine verbal" in *Recherches linguistiques*, n° XIII, "Termes massifs et termes comptables", Klincksieck, 239-246.

FREGE, G., [1879]- 1999, *Begriffsschrift* traduction et notes de Corine Besson, *Idéographie*, Paris : Vrin, coll. Textes philosophiques.

FREGE, G., [1884]-1969, *Grundlagen der Arithmetik*, traduction Claude Imbert, *Les fondements de l'arithmétique*, Paris : Seuil. 1969.

FREGE, G., [1891]- 1971, "Fonction et concept" in *Ecrits logiques et philosophiques*, Seuil.

FREGE, G., [1891]- 1997, "Function and Cconcept" in *the Frege Reader*, Michael Beaney, (ed.), Blackwell. (traduction de Peter Geach), London : Blackwell. 130-148.

GALMICHE, M., 1975, *Sémantique générative*, Paris : Larousse.

GENETTE, G., 2004, *Métalepse*, Paris, Seuil, coll. Poétique.

GINÉSY, M., 2001, *Phonétique et phonologie de l'anglais*. Paris : Ellipses.

GINZBURG, C., [1980]- 1989, "Traces" repris dans *Mythes, emblèmes, traces : morphologie de l'histoire*, Paris : Flammarion.

GIVÓN, T., 1990, *Syntax*, Amsterdam : Benjamins.

GODART-WENDLING, B., 1990, *La vérité et le menteur, les paradoxes sui-falsificateurs et la sémantique des langues naturelles*, Paris : CNRS.

GRICE, H. P., 1957, "Meaning", *Philosophical Review*, 67, 39-48, repris dans Steinberg, Danny D. and Jakobovits, Leon A., (eds.) *Semantics : An Interdisciplinary Reader in Philosophy, Linguistics, and Psychology*. New York : Cambridge University Press, 1971, .

GRIMSHAW, J., 1979, "Complement selection and the lexicon", *Linguistic Inquiry* 10, 279-326.

GRIMSHAW, J., 1990, *Argument Structure*, Cambridge, U.S. : MIT Press.

GUÉRON, J., 1999, "Modularité cognitive et modularité en linguistique en grammaire générative", in H. Nolke & JM Adam eds., *Approches modulaires : de la langue au discours*, Genève : Delachaux et Niestlé, 1999 coll sciences du discours, 75-109.

GUSSENHOVEN, C., & JACOBS, H., 1998, *Understanding phonology*, London : Arnold.

HALLIDAY, M.A.K. & MATTHIESSEN, F.O., 2004, *An Introduction to Functional Grammar*, 3rd edition, London : Arnold.

- HALLIDAY, M.A.K., [1985] 1994, *An Introduction to Functional Grammar*, London : Arnold.
- HARRIS, R.A., 1993, *The Linguistics wars*, Oxford : OUP.
- HAUDRY, F., 1977, *L'emploi des cas en védique, introduction à l'étude des cas en indo-européen*, Paris : Editions L'HERMÈS.
- HAWKINS S. & KEENAN E. L., 1974, "The Psychological Validity of the Accessibility Hierarchy, Summer meeting, Chicago : LSA.
- HIRST, D., 1977, *Intonative Features, A Syntactic Approach to English Intonation*, The Hague : Mouton.
- HOPPER, P., & TRAUGOTT, E., 1993, *Grammaticalization*, Cambridge : Cambridge University Press, Textbooks in Linguistics.
- HORN, L. & WARD, G., eds., 2004, *The Handbook of Pragmatics*, London : Blackwell.
- HORNBY, A. S. ed., 1989, *Oxford Advanced Learner's Dictionary*, Oxford : OUP.
- HUCK, G. & GOLDSMITH, J.A., 1995, *Ideology and Linguistic Theory, Noam Chomsky and the Deep- structure Debates*, London : Routledge.
- HUDDLESTON, R., 1971, *The Sentence in Written English. A Syntactic Study Based on an Analysis of Scientific Texts*, Cambridge, U.K. : Cambridge University Press.
- HUDDLESTON, R., 1984, *Introduction to the Grammar of English*, Cambridge, U.K. : Cambridge University Press.
- HUDDLESTON, R. & PULLUM, G., 2002, *The Cambridge Grammar of the English Language*, Cambridge, U.K. : Cambridge University Press [=CGEL].
- HUGHES, G.E. & CRESSWELL, M. [1968] 1977, *An introduction to Modal Logic*, London: Methuen.

JESPERSEN, O., [1933] 1960, *Essentials in English Grammar*, London : George Allen & Unwin.

KANT, E., [1783] 1986, *Critique de la raison pure*, Paris : PUF. [=CRP]

KEENAN, E. & COMRIE, B., 1977, "Noun Phrase Accessibility and Universal Grammar", *Linguistic Inquiry*, 8, 1, 63-99.

KEIZER, E., 2002, *The English Noun Phrase, an Empirical Study*, projet basé à UCL fondé sur the International Corpus of English, URL consultée en juin 2004, <http://www.ucl.ac.uk/english-usage/noun-phrase/report.htm>

KHALIFA, J.-Ch., 1999, *La syntaxe anglaise au concours Théorie et pratique de l'énoncé complexe en anglais*, Paris : A. Colin, coll. U – Langues.

KHALIFA 2004a, recension de Taylor 2004, revue en ligne *Cercles*, URL consultée en juillet 2004. <http://www.cercles.com/review/r16/taylor.htm>

KHALIFA, J.-Ch., 2004b, "Linguists were seen to scratch their heads. Le problème du "passif en *to*" des verbes de perceptions en anglais", in J. Chuquet ed. *Verbes de parole, de pensée, de perception, études syntaxiques et sémantiques*, Presses Universitaires de Rennes, 173-203.

KIPARSKY, P. & KIPARSKY, C., [1970] 1971, " Fact ", *Semantics*, Cambridge, U.K. : Cambridge University Press, 345-369.

KIRBY, S. ed., [0000], *EUROTYP Noun Phrase Universal Search*, URL consultée en 07/04 <http://www.ling.ed.ac.uk/cgi-bin/euro>

KLEIBER, G., 1990, *La sémantique des prototypes*, Paris : P.U.F.

LADEFOGED, P., 2001, *Vowels and Consonants*, London : Blackwell.

LAKOFF, G., [1963] 1976, "Toward Generative Semantics", In *Notes from the Linguistic Underground, Syntax and Semantics*, vol. 4, 1976, McCawley ed., 1976, New-York : Ithaca Press, 43-61.

LARREYA, P., & RIVIERE, C., 1991, *Grammaire explicative de l'anglais*, Longman.

LASERSOHN, P., 1986, "The Semantics of Appositive and Pseudo-Appositive NPs", in F. Marshall, ed., *ESCOL 86 : Proceedings of the Third Eastern States Conference on Linguistics*, 311-322, F. Marshall, ed.

LATOUR, B. & WOOLGAR, S., [1979] 1996, *La vie de laboratoire, la production des faits scientifiques*, La Découverte.

LATOUR, B., 1996, *Petite réflexion sur le culte moderne des dieux faitiches*, Synthélabo, coll. [Les empêcheurs de penser en rond].

LECERCLE, J.-J., 1990, "Intuitions linguistiques", in *Europe*, 736 / 737, 56-62.

LECERCLE, J.-J., 1990, *The Violence of Language*, London : Routledge.

LECERCLE, J.-J., 1999, *Interpretation as Pragmatics*, London : Macmillan.

LECERCLE, J.-J., 2002, *Deleuze on Language*, Basingstoke : Palgrave.

LEECH, G., [1971] 1987, *Meaning and the English Verb*, London : Longman. [=MEV]

LEHISTE, I. 1975 "The Phonetic Structure of Paragraphs," in *Structure and Process in Speech Perception*, A. Cohen and S. Nooteboom eds., Heidelberg : Springer, 195-206.

LEITH, D., [1983] 1997, *A Social History of English*, London : Routledge.

LEVIN, B., 1993, *Verb Classes and Alternations*, Chicago : Chicago University Press.

LEWIS, D. K., 1979, "Attitudes de dicto and de se", *The Philosophical Review*, 88, 513-543.

LEWIS, D., [1973] 2001, *Counterfactuals*, Oxford : Blackwell.

LYONS, Chr., 1990, *Definiteness*, Cambridge, U.K. : Cambridge University Press, Textbooks in Linguistics.

MALHERBE, J.-F., 1981, *Epistémologies anglo-saxonnes*, Namur/Paris : Presses Universitaires de Namur / PUF.

MARTIN, R., 2002, *Comprendre la linguistique. Épistémologie élémentaire d'une discipline*, Paris : PUF, coll. Quadrige.

McCRAWLEY, J.D., 1970, "Where do noun phrases come from?", *Semantics*, Cambridge : CUP, 217-231.

McCRAWLEY, J. D., 1981, *Everything that Linguists have Always Wanted to Know about Logic * *but were ashamed to ask*, Chicago : Chicago University Press.

McCRAWLEY, J. D., 1988, *The Syntactic Phenomena of English*, Chicago : Chicago University Press.

MÉLIS, G., 2002, "Nominalisateurs et prise en charge", communication au Congrès de la SAES d'Angers, Mai 2000, in *Construire et Reconstruire en linguistique anglaise*, études réunies par Claude Delmas, publiées sous la responsabilité de Louis Roux, C.I.E.R.E.C, *Travaux* 107, Publication de l'Université de Saint Etienne, 139-151.

MÉLIS, G., 2003, "subordination et cohésion" in A. CELLE, & S. GRESSET, (eds.), 2003, *La subordination en anglais, une approche énonciative*, Toulouse : Presses Universitaires du Mirail.

MÉLIS, G., 2004, "identité, identification et niveaux de qualification :objets et circonstances", in *Cycnos*, vol 21, 1, 77-91.

MELTCHOUK, I. et a. ed, 1995, *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire*, Louvain-la-Neuve : Duculot. Champs linguistiques

MEYER, M., 1985, *Logique, langage et argumentation*, Paris : Hachette.

MILLER, Ph., 1998, "Compléments et circonstants : une distinction syntaxique ou sémantique?", Actes de l'atelier linguistique de la SAES 1997 édités sous la responsabilité de Jean-Claude Souesme, *Cycnos* n° 15, 1998, Nice, 91-103.

MILNER, J.-Cl., 1973, *Arguments linguistiques*, Tours : MAME.

MILNER, J.-Cl., 1989, *Introduction à une science du langage*, Paris : Seuil, collection Des Travaux.

MILNER, J.Cl., 1995, *L'œuvre Claire*, Seuil.

MILNER, J.-Cl., 2002, *Le périple structural, figures et paradigme*, Paris : Seuil, La couleur des idées.

MONTREUIL, J-P., 2001, *La phonologie de l'anglais*, Rennes : PUR.

MOREL, M.-A., 1996, *La concession en français*, Paris : Ophrys.

O'CONNOR, D. J., & ARNOLD, G. F., [1954] 1961, *Intonation of colloquial English*, London : Longmans.

OOSTDIJK, N. & AARTS, J.M., 1997, " Multiple Postmodification in the English Noun Phrase", in J. Aarts, I. de Mönnink and H. Wekker, (eds.), *Studies in English Language and Teaching*, Amsterdam : Rodopi., pp. 107-122.

PAUCHARD, J., ed., 2003, *Les prépositions dans la rection des verbes verbes (domaine anglais)*, Reims : Presses Universitaires de Reims.

PEZANT, B., 2003, *Les propositions complétives en that en anglais contemporain*, Thèse de doctorat nouveau régime sous la direction de Pierre Cotte, Université Paris IV.

PIKE, K. L., 1945, *The Intonation of American English* Ann Arbor : University of Michigan Press.

POSTAL, P., 1974, "On Certain Ambiguities", *Linguistic Inquiry*, V 3, 367-424.

- QUIRK, R. et al., 1985, *A Grammar of Contemporary English*, London : Longman.
- RADFORD, A., 1988, *Transformational Grammar, A First Course*, Cambridge, U.K. : Cambridge University Press [Textbooks in Linguistics].
- RASTIER, F., 1996, "Problématiques du signe et du texte", *Intellectica*, 1996/2, 23, 11-52.
- REES, N., 1990, *Bloomsbury Dictionary of Popular Phrases*, Bloomsbury.
- ROCA, I., 1994, *Generative Phonology*, London : Routledge.
- ROOM, A. (ed.), [1870] 2001, *Brewer's Dictionary of Phrase and Fable*, Millenium edition, London, Cassell.
- RORTY, R., [1967] 1992, *The linguistic Turn*, Chicago, Chicago University Press.
- ROSS, J., 1972, "The Category Squish : Endtstation Hauptwork", in Peranteau et al, eds., *Papers from the Eighth Regional Chicago Linguistic Society Mmeeting*, Chicago : Linguistic Society, 316-326.
- SALKIE, R., 2001 "Grammatical explanation in Britain and France", in H. Kronning et al. eds., *Langage et référence : mélanges offerts à Kerstin Jonasson à l'occasion de ses soixante ans*, Uppsala : University of Uppsala, *Studia Romanica Upsaliensia* 63, 573-582.
- SHAN, C., 2002, "Temporal versus non-temporal 'when' ", *Snippets* 6, <http://www.ledonline/snippets/>
- STOUT, R., 1997, "Processes", *Philosophy*, 72, 19-27.
- STOWELL, T. & WEHRLI, eds. 1992, *Syntax and semantics vol 26 syntax and the lexicon*, San Diego : Academic Press.
- TAYLOR, J., 2003, *Cognitive Grammar*, Oxford : OUP.

TOURNIER J., 1985, *Introduction descriptive à la lexicogénétiqne de l'anglais contemporain*, Paris-Genève : Champion-Slatkine.

TRÉVISE, A., 2003, "A propos de quelques relations inter-énoncés", in Celle, A. & Gresset, S., eds., *La subordination en anglais, une approche énonciative*, Toulouse : Presses Universitaires du Mirail.

VIEL, M., 1986, *L'île déserte phonologique, Essai de psycho-phonétique quantitative*, Paris : Didier.

WALKER, 1823, *A Critical Dictionary and Expositor of the English Language*, London : J. Richardson and co.

WELLS, J. C., 1990, *Longman Pronouncing Dictionary*. London : Longman.

WELLS, J. C., 2000, *Longman Pronouncing Dictionary*. London : Longman.

YAGUELLO, M., 1991, *Grammaire exploratoire de l'anglais, exercices de syntaxe commentés*, Paris : Hachette, Hachette supérieur.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	1
1. PROLONGEMENTS ET INFLEXIONS	1
2. DEUX AXES DE TRAVAUX.....	4
3. TROIS PARTIES.....	7
4. ELUCIDATION DU TITRE	8
1. POUR UNE GRAMMATICALISATION DES CONTENUS DISCURSIFS.....	18
1.0. Corpus, objets et objectifs.....	18
1.1. Interfaçages avec la philosophie du langage (et la sémantique généralive)	22
1.2. La grammaticalisation et l'interfaçage lexique/syntaxe	36
1.3. De la parole à la syntaxe.....	53
1.4. La représentation prototypique des structures linguistiques	59
2. PISTES POUR UNE SYNTAXE ENONCIATIVE FONDEE SUR LA SEMANTIQUE	70
2.1. Résumé de la méthode	71
2.2. La signification des configurations syntaxiques	78
2.3. Le primat de la réalisation fonctionnelle (la piste fonctionnelle)	99
2.4. Valeurs sémantiques de la hiérarchie fonctionnelle	107
2.5. Un continuum de cohésion et de rection.....	115
2.6. Une corrélation de phénomènes élargie (la bascule sémantique)	120
2.7. La bascule des valeurs sémantiques (la "métalepse syntaxique").....	122
2.8. Une réanalyse du linéaire (micro- et macrosyntaxe).....	124
2.9. Une linguistique des régularités	133
2.10. Bilan et perspectives	135
3. POUR UNE PHONOLOGIE INTEGRATIVE	138
3.0. Corpus, objets et objectifs.....	140
3.1. De la phonologie comme observatoire.....	144
3.2. Problèmes de stenographie	155
3.3. Quel jeu de langage ?	162
3.4. Prolongements immédiats.....	167
CONCLUSION	175
BIBLIOGRAPHIE	185
BIBLIOGRAPHIE PERSONNELLE.....	185
ANNEXES.....	187
BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE.....	188
TABLE DES MATIERES	201